

LES ANNÉLIDES POLYCHÈTES DE CÔTE D'IVOIRE

I. — POLYCHÈTES ERRANTES — COMPTE RENDU SYSTÉMATIQUE

ANDRÉ INTES et PIERRE LE LœUFF

Océanographes de l'O.R.S.T.O.M. Centre de Recherches Océanographiques. B.P. V 18, Abidjan (Côte d'Ivoire)

RÉSUMÉ

Cette étude comprend l'inventaire systématique de plus de 10.000 individus d'annélides polychètes réparties en 237 espèces dont 13 nouvelles pour la science. Les récoltes, effectuées avec divers types de dragues et de chaluts, ont été menées essentiellement en Côte d'Ivoire de 1966 à 1970 en 220 stations étagées de 10 à 400 m de profondeur sur le plateau continental et le haut du talus. Cette note est le premier volet de l'étude et traite des 122 espèces de polychètes errantes.

ABSTRACT

This study gives the systematic list of more than 10.000 polychaetous annelids divided into 237 species among which 13 are new for science. 220 samples were carried out with different types of dredges and trawls, and were essentially taken off Ivory Coast during the years 1966 to 1970 from 10 to 400 m depth on the continental shelf and the top of the slope. This note is the first part of the study and deals with 122 species of Polychaeta errantia.

INTRODUCTION

Les travaux sur les annélides polychètes du golfe de Guinée sont relativement nombreux; certains ont été publiés à la suite de grandes croisières (« Mercator », « Galathée », « Atlantide », « Galypso »...), d'autres à partir de collections réunies par des voyageurs, scientifiques ou non (CHEVALIER, MICHAELSEN, HUPFER), les derniers d'après des récoltes de chercheurs appartenant à des Instituts installés sur le littoral ouest-africain.

On trouvera dans une note de FAUVEL (1950) un aperçu historique relativement complet des travaux parus avant cette date. Depuis, d'autres articles ont été publiés et il faut citer : AMOUREUX (1973), FAUVEL (1951), FAUVEL (1953 b) FAUVEL (1958), FAUVEL et RULLIER (1957 a, b), FAUVEL et RULLIER (1959 a, b, c), GUY (1964), JELDES et LEFEVERE (1959), KIRKEGAARD (1959), LONGHURST (1958),

RULLIER (1964 a, b), RULLIER (1965), TEBBLE (1955), USHAKOV (1970).

Outre ces études qui ne concernent que le golfe de Guinée les références les plus utiles à consulter sont les faunes de FAUVEL : celle de France, dont de si nombreuses espèces se retrouvent sur les fonds d'Afrique occidentale tropicale, et celle de l'Inde, de même que la faune d'Afrique du Sud de DAY.

ORIGINE DU MATÉRIEL

Les annélides polychètes qui font l'objet de ce travail proviennent des récoltes du chalutier « REINE POKOU » du Centre de Recherches Océanographiques d'Abidjan, réalisées dans les années 1966 à 1970, la plupart sur le plateau continental de Côte d'Ivoire et le bord supérieur du talus, entre 10 et 200-250 m de profondeur.

De nombreux prélèvements à la drague ont eu lieu entre Grand Bassam à l'est et Jacqueville à l'ouest le long d'une série de 11 radiales, et sur trois radiales complémentaires devant Grand Lahou, Fresco et Sassandra (stations TD); un certain nombre de stations ont été échantillonnées à la drague à coquille tout le long du littoral ivoirien avec des incursions au Ghana et au Liberia (stations TC); d'autres avec différents types de chaluts (stations SD) et à la benne Smith-McIntyre (stations TG); enfin, une station dite « côtière », située à 2 milles à l'ouest de l'ouverture du canal de Vridi sur les fonds de 20 m a été exploitée à la drague toutes les trois semaines de septembre 1966 à octobre 1967, dans le but d'étudier grossièrement les variations saisonnières de la faune (stations CT).

Au total, 220 stations ont permis d'obtenir plus de 10.000 individus appartenant à 237 espèces dont 122 espèces de polychètes errantes représentées par environ 4.500 individus.

Famille des Aphroditidae

Aphrodita alta; *Hermonia hystrix*;

Famille des Polynoidae

Malmgrenia perspicua sp. nov.; *Acholoe squamosa*; *Polynoe scolopendrina*; *Lagisca flaccida*; *Lagisca extenuata*; *Scalissetosus fragilis*; *Eunoe nodosa*; *Harmothoe antilopis*; *Harmothoe goreensis*; *Harmothoe lunulata*; *Harmothoe fraserthomsoni*; *Harmothoe imbricata*; *Harmothoe pokoui* sp. nov.; *Euphione* sp.; *Lepidonotus hupferi*; *Lepidonotus squamatus*; *Lepidasthenia maculata*; *Lepidasthenia brunnea*; *Lepidasthenia* sp.;

Famille des Eulepethidae

Grubeulepis sp.;

Famille des Polyodontidae

Eupanthalis kinbergi; *Eupanthalis edriophthalma*; *Panthalis oerstedii*; *Panthalis bicolor*;

Famille des Sigalionidae

Pholoe minuta; *Sigalion opalinum* sp. nov.; *Sigalion* sp.; *Thalenessa vazensis*; *Thalenessa dendrolepis*; *Psammolyce arenosa*; *Sthenelais boa*; *Sthenelais zonata*; *Leanira yhleni*; *Ehlersleanira incisa*;

Famille des Chrysopetalidae

Bhawania goodei;

Famille des Amphinomidae

Chloëia venusta; *Chloëia viridis*; *Paramphinome trionyx* sp. nov.; *Eurythoe rullieri*; *Eurythoe parvecarunculata*; *Pseudeurythoe ambigua*; *Hermodice carunculata*; *Amphinome rostrata*;

Famille des Hesionidae

Leocrates allanticus; *Ophiodromus flexuosus*; *Gyptis propinqua*;

Famille des Phyllodocidae

Eteone siphonodonta; *Eteone foliosa*; *Phyllodoce nana*;

Phyllodoce mucosa; *Phyllodoce madeirensis*; *Phyllodoce lineata*; *Phyllodoce aff. capensis*; *Pterocirrus macroceros*;

Famille des Lacydoniidae

Paralacydonia paradoxa;

Famille des Pilargidae

Pilargis modesta sp. nov.; *Cabira* sp.; *Loandalia maculata* sp. nov.;

Famille des Syllidae

Syllis amica; *Syllis armillaris*; *Syllis cornuta*; *Trypanosyllis zebra*;

Famille des Nereidae

Gymnonereis fauveli; *Leptonereis glauca*; *Nereis lamellosa*; *Nereis indica*; *Nereis succinea*; *Nereis holochaeta* sp. nov.; *Ceratonereis costae*;

Famille des Nephtyidae

Agtaophamus lyrochaetus; *Nephtys hombergii*; *Nephtys inermis*; *Nephtys cirrosa*;

Famille des Glyceridae

Glycera tessellata; *Glycera convoluta*; *Glycera gigantea*; *Glycera rouzii*; *Glycera unicornis*; *Glycera capitata*; *Glycera lapidum*; *Goniada multidentata*; *Goniada congoensis*; *Goniadopsis incerta*; *Ophioglycera eximia*; *Glycinde aff. nordmanni*; *Goniadides abidjanensis* sp. nov.;

Famille des Eunicidae

Eunice vittata; *Eunice aphroditis*; *Eunice torquata*; *Marphysa sanguinea*; *Marphysa kinbergi*; *Lysidice ninella*; *Nematocereis unicornis*;

Famille des Onuphidae

Hyalinoecia tubicola; *Hyalinoecia bilineata*; *Hyalinoecia fauveli*; *Epidiopatra hupferiana*; *Diopatra neapolitana-cuprea*; *Diopatra monroviensis*; *Diopatra aff. dubia*; *Rhamphobrachium agassizi*; *Onuphis quadricuspis*; *Onuphis eremita*; *Onuphis conchylega*; *Onuphis zebra*; *Onuphis amoureuxi* sp. nov.; *Onuphis bihanica* sp. nov.;

Famille des Lumbriconereidae

Lumbriconereis quasihiilaris; *Lumbriconereis mucronata*; *Lumbriconereis latreilli*; *Lumbriconereis impatiens*; *Lumbriconereis heteropoda*; *Lumbriconereis coccinea*; *Lumbriconereis acuta*; *Lumbriconereis gracilis*; *Lumbriconereis cultriformis* sp. nov.; *Ninoe africana* comb. nov.; *Ninoe saeva* sp. nov.;

Famille des Arabellidae

Arabella iricolor; *Drilonereis filum*;

Parmi ces 122 espèces de Polychètes errantes, 12 sont nouvelles pour la science (1), ce sont : *Malmgrenia perspicua*, *Harmothoe pokoui*, *Sigalion opalinum*, *Paramphinome trionyx*, *Pilargis modesta*, *Loandalia maculata*, *Nereis holochaeta*, *Goniadides abidjanensis*, *Onuphis amoureuxi*, *Onuphis bihanica*,

(1) Les holotypes sont déposés au Museum National d'Histoire naturelle de Paris.

Lumbriconereis cultriformis, *Ninoe saeva*. Six n'ont pu être rattachées à des espèces déjà connues mais sont trop mal représentées pour être décrites comme nouvelles : *Malmgrenia* sp., *Euphione* sp., *Lepidasthenia* sp., *Grubeulepis* sp., *Sigalion* sp., *Cabira* sp. La description d'une espèce jusqu'alors placée dans le genre *Lumbriconereis* a pu être complétée, ce qui a permis de la rattacher au genre *Ninoe*; Il s'agit de *Ninoe africana*.

Un certain nombre d'espèces rares ou peu connues sont signalées pour la première fois dans le golfe de Guinée comme *Lepidasthenia brunnea*, *Pseudeurythoe ambigua*, *Gymnonereis fauveli*.

Cette étude fait également apparaître des genres nouveaux pour l'Atlantique orientale comme *Euphione Pilargis*, *Cabira* ...

En revanche, quelques annélides communes en d'autres parages du golfe de Guinée ne figurent pas dans la collection : Ainsi *Eurythoe complanata*, espèce circumtropicale, encore jamais rencontrée en Côte d'Ivoire, se situe peut-être hors de la zone bathymétrique explorée; de même il faut souligner certaines absences notables dans quelques familles : *Nereidae*, *Eunicidae*; en effet les investigations ont surtout concerné les substrats meubles; les fonds rocheux ont été très rarement prospectés.

LISTE DES STATIONS

Abréviations des engins utilisés

DD	: Drague rectangulaire à dents
DR	: Drague rectangulaire
DRB	: Drague Rattier du Baty
DC	: Drague à coquilles
DT	: Drague triangulaire
TS	: Chalut à crevettes type « Marinovich »
TN	: Chalut à crevettes « Testing Net »
TF	: Chalut à poissons
TP	: Chalut à perche
PL	: Plongée
BA	: Beane Smith-McIntyre

Stations :

TD1,	5°13,6' N - 3°54' W,	20 m,	18.	2.1966,	DD
TD2,	5°13,8' N - 3°52,8' W,	15 m,	1.	3.1966,	DD
TD3,	5°13,7' N - 3°52,8' W,	20 m,	1.	3.1966,	DR
TD4,	5°13,5' N - 3°52,8' W,	25 m,	1.	3.1966,	DR
TD5,	5°13,2' N - 3°52,8' W,	30 m,	2.	3.1966,	DR
TD6,	5°10,9' N - 3°52,8' W,	35 m,	2.	3.1966,	DR
TD7,	5°09,4' N - 3°52,8' W,	40 m,	2.	3.1966,	DR
TD8,	5°07,2' N - 3°52,8' W,	50 m,	2.	3.1966,	DR
TD9,	5°04,6' N - 3°52,8' W,	70 m,	3.	3.1966,	DR
TD10,	5°02,3' N - 3°52,8' W,	100 m,	3.	3.1966,	DR
TD11,	5°07,4' N - 5°04,5' W,	15 m,	8.	3.1966,	DR
TD12,	5°07' N - 5°04,5' W,	22 m,	8.	3.1966,	DR
TD13,	5°05,4' N - 5°04,5' W,	30 m,	8.	3.1966,	DR
TD14,	5°03' N - 5°04,5' W,	40 m,	8.	3.1966,	DR
TD15,	5°02' N - 5°04,5' W,	50 m,	9.	3.1966,	DR
TD16,	5°00,3' N - 5°04,5' W,	70 m,	9.	3.1966,	DR
TD17,	4°50,1' N - 5°04,5' W,	100 m,	9.	3.1966,	DR
TD18,	4°58,8' N - 6°01' W,	10 m,	10.	3.1966,	DR
TD19,	4°56,5' N - 6°01' W,	15 m,	11.	3.1966,	DR
TD20,	4°54,5' N - 6°01' W,	22 m,	10.	3.1966,	DR
TD21,	4°53' N - 6°01' W,	30 m,	10.	3.1966,	DR
TD22,	4°51,2' N - 6°01' W,	40 m,	10.	3.1966,	DR
TD23,	4°50,1' N - 6°01' W,	50 m,	11.	3.1966,	DR
TD24,	4°46,9' N - 6°01' W,	70 m,	11.	3.1966,	DR
TD25,	4°41,3' N - 6°01' W,	100 m,	11.	3.1966,	DR
TD26,	5°00,3' N - 3°52,8' W,	200 m,	24.	3.1966,	DR
TD27,	5°12,2' N - 3°49,5' W,	15 m,	6.	7.1966,	DRB
TD28,	5°12,3' N - 3°49,5' W,	20 m,	6.	7.1966,	DRB
TD29,	5°11' N - 3°49,5' W,	25 m,	6.	7.1966,	DRB
TD30,	5°09' N - 3°49,5' W,	30 m,	6.	7.1966,	DRB
TD31,	5°08,7' N - 3°49,5' W,	35 m,	7.	7.1966,	DRB
TD32,	5°07,1' N - 3°49,5' W,	40 m,	-7.	7.1966,	DRB
TD33,	5°06,1' N - 3°49,5' W,	50 m,	7.	7.1966,	DRB
TD34,	5°04,9' N - 3°49,5' W,	60 m,	7.	7.1966,	DRB
TD35,	5°03,2' N - 3°49,5' W,	80 m,	8.	7.1966,	DRB
TD36,	5°01,6' N - 3°49,5' W,	100 m,	8.	7.1966,	DRB
TD37,	4°59,5' N - 3°49,5' W,	200 m,	8.	7.1966,	DRB
TD38,	5°11,3' N - 3°46,7' W,	15 m,	17.	8.1966,	DR
TD39,	5°11,1' N - 3°46,7' W,	20 m,	17.	8.1966,	DR
TD40,	5°09,7' N - 3°46,7' W,	25 m,	17.	8.1966,	DR
TD41,	5°08,5' N - 3°46,7' W,	30 m,	17.	8.1966,	DR
TD42,	5°07' N - 3°46,7' W,	35 m,	17.	8.1966,	DR
TD43,	5°06,4' N - 3°46,7' W,	40 m,	18.	8.1966,	DR
TD44,	5°05,3' N - 3°46,7' W,	50 m,	18.	8.1966,	DR
TD45,	5°04,8' N - 3°46,7' W,	60 m,	18.	8.1966,	DR
TD46,	5°02,5' N - 3°46,7' W,	80 m,	18.	8.1966,	DR
TD47,	5°00,9' N - 3°46,7' W,	100 m,	19.	8.1966,	DR
TD48,	4°57,7' N - 3°46,7' W,	240-250 m,	19.8.	1966,	DR
TD49,	5°06,7' N - 3°48' W,	15 m,	28.	9.1966,	DR
TD50,	5°11,4' N - 3°48' W,	20 m,	28.	9.1966,	DR
TD51,	5°09,7' N - 3°48' W,	25 m,	28.	9.1966,	DR
TD52,	5°09' N - 3°48' W,	30 m,	28.	9.1966,	DR
TD53,	5°07,7' N - 3°48' W,	35 m,	28.	9.1966,	DR
TD54,	5°06,5' N - 3°48' W,	40 m,	29.	9.1966,	DR
TD55,	5°05,5' N - 3°48' W,	50 m,	29.	9.1966,	DR
TD56,	5°04,7' N - 3°48' W,	60 m,	29.	9.1966,	DR
TD57,	5°02,8' N - 3°48' W,	80 m,	29.	9.1966,	DR
TD58,	5°01,2' N - 3°48' W,	100 m,	30.	9.1966,	DR
TD59,	4°59' N - 3°48' W,	200 m,	30.	9.1966,	DR
TD60,	5°14,4' N - 4°02' W,	15 m,	22.11.	1966,	DR
TD61,	5°14' N - 4°02' W,	30 m,	22.11.	1966,	DR
TD62,	5°13,9' N - 4°02' W,	35 m,	22.11.	1966,	DR
TD63,	5°13,8' N - 4°02' W,	40 m,	22.11.	1966,	DR
TD64,	5°13,3' N - 4°02' W,	50 m,	22.11.	1966,	DR
TD65,	5°12,7' N - 4°02' W,	60 m,	22.11.	1966,	DR
TD66,	5°12' N - 4°02' W,	80 m,	22.11.	1966,	DR
TD67,	5°09,5' N - 4°02' W,	100 m,	22.11.	1966,	DR
TD68,	5°05,6' N - 4°02' W,	220 m,	22.11.	1966,	DR
TD69,	5°14' N - 4°05' W,	12 m,	22.11.	1966,	DD
TD70,	5°13,8' N - 4°05' W,	20 m,	22.11.	1966,	DRB
TD71,	5°13,5' N - 4°05' W,	30 m,	22.11.	1966,	DR
TD72,	5°13,3' N - 4°05' W,	35 m,	23.11.	1966,	DR
TD73,	5°13' N - 4°05' W,	40 m,	23.11.	1966,	DR
TD74,	5°12,3' N - 4°05' W,	50 m,	23.11.	1966,	DR
TD75,	5°11,8' N - 4°05' W,	60 m,	23.11.	1966,	DR
TD76,	5°10,3' N - 4°05' W,	80 m,	23.11.	1966,	DR
TD77,	5°08,2' N - 4°05' W,	100 m,	23.11.	1966,	DR

TD78,	5°03,3' N - 4°05' W,	200 m,	23.11.1966,	DR
TD79,	5°13,7' N - 4°09' W,	10 m,	23.11.1966,	DRB
TD80,	5°13,2' N - 4°09' W,	20 m,	23.11.1966,	DD
TD81,	5°12,9' N - 4°09' W,	30 m,	23.11.1966,	DR
TD82,	5°12,5' N - 4°09' W,	35 m,	23.11.1966,	DR
TD83,	5°12,1' N - 4°09' W,	40 m,	23.11.1966,	DR
TD84,	5°11,4' N - 4°09' W,	50 m,	23.11.1966,	DR
TD85,	5°10,5' N - 4°09' W,	60 m,	23.11.1966,	DR
TD86,	5°08,6' N - 4°09' W,	80 m,	23.11.1966,	DR
TD87,	5°06,4' N - 4°09' W,	100 m,	24.11.1966,	DR
TD88,	5°02,2' N - 4°09' W,	170 m,	24.11.1966,	DR
TD89,	5°12,1' N - 4°15' W,	20 m,	24.11.1966,	DRB
TD90,	5°11,4' N - 4°15' W,	30 m,	24.11.1966,	DR
TD91,	5°11,1' N - 4°15' W,	35 m,	24.11.1966,	DR
TD92,	5°10,8' N - 4°15' W,	40 m,	24.11.1966,	DR
TD93,	5°09,4' N - 4°15' W,	50 m,	24.11.1966,	DR
TD94,	5°08,8' N - 4°15' W,	60 m,	24.11.1966,	DR
TD95,	5°06,6' N - 4°15' W,	80 m,	24.11.1966,	DR
TD96,	5°04,2' N - 4°15' W,	100 m,	24.11.1966,	DR
TD97,	5°02,5' N - 4°15' W,	200 m,	24.11.1966,	DR
TD98,	5°11,7' N - 4°20' W,	20 m,	25.11.1966,	DR
TD99,	5°11' N - 4°20' W,	30 m,	25.11.1966,	DR
TD100,	5°10,5' N - 4°20' W,	35 m,	25.11.1966,	DR
TD101,	5°10,2' N - 4°20' W,	40 m,	25.11.1966,	DR
TD102,	5°09,2' N - 4°20' W,	50 m,	25.11.1966,	DR
TD103,	5°08,4' N - 4°20' W,	60 m,	25.11.1966,	DR
TD104,	5°06' N - 4°20' W,	80 m,	25.11.1966,	DR
TD105,	5°03,6' N - 4°20' W,	100 m,	25.11.1966,	DR
TD106,	5°01,5' N - 4°20' W,	200 m,	25.11.1966,	DR
TD107,	5°13,9' N - 3°55' W,	15 m,	23. 6.1970,	DR
TD108,	5°13,8' N - 3°55' W,	20 m,	23. 6.1970,	DR
TD109,	5°13,7' N - 3°55' W,	25 m,	23. 6.1970,	DR
TD110,	5°13,5' N - 3°55' W,	30 m,	23. 6.1970,	DR
TD111,	5°13,3' N - 3°55' W,	35 m,	23. 6.1970,	DR
TD112,	5°13,1' N - 3°55' W,	40 m,	23. 6.1970,	DR
TD113,	5°07,9' N - 3°55' W,	50 m,	23. 6.1970,	DR
TD114,	5°05,8' N - 3°55' W,	60 m,	23. 6.1970,	DR
TD115,	5°04,7' N - 3°55' W,	80 m,	23. 6.1970,	DR
TD116,	5°02,8' N - 3°55' W,	100 m,	23. 6.1970,	DR
TD117,	5°00,8' N - 3°55' W,	200 m,	23. 6.1970,	DR
TD118,	5°11,4' N - 4°12,2' W,	20 m,	25. 6.1970,	DR
TD119,	5°12,2' N - 4°12,2' W,	25 m,	25. 6.1970,	DR
TD120,	5°11,7' N - 4°12,2' W,	35 m,	25. 6.1970,	DR
TD121,	5°11,3' N - 4°12,2' W,	40 m,	25. 6.1970,	DR
TD122,	5°10,6' N - 4°12,2' W,	50 m,	25. 6.1970,	DR
TD123,	5°09,5' N - 4°12,2' W,	60 m,	25. 6.1970,	DR
TD124,	5°07,4' N - 4°12,2' W,	80 m,	25. 6.1970,	DR
TD125,	5°05,3' N - 4°12,2' W,	100 m,	25. 6.1970,	DR
TD126,	5°02,2' N - 4°12,2' W,	200 m,	25. 6.1970,	DR
TD127,	5°12,3' N - 3°49,5' W,	19 m,	17. 3.1970,	DR
TD128,	5°09' N - 3°49,5' W,	35 m,	18. 3.1970,	DR
TD129,	5°03,7' N - 3°53' W,	15 m,	17. 2.1971,	DR
TD130,	5°03' N - 3°53' W,	20 m,	17. 2.1971,	DR
TD131,	5°00,5' N - 3°53' W,	30 m,	17. 2.1971,	DR
TD132,	4°59,2' N - 3°53' W,	40 m,	17. 2.1971,	DR
TD133,	4°57,6' N - 3°53' W,	50 m,	17. 2.1971,	DR
TD134,	4°56,2' N - 3°53' W,	60 m,	17. 2.1971,	DR
TD135,	4°52,3' N - 3°53' W,	80 m,	17. 2.1971,	DR
TD136,	4°50,7' N - 3°53' W,	100 m,	17. 2.1971,	DR
TD137,	5°05,8' N - 5°00' W,	15 m,	18. 2.1971,	DR
TD138,	5°04,5' N - 5°00' W,	20 m,	18. 2.1971,	DR
SD1,	4°50,8' N - 6°01' W,	44 m,	10. 5.1966,	DR
SD2,	4°41,3' N - 6°01' W,	100 m,	11. 5.1966,	DRB
SD3,	4°15' N - 7°16,3' W,	110 m,	11. 5.1966,	DRB
SD4,	4°28,5' N - 7°10,8' W,	41 m,	12. 5.1966,	DRB
SD5,	4°34,2' N - 6°50,8' W,	48 m,	12. 5.1966,	DRB
SD6,	4°39' N - 6°35,5' W,	49 m,	12. 5.1966,	DRB
SD7,	4°47,4' N - 6°17' W,	42 m,	12. 5.1966,	DRB
SD8,	5°07,1' N - 5°04,5' W,	20 m,	11.10.1966,	TS
SD9,	5°03' N - 5°04,5' W,	40 m,	11.10.1966,	TS
SD11,	5°01,6' N - 3°49,5' W,	100 m,	11. 1.1967,	DC
SD14,	5°03,3' N - 5°33' W,	7 m,	18. 2.1967,	TN
SD15,	5°09,9' N - 3°49' W,	30 m,	19. 2.1967,	TF
SD17,	5°11' N - 3°49' W,	25 m,	24. 2.1967,	DC
SD18,	5°04' N - 3°05' W,	37 m,	25. 2.1967,	TF (bloc rocheux)
SD19,	Frontière Est du Ghana,	10 m,	5. 3.1967,	TF (bloc rocheux)
SD20,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m,	6. 4.1967,	DC
SD24,	5°09,7' N - 3°49' W,	20 à 40 m,	10.10.1967,	TS
SD31,	5°06' N - 1°00' W,	26 à 31 m,	10. 2.1968,	TF
SD34,	5°13,4' N - 3°57,5' W,	140- 90 m,	17. 7.1969,	DC
SD43,	5°13,8' N - 3°58,8' W,	270-175 m,	13.11.1969,	DC
SD44,	5°13,8' N - 3°59' W,	170-100 m,	13.11.1969,	DC
SD45,	5°14,5' N - 3°58,5' W,	150 m,	13.11.1969,	DC
SD46,	5°12,5' N - 3°57,8' W,	300-200 m,	13.11.1969,	DC
SD47,	5°12,5' N - 3°57,7' W,	200-100 m,	13.11.1969,	DC
SD49,	5°12,2' N - 3°59' W,	150- 80 m,	13.11.1969,	DC
SD50,	5°11,2' N - 3°58,5' W,	300-100 m,	14.11.1969,	DC
SD51,	5°10,3' N - 3°57,7' W,	300-100 m,	14.11.1969,	DC
SD52,	5°11,6' N - 3°59,2' W,	150-100 m,	14.11.1969,	DC
SD53,	5°11' N - 3°59,5' W,	150- 80 m,	14.11.1969,	DC
SD54,	4°08' N - 3°58' W,	300- 80 m,	14.11.1969,	DC
SD59,	5°12,2' N - 4°02' W,	69 m,	21.11.1969,	DC
SD60,	5°15,4' N - 4°05' W,	5-15 m,	7. 1.1970,	PL
SD61,	5°14,6' N - 3°56,5' W,	6-12 m,	28. 1.1970,	PL
SD62,	5°12,3' N - 3°49,5' W,	20 m,	20. 2.1970,	DC
SD64,	5°12,2' N - 3°49,5' W,	19 m,	17. 3.1970,	DC
SD65,	5°08,7' N - 3°49,5' W,	35 m,	18. 3.1970,	DC
SD66,	5°08,7' N - 3°49,6' W,	35 m,	18. 3.1970,	TP
SD67,	5°03,7' N - 3°49,5' W,	70 m,	18. 3.1970,	DC
SD68,	5°03,7' N - 3°49,5' W,	70 m,	19. 3.1970,	TP
TC1,	4°53' N - 6°01' W,	30 m,	6.12.1967,	DC
TC4,	4°23,2' N - 7°21,3' W,	22 m,	8.12.1967,	DC
TC6,	4°20,5' N - 7°59' W,	50 m,	9.12.1967,	DT
TC7,	4°16,5' N - 7°59' W,	80 m,	9.12.1967,	DT
TC8,	5°05' N - 3°00' W,	20 m,	26. 1.1968,	DT
TC9,	4°59' N - 3°00' W,	40 m,	26. 1.1968,	DT
TC11,	4°48' N - 3°00' W,	80 m,	26. 1.1968,	DC
TC12,	4°42' N - 2°00' W,	30 m,	27. 1.1968,	DT
TC13,	4°40' N - 2°00' W,	20 m,	27. 1.1968,	DT
TC20,	5°30' N - 0°00' W,	40 m,	30. 1.1968,	DC
TC21,	5°23' N - 0°00' W,	60 m,	30. 1.1968,	DC
TC28,	5°13,1' N - 3°55' W,	40 m,	23. 6.1970,	DC
TC29,	5°07,9' N - 3°55' W,	50 m,	23. 6.1970,	DC
TC30,	5°05,8' N - 3°55' W,	60 m,	23. 6.1970,	DC
TC32,	5°02,8' N - 3°55' W,	100 m,	23. 6.1970,	DC
TC39,	5°11,3' N - 4°12,2' W,	40 m,	25. 6.1970,	DC
TC40,	5°10,6' N - 4°12,2' W,	50 m,	25. 6.1970,	DC
TC41,	5°09,5' N - 4°12,2' W,	60 m,	25. 6.1970,	DC
TC43,	5°05,3' N - 4°12,2' W,	100 m,	25. 6.1970,	DC
TC44,	5°02,2' N - 4°12,2' W,	200 m,	25. 6.1970,	DC
TC79*,	4°55' N - 3°56' W,	1000 m,	15.10.1970,	DC
TC80*,	3°55' N - 7°50' W,	200 m,	15.10.1971,	DC
TG1,	5°11,8' N - 3°49,5' W,	21 m,	20. 2.1970,	BA
TG2,	5°12,3' N - 3°49,5' W,	18 m,	17. 3.1970,	BA

TG3,	5°9' N - 3°49,5' W,	35 m, 18.	3.1970, BA
CT1,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 9.	9.1966, DR
CT2,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 30.	9.1966, DR
CT3,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 19.10.	1966, DR
CT4,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 11.11.	1966, DR
CT5,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 2.12.	1966, DR
CT6,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 23.12.	1966, DR
CT7,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 12.	1.1967, DR
CT8,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 2.	2.1967, DR
CT9,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 26.	2.1967, DR
CT10,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 14.	3.1967, DR
CT11,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 4.	4.1967, DR
CT12,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 16.	4.1967, DR
CT13,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 12.	5.1967, DR
CT14,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 2.	6.1967, DR
CT15,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 28.	6.1967, DR
CT16,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 28.	7.1967, DR
CT17,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 10.	8.1967, DR
CT18,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 22.	9.1967, DR
CT19,	5°14,3' N - 4°02' W,	20 m, 11.10.	1967, DR

* Ces stations ont exceptionnellement été réalisées par le N.O. « CAPRICORNE ».

COMPTE RENDU SYSTÉMATIQUE

FAMILLE DES APHRODITIDAE

Genre *Aphrodita* Linné, 1758

Une seule espèce se rencontre dans le golfe de Guinée, *Aphrodita alta*. Elle prend la place de l'espèce européenne *Aphrodita aculeata* à partir de la région mauritano-sénégalaise où les aires de répartition des deux espèces se chevauchent. *Aphrodita alta* se caractérise par des soies dorsales à extrémité effilée terminée en croc bien recourbé et des soies latérales blanchâtres non irisées.

Aphrodita alta Kinberg, 1855.

Aphrodita alta Kinberg, 1855 : 381; TEBBLE, 1955 : 73; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 44; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 144; GUY, 1964 : 172; RULLIER, 1964 b : 1076; DAY, 1967 : 35, fig. 1. 1. m-q.

MATÉRIEL : stations TD83, 1; TD93, 1; TC12, 1; TC29, 1.

Cette espèce a été, la plupart du temps, capturée au chalut et il n'a pas été tenu compte de ces prélèvements ici.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique tropical; Indo-pacifique tropical.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Cameroun.

Récolté de 30 à 50 m (1).

(1) Pour cette espèce comme pour les suivantes il s'agit uniquement des prélèvements cités dans le texte.

Genre *Hermonia* Hartman, 1959

La seule espèce atlantique caractérisée par ses épines dorsales en harpon a été capturée au large d'Accra (Ghana).

Hermonia hystrix (Savigny, 1820).

Halithea hystrix Savigny, 1820 : 20.

Hermonia hystrix : FAUVEL, 1923 a : 35, fig. 11; FAUVEL, 1923 b : 3; FAUVEL, 1953 a : 28, fig. 10; TEBBLE, 1955 : 73; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 46; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 145; GUY, 1964 : 172; RULLIER, 1964 a : 123; RULLIER, 1965 : 14;

Hermonia hystrix : DAY, 1967 : 32, fig. 1. 1. a-e.

MATÉRIEL : stations TC20, 1; TC21, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud; Océan Indien tropical.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Dahomey, Nigeria, Angola.

Récolté de 40 à 60 m.

FAMILLE DES POLYNOIDAE

Genre *Malmgrenia* Mc Intosh, 1874

Une espèce nouvelle, *Malmgrenia perspicua* sp. nov. est décrite d'après un exemplaire entier en bon état. Une autre espèce est également présente dans la collection, mais les spécimens sont trop abîmés pour que soit donnée une description complète. *Malmgrenia perspicua* possède des élytres entièrement glabres et des soies dorsales lisses ce qui la différencie aisément de *Malmgrenia* sp. Seule l'espèce décrite par AUGENER (1918), *Malmgrenia micropoides* est déjà signalée dans le golfe de Guinée. Les espèces du genre sont généralement commensales d'Echinodermes, mais il n'a pas été possible de mettre ici en évidence les espèces associées.

Malmgrenia perspicua sp. nov.

Figure 1 j à q.

MATÉRIEL : stations TD85, 1; TD86, 3.

DESCRIPTION : l'individu de la station 85 est complet sauf quelques élytres qui sont tombées; il servira d'holotype. Il mesure 10,5 mm pour 36 segments. Les trois individus de la station 86 sont tronqués postérieurement.

Prostomium : Aussi long que large, il porte deux paires d'yeux petits, les antérieurs à peu près sur la ligne médiane, latéraux. Les antennes latérales sont courtes et fines, l'antenne médiane est deux fois

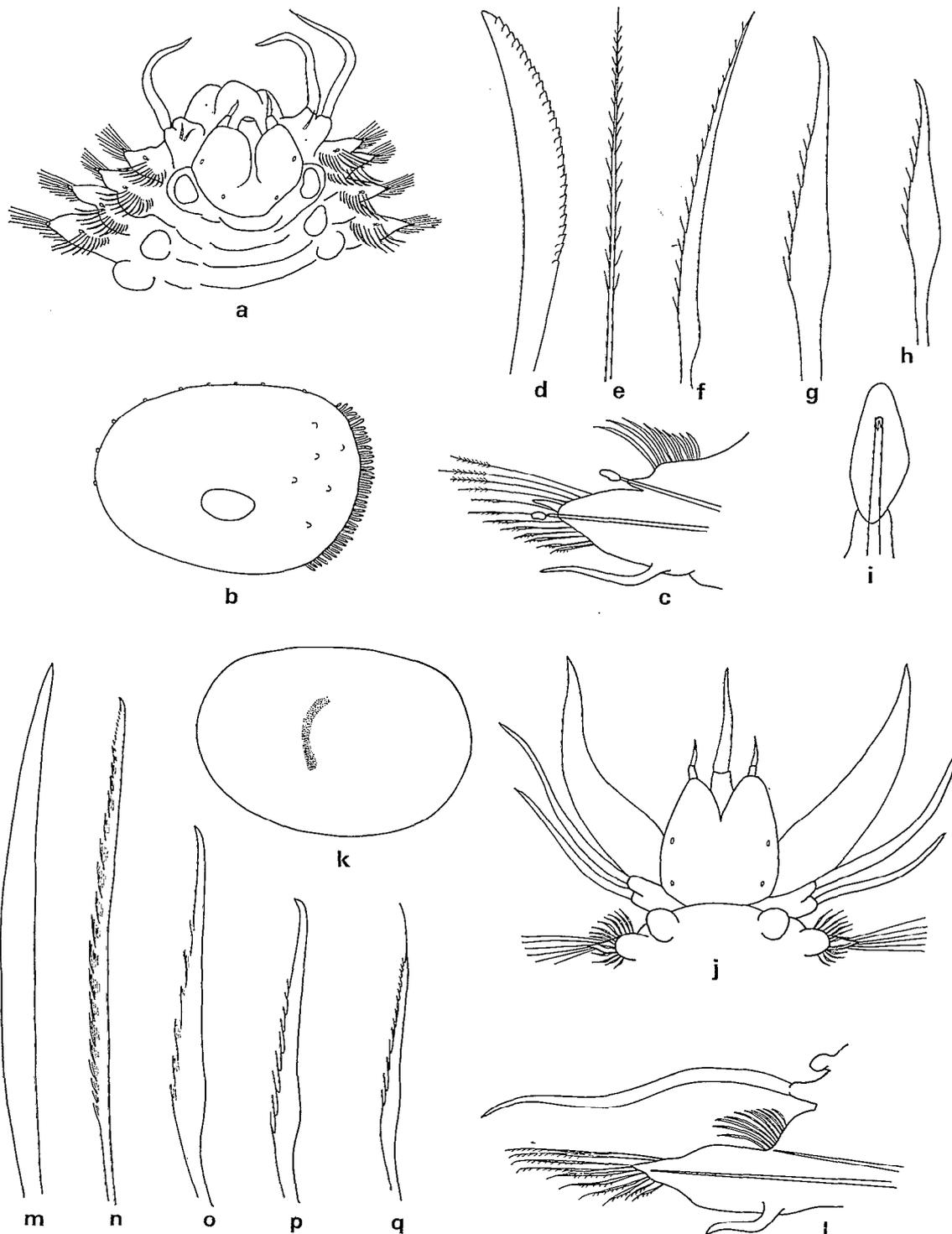


Fig. 1. — *Malmgrenia* sp. a = Partie antérieure, vue dorsale $\times 10$; b = Élytre moyen $\times 25$; c = Parapode moyen $\times 30$; d = Soie dorsale moyenne $\times 180$; e = Soie ventrale supérieure, vue de face $\times 180$; f = Soie ventrale supérieure, vue de profil $\times 180$; g = Soie ventrale moyenne $\times 200$; h = Soie ventrale inférieure $\times 200$; i = Acicule émergeant « boutoné » $\times 200$. — *Malmgrenia perspicua* sp. nov. j = Partie antérieure, vue dorsale $\times 8$; k = Élytre moyen $\times 30$; l = Parapode cirrigère moyen $\times 30$; m = Soie dorsale $\times 180$; n = Soie ventrale supérieure $\times 180$; o = Soie ventrale moyenne $\times 200$; p = Soie ventrale inférieure $\times 200$; q = Soie ventrale la plus inférieure $\times 220$.

plus longue, fine également. Les palpes, longs et robustes, arrivent au même niveau que l'antenne médiane en avant. Les cirres tentaculaires, fins et plus courts que les palpes, sont glabres ainsi que les autres appendices.

Élytres : Mous et translucides, ils ne possèdent pas de frange. Ceux de la première paire sont réniformes, les suivants deviennent orbiculaires. Tous portent un croissant brun clair à peu près médian. La surface est lisse, sans papilles d'aucune sorte. On en compte quinze paires.

Parapodes : Les deux rames portent un acicule émergeant dont la pointe est revêtue d'un enduit brun foncé. Il n'y a pas de dilatation terminale en vésicule. Les cirres dorsaux sont longs, presque deux fois plus longs que le parapode. Le cirre ventral est court et n'atteint pas l'extrémité de la rame neuropodiale. La rame ventrale possède une lèvre présétale digitiforme.

Notopode : Les soies dorsales sont en forme de lame de sabre, mais très effilées, cristallines. On en compte environ une vingtaine par segment. Elles ne comportent pas de trace de spinulation.

Neuropode : Les soies ventrales, en particulier celles du faisceau supra-aciculaire, sont longues, fines et très claires. Les soies supérieures ont une spinulation en corbeille bien marquée et une pointe fine, unidentée, presque droite. Les soies du faisceau sous-aciculaire ont une ornementation très discrète, faiblement marquée et une pointe unidentée qui a tendance à se recourber en crochet, surtout ventralement; cependant, les trois ou quatre plus ventrales sont plus courtes que les autres et ont une pointe très longue et très fine, flagelliforme, droite. Le corps se termine par deux urites longs, aussi longs que les 8 ou 10 derniers segments.

Cette espèce se rattache au genre *Malmgrenia* par les caractères suivants : Elle possède 15 paires d'élytres pour 36 segments; le prostomium ne porte pas de cornes frontales; les bases des antennes latérales, à insertion subterminale, se redressent dorsalement et la partie inférieure porte un tubercule facial.

Les appendices glabres la différencient immédiatement de *M. micropoides*, seule espèce signalée dans le golfe de Guinée (AUGENER, 1918 : 146), qui possède en outre des soies ventrales bidentées.

M. castanea, *M. purpurea* et *M. marquesensis* ont également des appendices glabres, ou papilleux très clairsemés, mais ils sont trapus chez *M. purpurea*, courts chez *M. castanea*; les soies dorsales des trois espèces sont plus ou moins spinuleuses et les soies ventrales possèdent une dent secondaire plus ou moins marquée.

M. perspicua est caractérisée par ses soies dorsales lisses, robustes et cristallines; par ses soies ventrales

unidentées, les 2 ou 3 inférieures portant une pointe flagelliforme, et ses élytres parfaitement glabres.

Récolté de 60 à 80 m.

Malmgrenia sp.

Figure 1 a à i.

MATÉRIEL : stations TD57, 1; TD104, 1.

DESCRIPTION : Les deux individus sont incomplets et tronqués postérieurement.

Prostomium : Aussi long que large, il porte deux paires d'yeux, antérieurs, légèrement en avant de la ligne médiane, petits. Les antennes latérales sont insérées ventralement, courtes et brusquement rétrécies distalement. Elles sont portées par des cératophores relativement importants. L'antenne impaire est tombée sur les deux exemplaires. Les cirres tentaculaires sont longs et fins et tous les appendices sont glabres. Les deux individus ayant perdu leurs palpes, ceux-ci n'ont pu être figurés. La partie antérieure dans son ensemble ne porte pas de traces de pigmentation. Le segment tentaculaire porte une ou deux soies aciculaires.

Élytres : plutôt réniformes, ils sont frangés au bord externe de papilles cylindriques; mous d'aspect, leur surface est à peu près lisse exceptées quelques très rares papilles plates vers le bord extérieur et quelques petites papilles globuleuses sur le pourtour.

Parapodes : les cirres dorsaux sont tombés sur nos deux individus. Les deux rames possèdent un acicule émergeant. La rame ventrale porte une lèvre présétale bien marquée, triangulaire.

Notopode : les soies dorsales sont peu nombreuses (une dizaine), très claires, en lame de sabre, et présentent une spinulation discrète et espacée. La pointe est très courte et arrondie.

Neuropode : toutes les soies ventrales sont unidentées. Celles du faisceau supra-aciculaire sont longues et fines, à spinulation divergente, très marquée, terminale et relativement courte. Les soies subaciculaires ont une ornementation beaucoup plus discrète et espacée, les deux ou trois plus ventrales possèdent une pointe très longue et très fine, flagelliforme.

Sur l'un des échantillons, les acicules des deux rames portent à l'extrémité émergente une vésicule colorée en rouge. Sur l'autre individu, les pointes aciculaires sont brisées mais on devine également des traces de pigmentation à certaines cassures. Bien que les nombres de segments et d'élytres soient inconnus, les caractères suivants nous ont incités à placer cette espèce dans le genre *Malmgrenia* : Absence de cornes frontales, présence d'un tubercule facial, insertion ventrale des antennes latérales dont la base se relève dorsalement, soies ventrales toutes unidentées.

Cette espèce est proche de *Malmgrenia perspicua*. Elle en diffère cependant par la présence de quelques papilles aux élytres et la spinulation discrète des soies dorsales. Les exemplaires récoltés ne sont pas en nombre suffisant pour préciser si l'ampoule des acicules est un artefact ou un caractère de l'espèce; et comme ils sont incomplets il semble préférable d'attendre la capture de nouveaux spécimens avant de créer une espèce supplémentaire.

Récolté à 80 m.

Genre *Acholoe* Claparède, 1870

Acholoe squamosa, bien que peu représentée dans la collection, a été fréquemment observée dans les aires ambulacraires d'*Astropecten*, *Astropecten hupferi* en particulier. Cette espèce est caractérisée par le mode d'insertion de ses antennes : terminale pour l'antenne impaire, subterminale pour les antennes latérales. Les élytres sont nombreux : on en compte plus d'une trentaine de paires.

Acholoe squamosa (Delle Chiaje, 1825).

Nereis squamosa Delle Chiaje, 1825 : 400.

Acholoe astericola, AUGENER, 1918 : 152; FAUVEL, 1923 a : 94, fig. 36 d-h; FAUVEL, 1936 : 13; FAUVEL, 1939 : 8; MONRO, 1939 : 215; FAUVEL, 1950 : 345; TEBBLE, 1955 : 78; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 148; GUY, 1964 : 173.

Acholoe squamosa, DAY, 1967 : 52, fig. 1. 5. g-k.

MATÉRIEL : stations TD19, 1; TD69, 3.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Manche à l'Angola.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Ghana.

Récolté de 10 à 15 m.

Genre *Polynoe* Savigny, 1818

Une seule espèce a été collectée, *Polynoe scolopendrina*, en profondeur, au bord du talus continental. Elle possède 15 paires d'élytres bicolores, noirs et blancs, qui laissent à découvert la partie postérieure du corps.

Polynoe scolopendrina Savigny, 1820.

Polynoe scolopendrina Savigny, 1820 : 25; FAUVEL, 1923 a : 80, fig. 30; FAUVEL, 1923 b : 4; FAUVEL, 1936 : 13; FAUVEL, 1939 : 8; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 148; DAY, 1967 : 55, fig. 1. 6. g-m.

MATÉRIEL : station SD52, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Mer du Nord à l'Afrique du Sud, Mer rouge.

Afrique de l'ouest : Mauritanie, Sénégal, Angola.

Récolté à 100 m.

Genre *Lagisca* Malmgren, 1865

Deux espèces figurent dans la collection. *Lagisca extenuata* possède des élytres frangés portant de grosses papilles globuleuses postérieures alors que *Lagisca flaccida* porte des élytres sans franges à tubercules postérieurs très petits. RULLIER (1964 a) a déjà signalé *Lagisca flaccida* aux îles du Cap Vert et elle est retrouvée ici sur substrat rocheux par petits fonds. *Lagisca extenuata* a été découverte dans la columelle de coquilles de gastéropodes vivant à la partie supérieure du talus continental.

Lagisca flaccida Potts, 1910.

Lagisca flaccida Potts, 1910 : 339; FAUVEL, 1953 a : 41, fig. 18 a-c; RULLIER, 1964 a : 127.

MATÉRIEL : station SD18, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical; Océan Indien tropical.

Afrique de l'ouest : Cap Vert.

Récolté à 35 m.

Lagisca extenuata (Grube, 1840).

Polynoe extenuata Grube, 1840 : 86.

Lagisca extenuata, FAUVEL, 1923 a : 76, fig. 28; FAUVEL, 1936 : 11; RULLIER, 1964 a : 126; RULLIER 1965 : 17.

MATÉRIEL : stations TD126, 6; TC44, 8.

Cette espèce a souvent été collectée dans la columelle du Mollusque Gastéropode *Xenophora mediterranea* Tiberi, 1863.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Arctique au golfe de Guinée.

Afrique de l'ouest : Cap Vert, Togo.

Récolté à 200 m.

Genre *Subadyte* Pettibone, 1969

Subadyte pellucida est la seule espèce du genre ayant été fréquemment signalée dans l'Atlantique oriental où son aire de répartition semble continue de l'Europe (Manche) à l'Afrique du Sud. L'unique spécimen collecté a été obtenu en plongée sur substrat rocheux à très faible profondeur. L'espèce possède 15 paires d'élytres à papilles, les uns petits et claviformes, les autres ovales et mous.

Subadyte pellucida (Ehlers, 1864).

Polynoe pellucida Ehlers, 1864 : 105.

Scalisetosus pellucidus, AUGENER, 1918 : 136; FAUVEL, 1923 a : 74, fig. 27 a-f; FAUVEL, 1936 : 11; FAUVEL, 1953 a : 49, fig. 23 a-f; TEBBLE, 1955 : 78; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 147; RULLIER, 1964 a : 126.

Scaliselosus fragilis : DAY, 1967 : 59, fig. 1. 7. g-k.
Subadyte pellucida : PETTIBONE, 1969 : 8, fig. 4.

MATÉRIEL : station SD61, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Manche à l'Afrique du Sud; Océan Indien; mers arctiques.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Ghana, Angola.

Récolté à 10 m.

Genre *Eunoe* Malmgren, 1865

L'espèce boréale *Eunoe nodosa* a été capturée sur la partie profonde du plateau continental et le haut du talus. Elle n'a pas encore été signalée en Atlantique oriental tropical. Les caractères de nos échantillons concordent bien avec les descriptions de FAUVEL (1923 a) et USHAKOV (1955). Les élytres portent un rang de papilles postérieures grosses et globuleuses et une frange fine. Les soies ventrales sont toutes unidentées et les papilles néphridiennes sont saillantes sur des lamelles ventrales. Les appendices sont tous très papilleux.

Eunoe nodosa (Sars, 1861).

Polynoe nodosa Sars, 1861 : 58.

Eunoe nodosa, FAUVEL, 1923 a : 51, fig. 18 a-c;
 USHAKOV, 1955 : 152, fig. 34 f-g et 35 a-b.

MATÉRIEL : stations TD46, 1; TD65, 2; TD106, 3.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique nord; Pacifique nord.

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté de 60 à 200 m.

Genre *Harmothoe* Kinberg, 1855

Le genre *Harmothoe* est bien représenté dans la collection avec six espèces dont une espèce nouvelle : *Harmothoe pokoui* sp. nov.

La détermination des spécimens de ce genre est toujours assez délicate. Cependant, l'ornementation des élytres (franges ou non, forme des tubercules ...), la position des yeux et surtout des yeux antérieurs permettent de différencier assez rapidement les espèces : *H. antilopis* possède des élytres frangés à tubercules courts en forme de couronne et des yeux antérieurs en position antéroventrale, juste sous les cornes frontales. Les élytres de *H. goreensis* sont frangés et ornés de petits tubercules coniques, obtus, parfois en forme de couronne; les yeux antérieurs sont latéraux et en arrière des cornes frontales. Chez *H. lunulata* et *H. fraserthomsoni* les élytres sont sans frange, avec seulement quelques petites papilles près du bord antéro-interne et une tache de couleur brune chez la première, de petites papilles antérieures et de gros tubercules mous en

forme d'ampoule chez la seconde; les yeux antérieurs de *H. lunulata* sont en position antéro-ventrale, près des cornes frontales, ceux de *H. fraserthomsoni* sont latéraux et bien en arrière des cornes frontales, ceux de *H. fraserthomsoni* sont latéraux et bien en arrière des cornes frontales. Les élytres de *H. imbricata* sont frangés avec des tubercules coniques et obtus et parfois quelques grosses papilles globuleuses sur le bord postérieur; les yeux antérieurs sont latéro-ventraux et très en avant. Enfin *H. pokoui* se caractérise par des élytres frangés à champs réfringents de contour sinueux; les yeux sont latéraux et sensiblement sur la ligne médiane du prostomium.

Harmothoe antilopis Mc Intosh, 1876.

Harmothoe antilopis Mc Intosh, 1876 : 383;
 FAUVEL, 1923 a : 56, fig. 19 a-b; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 48; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 500; RULLIER, 1965 : 16; DAY, 1967 : 26, fig. 1. 9. a-e.

MATÉRIEL : stations TD23, 1; TD64, 2; TD65, 1; TD74, 1; TD85, 7; TD86, 6; TD123, 1; TD124, 1; TD133, 4; TC20, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental; Atlantique occidental nord.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Dahomey.

Récolté de 40 à 80 m.

Harmothoe goreensis Augener, 1918.

Harmothoe goreensis Augener, 1918 : 142, Taf. II, fig. 4. 6., Taf. III, fig. 42, Text fig. VII; TEBBLE, 1955 : 80; DAY, 1967 : 69, fig. 1. 9. n-r.

MATÉRIEL : station TD73, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental, du Sénégal à l'Afrique du Sud.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Ghana, Angola.

Récolté à 40 m.

Harmothoe lunulata (Delle Chiaje, 1841).

Polynoe lunulata Delle Chiaje, 1841 in Claparède, 1868 : 373.

Harmothoe lunulata, FAUVEL, 1923 a : 70, fig. 26; RULLIER, 1964 a : 124; DAY, 1967 : 71, fig. 1. 10. p-t.

MATÉRIEL : stations TD1, 3; SD7, 1; SD59, 1; SD62, 1; TG1, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Mer du Nord au Sénégal et Afrique du Sud; Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Iles du Cap Vert.

Récolté de 20 à 70 m.

Harmothoe fraserthomsoni Mc Intosh, 1897.

Harmothoe fraserthomsoni Mc Intosh, 1897 : 337, pl. 28, fig. 7, pl. 29, fig. 15, pl. 32, fig. 11, pl. 39, fig. 4-5; FAUVEL, 1923 a : 68, fig. 25 a-e; FAUVEL, 1939 : 6; RULLIER, 1964 a : 125; DAY, 1967 : 74, fig. 1. 11. 1-p.

MATÉRIEL : stations TD22, 1; TD130, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Islande au Sénégal, Afrique du Sud.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Cap Vert.

Récolté de 20 à 40 m.

Harmothoe imbricata (Linné, 1767).

Aphrodita imbricata Linné, 1767 : 1084.

Harmothoe imbricata, FAUVEL, 1923 a : 55, fig. 18 f-l; FAUVEL, 1936 : 9; FAUVEL, 1953 a : 42, fig. 19; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 146.

MATÉRIEL : station TD1, 1.

Cet unique exemplaire a été mal conservé et n'a pu être examiné qu'à l'état sec. Nous le rapportons néanmoins à l'espèce *H. imbricata*, avec quelque doute, car les élytres présentent encore des papilles caractéristiques et les soies correspondent aux figures de FAUVEL (1923 a).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Arctique au golfe de Guinée; Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Sao Thomé.

Récolté à 20 m.

Harmothoe pokoui sp. nov.

Figure 2 a à i.

MATÉRIEL : stations TD65, 1; TD93, 1; TD123, 1; TD133, 1; TD135, 1.

Description : Le spécimen de la station 65 a été choisi comme holotype. C'est le moins incomplet des individus qui sont tous abîmés. Il compte 36 segments pour 11 mm de long et 4 mm de large, soies comprises. La plupart des élytres sont tombés ainsi que les cirres tentaculaires et les antennes latérales. La description est donc complétée par l'examen des échantillons des autres stations.

Prostomium : A peu près aussi long que large, il se termine en deux cornes frontales très bien marquées, assez aiguës. Les yeux sont gros, surtout les antérieurs qui sont situés légèrement en avant de la ligne médiane et plutôt sur la partie inféro-latérale du prostomium. L'antenne impaire, sensiblement aussi longue que le prostomium, se rétrécit graduellement sans renflement terminal ou subterminal. Les antennes latérales, relativement longues, arrivent à la moitié de l'antenne médiane. Un exemplaire porte encore ses palpes qui sont robustes,

à peu près de même longueur également que le prostomium. Tous les appendices céphaliques portent des papilles claviformes relativement longues.

Les cirres tentaculaires sont tombés sur tous nos exemplaires. Cependant, on observe au premier segment un acicule émergeant, robuste et long.

Élytres : Orbiculaires pour la première paire, ils deviennent réniformes en arrière et couvrent largement la tête et le dos. Macroscopiquement, ils sont ornés d'un arc intérieur brun accompagné d'une tache centrale de même couleur. Au microscope, ils sont caractérisés par une frange courte de papilles digitiformes, assez dense au bord externe et beaucoup plus clairsemée au bord postérieur, et surtout par l'ornementation particulière de leur surface. En effet, dans son ensemble, l'élytre porte un grand nombre de champs très contournés, réfringents, dont la forme et la taille évoluent selon la position : Au bord antérieur, l'aspect est celui de grosses papilles plates, très surbaissées et faiblement chitinisées. Près du bord extérieur, les champs sont peu nombreux, très espacés, à contours moins tortueux. Aux bords postérieur et interne en revanche, ces champs ont un contour extrêmement sinueux et leurs indentations s'interpénètrent. Cette situation persiste au centre de l'élytre. Dans les espaces libres, entre les structures, se distinguent des taches arrondies de granules pigmentaires de coloration brun rouge. Cette ornementation procure à l'élytre une surface en relief d'aspect gaufré.

Parapodes : Le cirre dorsal, très long, dépasse largement les soies et porte sur toute sa surface de petites papilles claviformes. Le cirrophore est coloré en brun foncé. Le cirre ventral, court, n'atteint pas la lèvre présétale; il porte aussi quelques rares papilles claviformes.

Notopode : Il existe un acicule émergeant à la base du cirre dorsal. Les soies sont robustes et très nombreuses. Les plus dorsales, donc les plus courtes, sont en lame de sabre, trapues, à spinulation discrète. Les soies les plus longues, médianes et inférieures, ont une extrémité toujours brisée, un peu effilochée, ce qui donne souvent une apparence de fausse bidentation.

Neuropode : La rame ventrale porte une lèvre présétale triangulaire et un acicule émergeant. Le faisceau de soies supra-aciculaires comprend environ une dizaine de soies à pointe bidentée fine et à spinulation forte et longue. Le faisceau sous-aciculaire compte environ 15 à 20 soies; les soies supérieures sont fortement bidentées, à dent secondaire droite et relativement courte; la spinulation est plus discrète et moins fournie que précédemment, et la pointe nue est proportionnellement beaucoup plus longue; au fur et à mesure qu'on descend ventralement, la bidentation de la pointe a tendance à s'amenuiser

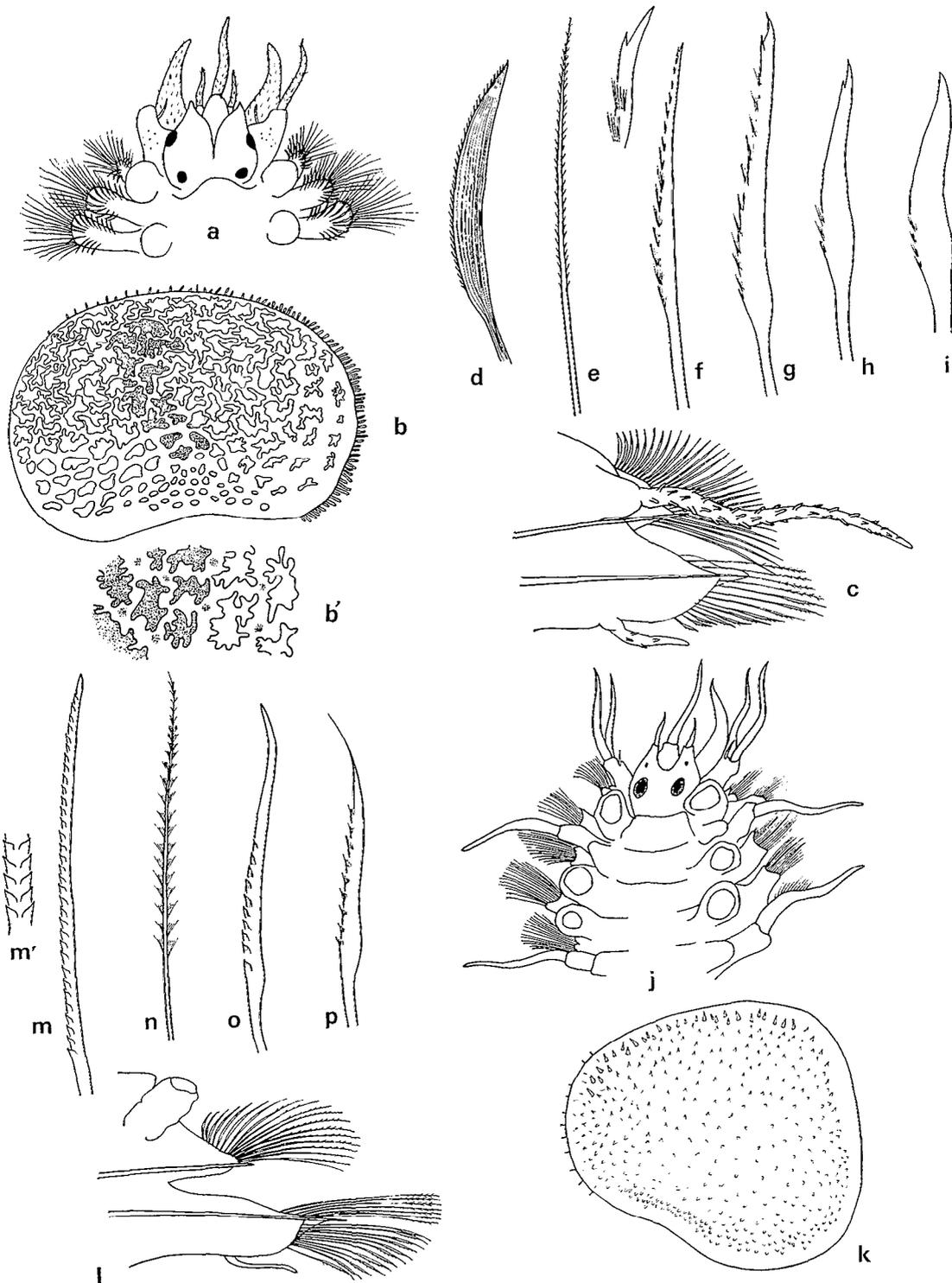


Fig. 2. — *Harmothoe pokoui* sp. nov. a = Partie antérieure vue dorsale $\times 10$; b = Élytre moyen $\times 25$; b' = Détail de l'élytre, zone centrale $\times 120$; c = Parapode cirrigère moyen $\times 40$; d = Soie dorsale $\times 100$; e = Soie ventrale supérieure, vue de face $\times 150$; f = Soie ventrale supérieure, vue de profil $\times 150$; g = Soie ventrale moyenne $\times 160$; h = Soie ventrale inférieure $\times 180$; i = Soie ventrale très inférieure $\times 180$. — *Euphione* sp. j = Partie antérieure, vue dorsale $\times 10$; k = Élytre antérieur $\times 45$; l = Parapode antérieur cirrigère $\times 50$; m = Soie dorsale de profil $\times 80$; m' = Soie dorsale, détail vu de face $\times 200$; n = Soie ventrale supérieure $\times 120$; o = Soie ventrale moyenne $\times 150$; p = Soie ventrale inférieure $\times 180$.

et les 5-6 soies les plus inférieures sont unidentées, à pointe nue, plus longue que la partie spinuleuse dont les barbules sont très faibles.

Le corps se rétrécit graduellement et se termine par deux urites relativement longs. La surface ventrale, l'extrémité des cornes frontales et les cirrophores sont colorés en brun.

Harmothoe pokoui fait partie du groupe des *Harmothoe* à élytres frangés et à appendices garnis de papilles; de ce groupe, ont été signalés en différents points des côtes d'Afrique occidentale : *Harmothoe areolata*, *Harmothoe antilopis*, *Harmothoe imbricata*, *Harmothoe aquiseta*, *Harmothoe aquiseta africana*, *Harmothoe reticulata*, *Harmothoe goreensis* et *Harmothoe impar*. Parmi ces espèces, seules les trois dernières ont les yeux antérieurs situés nettement en arrière des cornes frontales, en position latérale. *Harmothoe pokoui* s'en sépare nettement par l'ornementation originale de ses élytres qui ne portent ni tubercules, ni verrues.

Dans le genre *Harmothoe*, la division de la surface de l'élytre consiste le plus souvent en champs polygonaux comme chez *Harmothoe reticulata* et *Harmothoe areolata* ou *Harmothoe dictyophora*; ces champs supportent alors des tubercules, ce qui n'est pas le cas ici. Par cette absence de tubercules, l'élytre de *Harmothoe pokoui* se rapproche beaucoup de celui de *Harmothoe agulhana*, également caractérisé par des papilles plates surbaissées au bord antérieur et un dessin contourné de la surface. Les deux espèces sont cependant nettement séparées par la présence de cornes frontales et par les soies.

Récolté de 50 à 80 m.

Genre *Euphione* Mc Intosh, 1885

L'espèce collectée est représentée par deux individus tronqués en assez mauvais état; elle a cependant été rattachée au genre *Euphione* qui n'était pas encore connu en Afrique occidentale.

Euphione sp.

Figure 2 j à p.

MATÉRIEL : stations TD18, 1; TD89, 1.

DESCRIPTION : Les deux exemplaires capturés sont macérés et tronqués. Le spécimen de la station 18 a été utilisé pour la description. Il mesure 9,5 mm de long sur 5 mm de large, soies comprises, pour 18 segments. Tous les élytres sont tombés sur les deux individus sauf un.

Prostomium : De forme grossièrement hexagonale, il porte deux paires d'yeux dorsales : l'une, en arrière, consiste en deux taches très grosses sous-cutanées, l'autre au contraire est formée de deux petits yeux plus antérieurs. L'antenne médiane est environ deux fois plus longue que le prostomium et est

portée par un cératophore important. Les antennes latérales sont terminales et assez courtes, leur longueur étant à peu près la moitié de celle du prostomium. Aucune antenne ne possède de renflements subterminaux. Les palpes sont robustes, un peu plus longs que le prostomium. Les cirres tentaculaires, longs et fins, sont environ une fois et demie aussi longs que le prostomium. Entre les cirrophores, émerge un acicule saillant. Tous les appendices sont glabres.

Élytre : Il porte à sa surface de nombreuses papilles très chitineuses, coniques, souvent à pointe courte. Sur le bord extérieur, on observe une série de petites papilles digitiformes, peu nombreuses, formant une frange discrète; quelques papilles semblables se rencontrent parmi les pointes chitineuses, dans la même zone. Au bord postérieur, existe un rang de papilles chitineuses beaucoup plus fortes, alors qu'au bord antérieur elles sont petites, mais beaucoup plus denses.

Parapodes : Le cirre dorsal très long, robuste, dépasse largement le parapode. Les segments cirrigères portent des paraélytrophores assez volumineux. Les cirres sont glabres. Le cirre ventral, court et grêle, n'atteint pas l'extrémité du parapode.

Notopode : Il existe un acicule émergeant assez fort à la base des soies. Les soies sont nombreuses, environ une quarantaine. Elles portent une ornementation disposée sur deux rangs. Les spinules sont courtes et les corbeilles ressemblent à des écailles. La pointe unidentée est obtuse, sa partie nue est courte. Les soies les plus dorsales sont cristallines devenant ventralement colorées en jaune orange.

Neuropode : La lèvres présétale est triangulaire, allongée. Cette rame possède également un acicule émergeant. Les soies supra-aciculaires, longues et fines, ont une spinulation ordonnée selon deux rangs divergents, forte jusqu'à l'extrémité de la soie qui est très fine. Les soies sous-aciculaires ont une lame terminale peu élargie et portent une série d'écailles, en deux rangs. La pointe nue est longue comme à peu près la moitié de la lame et unidentée. Les soies inférieures, plus courtes, possèdent une spinulation plus longue, en corbeille et leur pointe nue est très longue et très fine. Toutes les soies ventrales sont claires, presque cristallines, sauf la partie spinuleuse qui est colorée comme les soies dorsales.

Cette espèce a été rapportée au genre *Euphione* bien que le nombre de segments et d'élytres soit inconnu. La forme du prostomium et le mode d'insertion des antennes, la présence de paraélytrophores, de quelques rares papilles branchiales sur les cirrophores et les paraélytrophores, de papilles néphridiennes saillantes et bien développées la rapprochent effectivement de ce genre. Mais les

soies sont colorées et l'ornementation des soies ventrales est courte.

Récolté de 10 à 20 m.

Genre *Lepidonolus* Leach, 1816

Le genre *Lepidonolus* est représenté par deux espèces qui se différencient essentiellement par leurs soies ventrales unidentées chez *Lepidonolus squamatus* et nettement bidentées chez *Lepidonolus hupferi*. Tous deux figurent déjà dans les prélèvements de la « Calypso » en 1956; ils sont retrouvés ici sensiblement sur les mêmes fonds et aux mêmes stations. Cette zone littorale sableuse du plateau continental de Côte d'Ivoire semble être le seul endroit où les deux espèces se côtoient, *Lepidonolus hupferi* paraissant remplacer en milieu tropical *Lepidonolus squamatus* des eaux tempérées.

Lepidonotus hupferi Augener, 1918.

Lepidonotus hupferi Augener, 1918 : 133, Taf. II fig. 7-11, Text fig. V; FAUVEL, 1950 : 365; TEBBLE, 1955 : 80; FAUVEL et RULLIER, 1957 a, 48; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 146.

MATÉRIEL : stations TD131, 1; SD14, 2; SD31, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical du Sénégal à l'Angola; Pacifique oriental.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Sao Thomé, Angola.

Récolté de 10 à 30 m.

Lepidonotus squamatus (Linné, 1767).

Aphrodita squamata Linné, 1767 : 1084.

Lepidonotus squamatus, FAUVEL, 1923 a : 45, fig. 16 f-j; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 146.

MATÉRIEL : stations SD66, 1; CT7, 2; CT8, 3; CT9, 1; CT11, 2; CT13, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental; Pacifique nord.

Afrique de l'ouest : Côte d'Ivoire.

Récolté de 20 à 35 m.

Genre *Lepidasthenia* Malmgren, 1867

Deux espèces ont été régulièrement capturées. La rame ventrale des parapodes de *Lepidasthenia brunnea* porte à la face ventrale une rangée de 6-8 papilles globuleuses à chaque pied et un faisceau de soies supérieures unidentées nombreuses. *Lepidasthenia maculata* possède également des soies ventrales supérieures unidentées, mais peu nombreuses; nos exemplaires portent 2-3 papilles globuleuses à la partie inférieure du neuropode ce qui n'est pas signalé dans la description originale de POTTS

(1910); FAUVEL (1923 a) en donne 3-4 et DAY (1967) dit « Parapodia without papillae ».

Un exemplaire conservant des caractères juvéniles n'a pu être nommé.

Lepidasthenia brunnea Day, 1960.

Lepidasthenia brunnea Day, 1960 : 285, fig. 3 a-d; DAY, 1967 : 92, fig. 1. 16 n-r.

MATÉRIEL : stations TD68, 4; TD76, 1; TD78, 1; TD86, 9; TD87, 2; TD88, 2; TD94, 1; TD97, 1; SD2, 1.

Les spécimens capturés correspondent bien à la description de DAY, en particulier par l'aspect des papilles ventrales du parapode, l'absence de soie géante postérieure, et la morphologie de la tête. L'auteur signale avoir découvert cette espèce dans des tubes de *Phyllochaetopterus*. En Côte d'Ivoire des tubes de *Phyllochaetopterus* ont également été récoltés en deux des stations où ce *Lepidasthenia* était présent.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental (Afrique du Sud); Pacifique (Nouvelle Zélande).

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté de 60 à 200 m.

Lepidasthenia maculata Potts, 1909.

Lepidasthenia maculata Potts, 1909 : 344, pl. 20, fig. 33, pl. 21, fig. 51; FAUVEL, 1923 a : 88, fig. 33 h-k; FAUVEL, 1936 : 12; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 503; DAY, 1967 : 92, fig. 1. 16. s-v.

MATÉRIEL : stations TD15, 1; TD16, 1; TD33, 1; TD65, 1; TD95, 1; TD133, 1; SD18, 6.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au Sénégal et occidental; Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal.

Récolté de 40 à 80 m.

Lepidasthenia sp.

Figure 3 a à e.

MATÉRIEL : station TD86, 1.

DESCRIPTION : Il n'a été récolté qu'un exemplaire de cette espèce, malheureusement tronqué. Il mesure 6 mm de long sur 3,5 mm de large, soies comprises, pour 18 segments. L'échantillon est entièrement décoloré et les élytres sont transparents.

Prostomium : Grossièrement hexagonal, il porte deux paires de gros yeux, les antérieurs en arrière de la ligne médiane, latéraux, et les postérieurs dorsaux. Les antennes latérales insérées en position terminale sont environ deux fois plus longues que le prostomium. L'antenne médiane, longue et fine

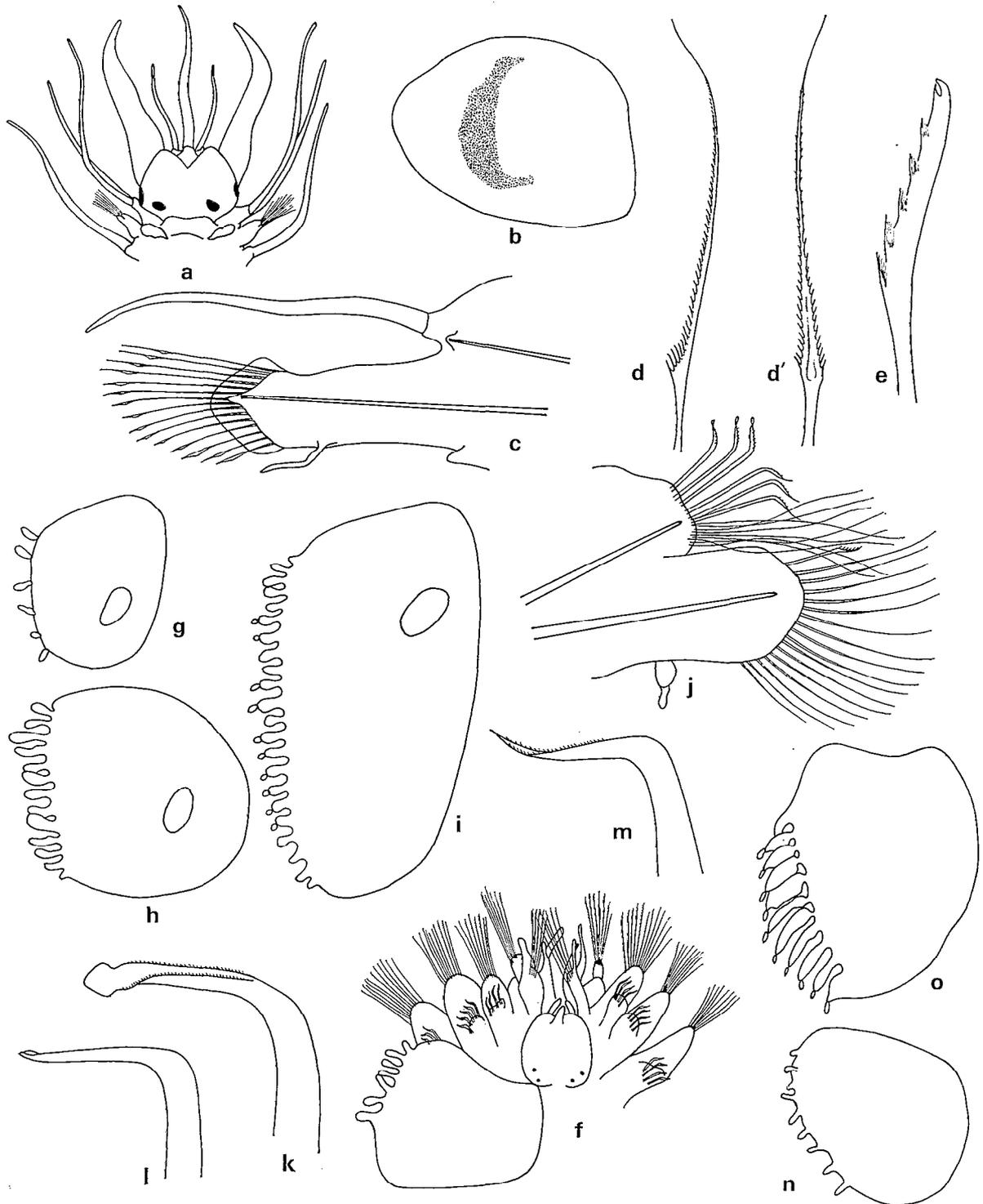


Fig. 3. — *Lepidasthenia* sp. a = Partie antérieure, vue dorsale $\times 12$; b = Élytre $\times 40$; c = Parapode moyen $\times 50$; d = Soie supérieure, vue de profil $\times 150$; d' = Soie supérieure, vue de face $\times 150$; e = Soie moyenne $\times 200$. — *Grubeulepis* sp. Individu A, f = Partie antérieure, vue dorsale $\times 12$; g = Premier élytre $\times 30$; h = Élytre moyen $\times 25$; i = Élytre postérieur $\times 25$; j = Parapode $\times 40$; k = Crochet dorsal spatulé $\times 100$; l = Crochet dorsal spatulé, vue de profil $\times 100$. Individu G; m = Crochet dorsal $\times 80$; n = Élytre antérieur $\times 25$; o = Élytre moyen $\times 20$.

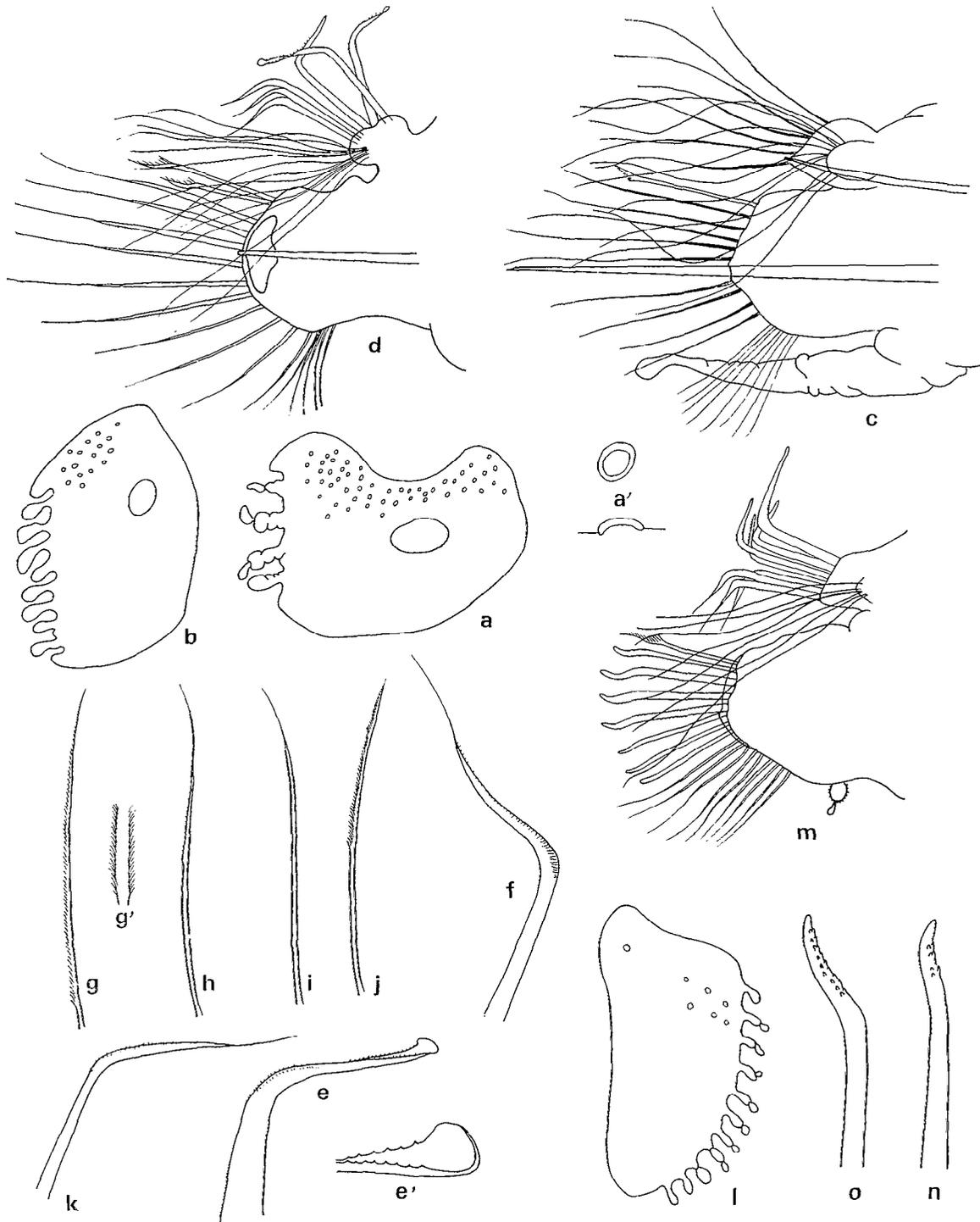


Fig. 4. — *Grubeulepis* sp. Individu B, a — Premier élytre $\times 25$; a' — Papilles de l'élytre $\times 180$; b — Élytre moyen $\times 20$; c = Parapode antérieur $\times 60$; d = Parapode moyen $\times 40$; e = Crochet dorsal supérieur (Parapode moyen) $\times 150$; e' = Extrémité spatulée $\times 200$; f = Crochet dorsal inférieur (Parapode moyen) $\times 160$; g = Grosse soie dorsale, vue de profil $\times 150$; g' = Grosse soie dorsale, vue de face $\times 250$; h = Soie ventrale supérieure $\times 150$; i = Soie ventrale moyenne $\times 180$; j = Soie ventrale inférieure $\times 180$; k = Crochet ventral postérieur $\times 150$. Individu D, l = Élytre moyen $\times 25$; m = Parapode $\times 50$; n = Crochet ventral $\times 120$; o = Crochet ventral $\times 120$.

est à peu près trois fois plus longue que le prostomium. Les cirres tentaculaires, un peu plus courts que les palpes, sont minces. Il existe en outre un repli nucal.

Élytres : Ils sont mous et transparents et ne couvrent pas le dos. Ils portent un arc brun très clair presque central.

Parapodes : La rame dorsale est représentée par un acicule qui n'est pas accompagné de soies. Le cirre dorsal dépasse de peu les soies ventrales et le cirrophore n'est pas très long.

Le neuropode possède une lèvre présétale bien développée et un acicule engagé. Les soies sont de deux sortes : les soies supérieures sont longues et fines, à spinulation espacée, à pointe unidentée très longue et très fine; les soies médianes et inférieures sont toutes bidentées. Le cirre ventral est assez court. La face inférieure du parapode ne porte aucune papille.

Cette espèce se rapproche de *Lepidasthenia brunnea* par l'aspect du prostomium quoique les proportions des appendices soient différentes, par les élytres en dépit de leur décoloration, par les soies de deux types et leur nombre respectif. Elle en diffère cependant par l'absence de papilles ventrales, par des cirres dorsaux plus courts, des appendices céphaliques plus courts et des yeux plus gros. Le nombre de segments et d'élytres est inconnu.

Il est possible que cet échantillon soit une jeune *L. brunnea*.

Récolté à 80 m.

FAMILLE DES EULEPETHIDAE

Trois auteurs ont déjà signalé la présence de spécimens de cette Famille dans le Golfe de Guinée : AUGENER (1918) détermine des récoltes du Congo sous le nom de *Eulepis fimbriata* Treadwell, 1901; TEBBLE (1955) fait d'individus du Ghana des *Pareulepis geayi* (Fauvel, 1918); enfin RULLIER (1965), après avoir observé du matériel dragué au

Togo, suggère qu'il n'existe qu'une forme guinéenne qu'il nomme *Pareulepis fimbriata*. PETTIBONE (1969), dans sa révision de la Famille, réexamine l'ensemble de ces échantillons et les place dans le genre nouveau *Grubeulepis*; ceux d'AUGENER et RULLIER sont décrits sous le nom de *G. augeneri* et ceux de TEBBLE deviennent *G. tebblei*. Le matériel ivoirien se place également dans ce genre *Grubeulepis*.

Genre *Grubeulepis* Pettibone, 1969

Nos exemplaires ne correspondent exactement à aucune des deux descriptions, aussi bien celle de *G. augeneri* que celle de *G. tebblei* et il nous a semblé préférable de ne pas prendre position avant d'avoir réuni une série plus importante d'individus. Ces polychètes vivent en Côte d'Ivoire dans la frange sableuse littorale par faible profondeur.

Grubeulepis spp.

Figure 3 f à o, figure 4 a à o.

MATÉRIEL : stations TD5, 1; TD11, 2; TD18, 3; TD50, 1; TD91, 1; TD98, 1; TD120, 1.

Les trois spécimens complets et en bon état ont été plus particulièrement étudiés ainsi que celui de la station 98, nettement différent des autres.

Les différents caractères ont été regroupés dans les deux tableaux suivants où les individus sont nommés A, B, C et D pour plus de clarté.

Individu	Station	Nombre de segments	Longueur (mm)	Largeur (mm)
A	91	33	12	3,5
B	5	32	9	3
C	11	28	9	3
D	98 ; un fragment postérieur d'une vingtaine de segments.			

Un certain nombre de caractères ont été regroupés dans le tableau suivant.

	ÉLYTRES				Soies ventrales des premiers sétigères	Soies ventrales des sétigères postérieurs	Crochets dorsaux
	Premier	Moyen	Dernier	Surface			
A	6 processus tous simples	13 processus dont 10 biarticulés	22 processus dont 10 biarticulés	pas de papilles	pointe longue et fine, limbée	finement spinuleux	majorité lisse quelques uns très finement spinuleux
B	4 processus dont 3 biarticulés	9 processus tous simples	21 processus dont 17 biarticulés	papilles rondes et plates	pointe longue et fine	finement spinuleux	fortement spinuleux
C	9 processus tous simples	11 processus dont 10 biarticulés	17 processus tous biarticulés	pas de papilles	pointe longue et fine	finement spinuleux	très finement spinuleux
D		13 processus dont 8 biarticulés	17 processus tous simples	papilles rondes et plates	?	gros crochets à deux rangs d'écailles	finement spinuleux

Si l'on se réfère à la révision de la famille des *Eulepethidae* de PETTIBONE (1969), tous ces exemplaires appartiennent au genre *Grubeulepis* car ils possèdent 12 paires d'élytres (le dernier élytre de D est grand et on ne trouve pas de pièces plus petites postérieurement à lui) qui portent des processus latéraux aplatis. A l'intérieur du genre, il devient difficile de rapprocher nos exemplaires de l'une ou l'autre espèce.

La plupart des élytres portant des processus biarticulés, ils appartiennent donc au groupe *G. mexicana*, *G. sulcatiselis*, *G. augeneri* et *G. tebblei*.

L'individu B possède des soies aciculaires aux segments antérieurs, plus de 20 processus à la dernière paire d'élytres, des crochets dorsaux spinuleux à la partie distale jusque sur la courbure, des soies ventrales finement serrulées le long de la courbure : Tous caractères qui distinguent *Grubeulepis mexicana* des autres espèces. Cependant un certain nombre de processus des derniers élytres sont biarticulés et la spinulation des soies ventrales supérieures des segments postérieurs est très fine.

L'individu A ne possède pas de soies aciculaires aux segments antérieurs, et ses crochets dorsaux sont lisses sauf quelques-uns qui possèdent une spinulation extrêmement fine et discrète.

Quant aux individus C et D, ils ont moins de processus latéraux aux derniers élytres, pas de soies aciculaires aux segments antérieurs et, pour C, des crochets dorsaux finement spinuleux.

En conclusion, D se distingue des autres spécimens par la présence de gros crochets ventraux à double courbure portant deux rangs de nodosités, et par ses papilles sur les élytres (comme B cependant).

Les individus collectés sont donc très différents entre eux sans que l'on puisse les grouper vraiment en plusieurs espèces. Seul l'exemplaire de la station 98 s'éloigne nettement des autres par la présence d'un type de soies particulier. Les trois autres spécimens sont plus proches de *G. mexicana* que de toute autre espèce; l'identité est cependant assez difficile à admettre du point de vue biogéographique. La variabilité individuelle semblant importante chez les *Grubeulepis*, de nouvelles récoltes seront nécessaires pour constituer de plus longues séries d'échantillons; leur examen permettra alors peut-être de faire le point sur le genre, du moins dans le golfe de Guinée.

Récolté de 10 à 35 m.

FAMILLE DES POLYDONTIDAE

Genre *Eupanthalis* Mc Intosh, 1876

Eupanthalis kinbergi, très commun dans le golfe de Guinée et en particulier en Côte d'Ivoire possède

deux paires d'yeux sessiles, des soies dorsales limitées aux parapodes antérieurs, de même que *Eupanthalis edriophthalma* espèce à laquelle nous rapportons un petit exemplaire conforme à la description de RULLIER (1964 a), caractérisé par la présence de soies aristées à long prolongement distal, type de soies qui manque chez *E. kinbergi*.

Eupanthalis kinbergi Mc Intosh, 1876.

Eupanthalis kinbergi Mc Intosh, 1876 : 404, pl. 72, fig. 12-16; FAUVEL, 1923 a : 100, fig. 38 i-g; FAUVEL, 1953 b : 11; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 152; GUY, 1964 : 174; RULLIER, 1965 : 17; DAY, 1967 : 94, fig. 1. 17 a-f.

Eupanthalis tubifex, AUGENER, 1918 : 125, Taf. II fig. 20.

MATÉRIEL : stations TD9, 2; TD10, 1; TD14, 1; TD15, 2; TD22, 1; TD23, 1; TD33, 1; TD44, 1; TD50, 1; TD74, 1; TD76, 1; TD78, ; TD88, 3; TD97, 2; TD132, 3; SD1, 3; TC20, 1; TC30, 2; TC41, 1.

Plusieurs exemplaires portent de petits mollusques de la famille des *Montaculidae* insérés entre les parapodes (cf. RULLIER, 1965, p. 17).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Angola; Atlantique occidental tropical.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Dahomey, Sao Thomé, Congo, Angola.

Récolté de 20 à 200 m.

Eupanthalis edriophthalma Potts, 1910.

Eupanthalis edriophthalma Potts, 1910 : 345; FAUVEL, 1953 a : 76, fig. 33 h-i; RULLIER, 1965 : 135, fig. 5.

MATÉRIEL : station TD134, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Océan Atlantique tropical; Océan Indien tropical.

Afrique de l'ouest : Iles du Cap Vert.

Récolté à 60 m.

Genre *Panthalis* Kinberg, 1855

Les deux espèces, *Panthalis oerstedii* et *Panthalis bicolor* sont communes; elles vivent sensiblement dans le même biotope et peuvent se rencontrer aux mêmes stations.

Les deux espèces se différencient facilement par leurs soies de type bipennato-penicillatae : elles portent une longue pointe fine chez *Panthalis bicolor* qui n'existe pas chez *P. oerstedii*.

Panthalis oerstedii Kinberg, 1855.

Panthalis oerstedii Kinberg, 1855 : 387; FAUVEL,

1923 a : 98, fig. 38 a-h; FAUVEL, 1953 a : 74, fig. 34 a-h; FAUVEL, 1953 b : 10; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 151; GUY, 1964 : 174.

Panthalis oerstedii var. *capensis*, Mc Intosh, 1925 : 31; DAY, 1967 : 97.

MATÉRIEL : stations TD22, 3; TD23, 1; TD65, 10; TD66, 2; TD74, 1; TD75, 7; TD85, 4; TD93, 2; TD94, 5; TD101, 1; TD102, 2; TD103, 2; TD122, 1; TD123, 6; SD17, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud; Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Congo.

Récolté de 15 à 80 m.

Panthalis bicolor (Grube, 1877).

Polyodontes bicolor Grube, 1877; AUGENER, 1918 : 119, Taf. II, fig. 28, Taf. III, fig. 47, Text fig. IV. *Panthalis bicolor*, FAUVEL, 1953 b : 9; TEBBLE, 1955 : 74, fig. 1; FAUVEL et RULLIER, 1957 : 50, fig. 1; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 151; GUY, 1964 : 173; RULLIER, 1964 : 1077; RULLIER, 1965 : 17.

MATÉRIEL : stations TD13, 1; TD14, 1; TD40, 1; TD56, 1; TD67, 1; TD100, 1; TD130, 1; TD132, 2; TD133, 5; CT4, 1; SD1, 1; SD11, 1; SD17, 1; SD59, 1;

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical; Atlantique occidental tropical; Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Dahomey, Cameroun, Congo.

Récolté de 20 à 100 m.

FAMILLE DES SIGALIONIDAE

Genre *Pholoe* Johnston, 1839

Pholoe minuta, récoltée ici pour la première fois dans le golfe de Guinée, est une petite espèce avec deux gros yeux coalescents de chaque côté, une seule antenne impaire, deux paires de cirres tentaculaires, des élytres normaux, uniformes, avec quelques papilles vers le bord externe.

Pholoe minuta (Fabricius, 1780).

Aphrodita minuta Fabricius, 1780 : 314.

Pholoe minuta var. *inornata* : AUGENER, 1918 : 118.

Pholoe minuta : FAUVEL, 1923 a : 120, fig. 44 a-h; FAUVEL, 1936 : 16; DAY, 1967 : 100, fig. 1. 18. a-f.

MATÉRIEL : stations TD83, 1; TD86, 2; TD93, 1; TD112, 1; TD132, 4. Aucun des spécimens ivoiriens ne présente de tubercule facial en plus de l'antenne impaire.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Océan Arctique; Atlantique nord-oriental de l'Europe au Maroc; Atlantique sud-oriental du Sud-ouest Africain à l'Afrique du sud; Océan Pacifique Nord.

Afrique de l'ouest : Sud-Ouest Africain.

Récolté de 40 à 80 m.

Genre *Sigalion* Audouin et Milne Edwards, 1832

LONGHURST (1958) signale *Sigalion mathildae* en Sierra Leone et USHAKOV (1970) *Sigalion capense* en Guinée, l'une et l'autre espèce à très faible profondeur. Notre collection comporte un *Sigalion* pour lequel il nous a semblé préférable de créer une espèce nouvelle étant donné les différences morphologiques avec les précédentes : *Sigalion opalinum*. *Sigalion mathildae* vit des côtes européennes à celles du Maroc; *Sigalion capense* se rencontre en Afrique du Sud dans la région du Cap. L'aire de répartition de ces deux espèces montre donc une discontinuité dans la région Mauritanie-Sénégal pour l'espèce européenne et dans la région Congo-Angola pour l'espèce Sud Africaine. Malgré les déterminations de LONGHURST et de USHAKOV, il est logique de penser que nous avons affaire à une espèce unique dans le golfe de Guinée, littorale, morphologiquement assez proche des deux autres.

Un spécimen figurant dans la collection n'a pas été nommé car il s'agit vraisemblablement d'une forme juvénile.

Sigalion opalinum sp. nov.

Figure 5 a à h.

MATÉRIEL : stations TD49, 1; TD60, 2; TD61, 1; TD81, 1; TD90, 1; TD119, 1; TD121, 3; CT1, 1; CT2, 4.

DESCRIPTION : Le spécimen de la station 121 choisi comme holotype mesure 42 mm de long sur 4 mm de large, soies comprises. La partie postérieure manque.

Prostomium : Le prostomium est ovale, plus long que large et porte deux antennes latérales courtes ainsi que deux paires d'yeux très rapprochés. Le premier sétigère possède deux cirres, le ventral un peu plus long que le dorsal chez le type alors qu'ils sont sensiblement égaux chez des individus plus petits.

Élytres : De forme sub-rectangulaire, chacun d'eux porte au bord extérieur de 6 à 10 expansions pennées, à papilles latérales peu nombreuses (5 à 10 paires) avec, à la base du tronc commun, une à deux papilles digitiformes situées dans un plan perpendiculaire à celui de l'élytre et donc dressées verticalement. L'élytrophe porte une branchie tournée vers l'extérieur.

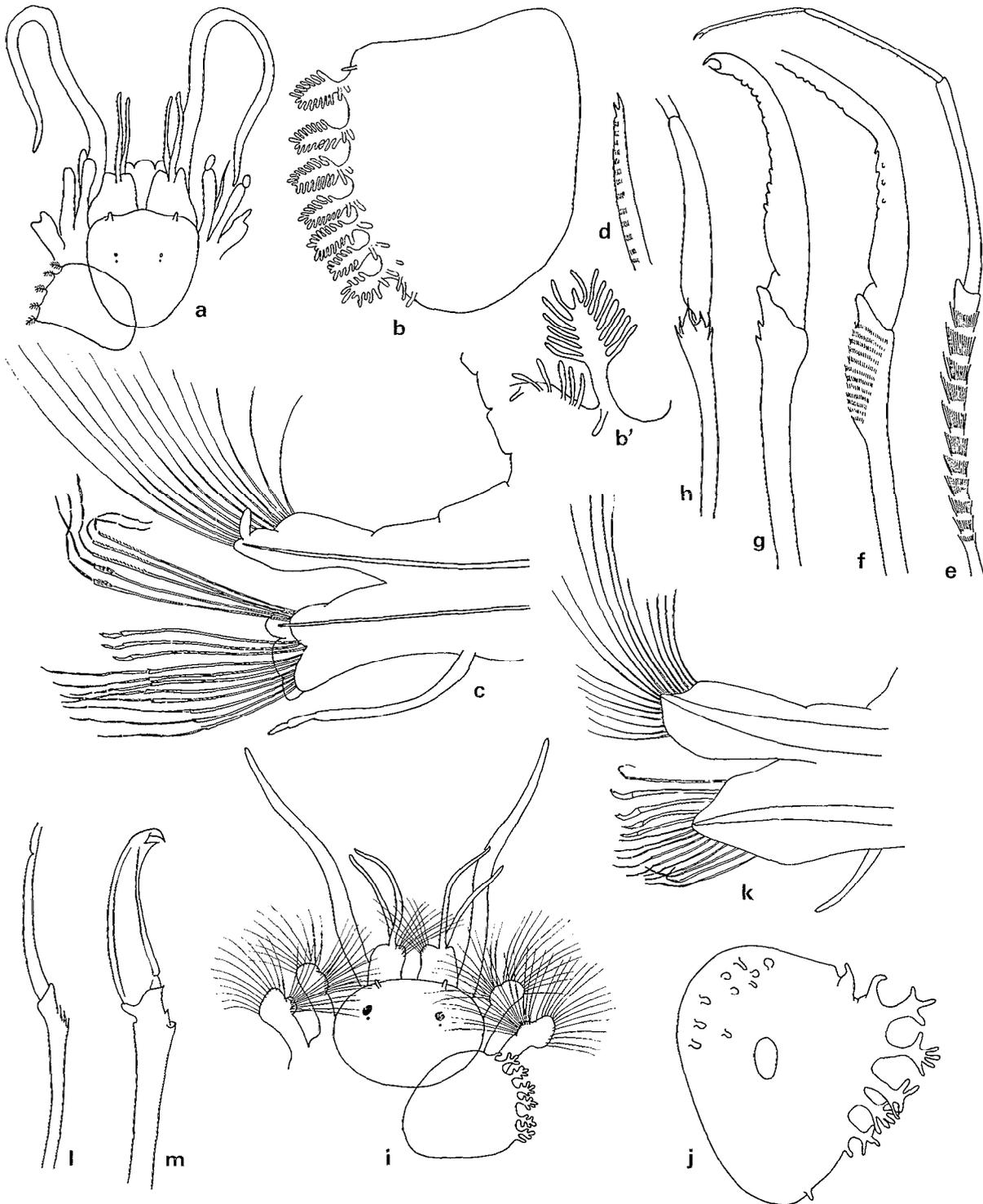


Fig. 5. --- *Sigalion opalinum* sp. nov. a = Partie antérieure, vue dorsale $\times 10$; b = Élytre moyen $\times 30$; b' = Papille pennée de l'élytre $\times 90$; c = Parapode moyen $\times 80$; d = Extrémité de soie dorsale $\times 250$; e = Soie composée ventrale supérieure $\times 150$; f = Soie composée ventrale supérieure $\times 150$; g = Soie composée ventrale moyenne $\times 150$; h = Soie composée ventrale inférieure $\times 160$. — *Sigalion* sp. i = Partie antérieure, vue dorsale $\times 25$; j = Élytre antérieur $\times 50$; k = Parapode $\times 100$; l = Soie composée ventrale supérieure $\times 150$; m = Soie composée ventrale moyenne $\times 180$.

Parapodes : La rame dorsale est élargie distalement en forme de massue et possède un stylole subterminal dressé. Les soies sont longues et fines redressées dorsalement pour la plupart, finement spinuleuses sur la face convexe; leur extrémité est très fine et légèrement bifide. La rame ventrale, plus courte et plus large, ne porte pas de stylole. Il existe un mamelon aciculaire supérieur, puis la rame est bilobée. Les soies supérieures bipennées, simples, classiques pour le genre, ne sont pas présentes antérieurement mais on en dénombre de 4 à 6 dans les segments de la moitié postérieure du corps; il est à remarquer que les jeunes individus sont pratiquement dépourvus de soies de cette sorte; ensuite, s'observent 2 ou 3 soies composées à serpe longue multiarticulée, bidentée; elles sont également caractérisées par une hampe munie de corbeilles spinuleuses (une douzaine) sur la partie distale; de profil, ces soies ont un aspect bipenné. Le mamelon aciculaire porte, outre ces deux types, des soies composées à serpe encore multiarticulée et bidentée, plus grosses que les précédentes; elles diffèrent des autres essentiellement par leur hampe qui est ornée à sa partie distale d'une série de rangs de spinules (une douzaine) courtes et denses. La rame bilobée porte à sa partie supérieure 3 à 4 soies composées à serpe simple, bidentée, épaissie dont la hampe possède deux crans au-dessous de l'articulation. Les soies inférieures, très nombreuses ont une serpe multiarticulée longue, fine, bidentée et une hampe finement spinuleuse à la partie dorsale seulement. Chez toutes les soies ventrales composées, la serpe porte sur le bord concave une double série de granulations, très fortes chez le type à serpe simple.

Branchie : La branchie n'est pas accompagnée de petite papille digitiforme.

En conclusion, nos exemplaires sont assez proches de *Sigalion pourtalesii* Ehlers, 1887. Les élytres sont semblables bien que EHLERS ne signale pas les petites papilles intermédiaires dorsales. La structure du parapode est identique mais les soies diffèrent quelque peu par l'ornementation des serpes et par la hampe crantée des soies supérieures du faisceau sous-aciculaire ventral. La branchie ne porte pas de papille digitiforme à sa base.

Sigalion opalinum est nettement différent de *Sigalion capense* qui ne possède que des serpes multiarticulées aux soies composées ventrales. Si les expansions marginales sont très semblables avec les papilles dressées à la base du tronc commun, le nombre de papilles latérales est en moyenne plus faible que chez *S. capense* (6-10 au lieu de 10-15). Il diffère également de *S. mathildae* par le nombre plus faible de papilles pennées des expansions marginales de l'élytre, par les corbeilles spinuleuses nombreuses des soies composées ventrales supérieures, par les

crans de la hampe des soies composées ventrales moyennes.

Récolté de 15 à 40 m.

Sigalion sp.

Figure 5 i à m.

MATÉRIEL : station TD80, 1.

DESCRIPTION : L'unique exemplaire recueilli mesure 18 mm de long sur 1,8 mm de large pour environ 25 segments.

Prostomium : Ovale, plus large que long, il porte deux paires d'yeux bien séparées, les antérieurs plus gros avec une tache centrale claire ressemblant à un cristallin. Les antennes latérales sont très réduites. Les cirres du premier sétigère sont subégaux.

Élytres : Ils sont allongés transversalement et portent de 4 à 7 papilles marginales, qui ne sont pas vraiment bipennées selon le schéma classique, mais possèdent des branches peu nombreuses (5 au maximum), plutôt terminales à un tronc commun. En outre, la surface porte de grosses papilles claviformes vers le bord intérieur.

Parapodes : La rame dorsale est élargie distalement, sans stylole de même que la rame ventrale. Les soies dorsales sont longues et fines, finement spinuleuses sur le bord convexe, toutes unidentées. L'acicule dorsal est très gros. Les soies ventrales sont de trois types : Une ou deux soies supérieures à serpe multiarticulée et à hampe portant 2 ou 3 séries de spinulations distales; un groupe moyen de 6 à 8 soies à serpe simple, courte, robuste, bidentée et à hampe ornée de deux crans subterminaux; enfin, un groupe inférieur constitué de soies à hampe lisse et à serpe longue, multiarticulée, bidentée.

On n'observe de soies bipennées supérieures sur aucun parapode, ce qui indique qu'il s'agit sans doute d'une forme très juvénile, appartenant peut-être à l'espèce précédente.

Récolté à 20 m.

Genre *Thalenessa* Baird, 1868

Deux espèces sont communes sur le plateau continental ivoirien : *Thalenessa vazensis* et *Thalenessa dendrolepis*. Elles se différencient aisément par la position de l'antenne impaire qui est insérée en position terminale chez *Thalenessa dendrolepis* et sur le dessus du prostomium, en position médiane chez *Thalenessa vazensis*. Les soies sont par ailleurs très différentes ainsi que les papilles pennées marginales des élytres. Suivant HARTMAN (1959) nous avons maintenu les deux espèces dans le même genre.

Thalenessa vazensis (Augener, 1918).

Figure 6 a à e.

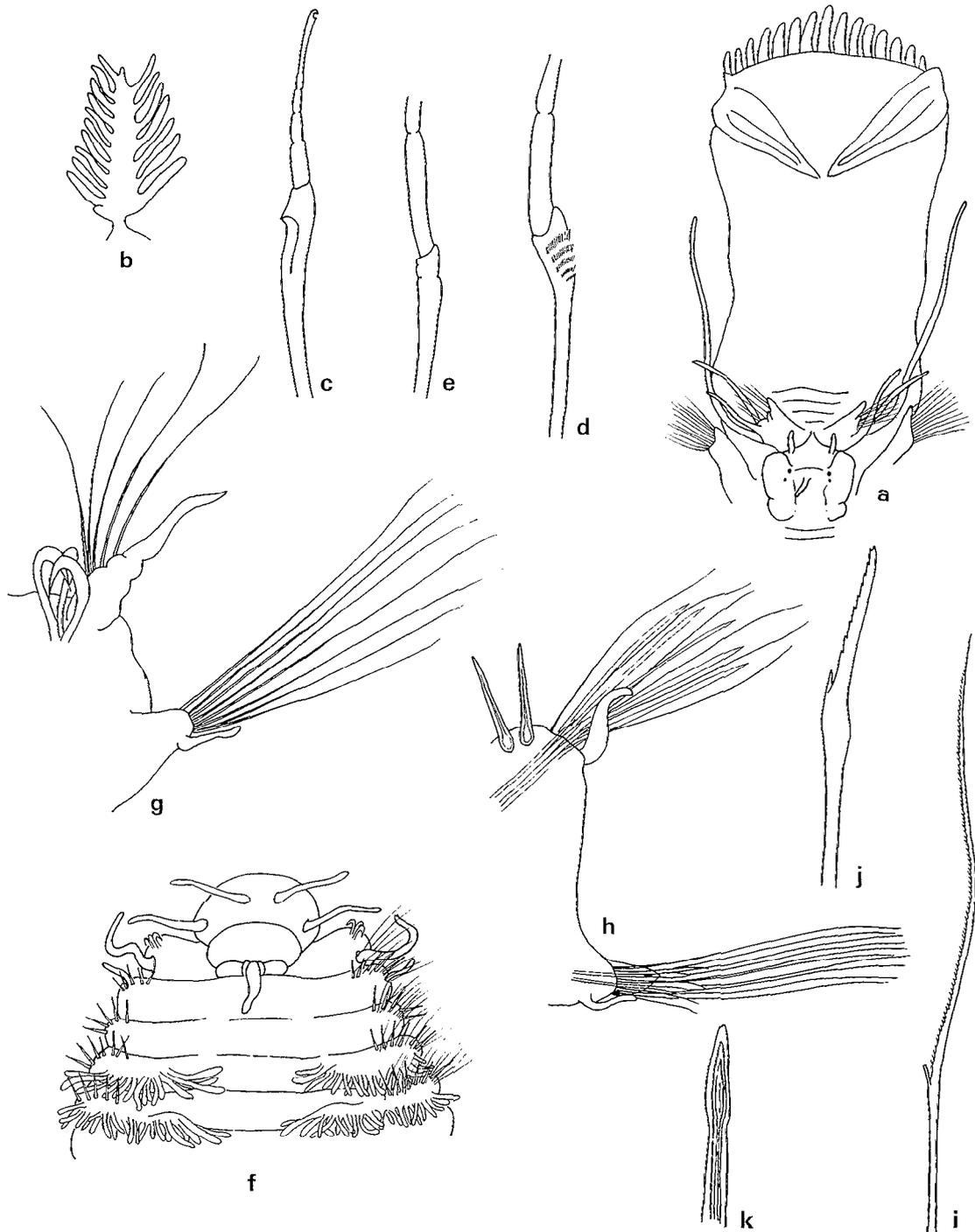


Fig. 6. — *Thalenessa vazensis* (Augener, 1918): a = Partie antérieure, vue dorsale $\times 20$; b = Papille pennée de l'élytre $\times 60$; c = Grosse soie ventrale composée $\times 120$; e = Soie ventrale composée à hampe lisse $\times 180$; d = Soie ventrale composée à hampe spinuleuse $\times 180$. — *Paramphinome trionyx* sp. nov. f = Partie antérieure, vue dorsale $\times 25$; g = Premier parapode $\times 50$; h = 20^e parapode $\times 60$; i = Soie ventrale capillaire éperonnée $\times 120$; j = Soie ventrale en « couteau » $\times 200$; k = Acicule ventral $\times 200$.

Eusigalion vazensis Augener, 1918 : 113, Taf. II, fig. 14, Taf. III, fig. 44-46, Text-fig. III; TEBBLE, 1955 : 76; RULLIER, 1965 : 18.

MATÉRIEL : stations TD5, 4; TD12, 1; TD71, 1; TD107, 1; TD109, 1; TD127, 1; TD129, 2; TG2, 1; CT6, 2; CT8, 3; CT9, 3; CT10, 7; CT11, 2; CT12, 1; CT13, 3; CT17, 1; CT19, 2.

Les exemplaires collectés correspondent bien à la description que donne AUGENER mais ils possèdent un type de soie supplémentaire, non figuré par l'auteur. C'est une grosse soie, le plus souvent unique dans chaque parapode, à serpe multiarticulée bidentée, caractérisée par une déformation de la hampe qui porte un fort redent avant l'articulation avec la serpe. Une telle soie se retrouve chez *Thalenessa lewisii* Berkeley et Berkeley, 1939 de l'Amérique tropicale. Par ailleurs nos échantillons diffèrent de cette dernière espèce par les caractères suivants : Ils ne possèdent que 2 ou 3 soies à serpe simple en position sous-aciculaire au lieu de 5 ou 6 en position péri-aciculaire. L'antenne médiane est insérée au niveau des yeux postérieurs alors que chez *T. lewisii* elle est plutôt légèrement en avant des yeux antérieurs. De plus, les papilles des expansions pennées de l'élytre sont au nombre de 6-8 au lieu de 3-5. Ces deux espèces sont très proches l'une de l'autre, et peut-être ne représentent-elles que des variétés d'une seule espèce.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical.

Afrique de l'ouest : Dahomey, Congo.

Récolté de 15 à 30 m.

Thalenessa dendrolepis (Claparède; 1868).

Sthenelais dendrolepis Claparède, 1868 : 409.

Euthalenessa dendrolepis : FAUVEL, 1923 a : 114, fig. 42 h-o; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 149; GUY, 1964 : 175; RULLIER, 1964 a : 139; RULLIER, 1965 : 19.

MATÉRIEL : stations TD5, 2; TD6, 1; TD80, 4; TD118, 1; TD119, 1; TC6, 1; CT4, 3; CT6, 1; CT10, 1; CT11, 1; CT12, 1; CT14, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au golfe de Guinée; Méditerranée; Océan Indien (golfe d'Iran).

Afrique de l'ouest : Du Sénégal au Togo; Ile Principe.

Récolté de 20 à 50 m.

Genre *Psammolyce* Kinberg, 1855

Une seule espèce, *Psammolyce arenosa*, a été récoltée en Côte d'Ivoire; elle se caractérise par des élytres profondément échancrés à papilles aggluti-

nantes et par l'absence de cirre dorsal sauf au troisième sétigère.

Psammolyce arenosa (Delle Chiaje, 1841).

Sigalion arenosum Delle Chiaje, 1841 : 58.

Psammolyce arenosa : FAUVEL, 1923 a : 106, fig. 40 a-m; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 53; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 504; RULLIER, 1964 a : 138.

MATÉRIEL : stations TD65, 1; TC7, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au Ghana.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Ghana.

Récolté de 60 à 80 m.

Genre *Sthenelais* Kinberg, 1855

Deux espèces du genre ont été capturées ici : *Sthenelais boa* et *Sthenelais zonata*. *Sthenelais boa* possède des élytres à frange simple ce qui le sépare nettement de *Sthenelais zonata* dont les élytres portent des digitations bifides marginales. La coloration des deux espèces est également très différente. *Sthenelais zonata*, décrit par RULLIER (1964 b) d'après un spécimen du Cameroun, nous semble par ailleurs très proche du *Sthenelais limicola* d'Europe et d'Afrique du Sud.

Sthenelais boa (Johnston, 1839).

Sigalion boa Johnston, 1839 : 439.

Sthenelais boa : AUGENER, 1918 : 105; FAUVEL, 1923 a : 110, fig. 41 a-b; FAUVEL, 1936 : 15; FAUVEL, 1953 a : 51, fig. 28 a-k; TEBBLE, 1955 : 76; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 148; GUY, 1964 : 175; DAY, 1967 : 109, fig. 1-20 f-b.

MATÉRIEL : stations TD11, 1; TD21, 1; TD34, 2; TD65, 6; TD66, 2; TD67, 1; TD74, 1; TD75, 1; TD86, 2; TD94, 5; TD95, 4; TD96, 1; TD98, 1; TD102, 3; TD103, 4; TD104, 2; TD123, 6; TD132, 1; TD133, 5; TD134, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Mer du Nord à l'Afrique du Sud; Océan Indien.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Ghana, Dahomey.

Récolté de 15 à 100 m.

Sthenelais zonata Rullier, 1964.

Sthenelais zonata Rullier, 1964 b : 1078, fig. 1; RULLIER, 1965 : 18; AMOUREUX, 1973 : 51.

? *Sthenelais limicola* : AUGENER, 1918 : 106; FAUVEL, 1923 a : 113, fig. 42 a-g; FAUVEL, 1936 : 15; MONRO, 1939 : 213; TEBBLE, 1955 : 76; GUY, 1964 : 175; DAY, 1967 : 111, fig. 1-20 m-r.

MATÉRIEL : stations TD4, 3; TD5, 1; TD6, 2; TD12, 1; TD20, 4; TD21, 3; TD23, 1; TD28, 1; TD44, 1; TD49, 1; TD50, 1; TD51, 1; TD52, 1; TD61, 2; TD63, 2; TD70, 1; TD71, 3; TD72, 3; TD73, 17; TD74, 3; TD75, 1; TD80, 1; TD81, 1; TD82, 2; TD83, 15; TD84, 1; TD89, 1; TD90, 3; TD91, 17; TD92, 8; TD93, 2; TD98, 7; TD99, 1; TD100, 8; TD102, 4; TD108, 1; TD110, 2; TD112, 1; TD119, 1; TD122, 3; TD130, 3; TD131, 2; TD132, 3; SD1, 2; SD64, 1; TGI, x; TG3, x; CT1, 4; CT4, 4; CT5, 1; CT8, 7; CT9, 7; CT10, 5; CT11, 1; CT12, 3; CT14, 1; CT15, 1; CT16, 1; CT17, 5; CT18, 1.

Cette espèce décrite du Cameroun par RULLIER d'après un individu incomplet semble très proche de *S. limicola* (Ehlers, 1864) si elle ne se confond pas avec elle. En effet les différences entre les deux espèces sont faibles.

Sthenelais zonata possède deux gros yeux postérieurs à cristallin; les yeux antérieurs sont plus petits, cachés sous les cténiodes de l'antenne impaire et s'étendent en arc transversal chez les plus gros individus. Les yeux de *S. limicola* sont également

au nombre de deux paires, mais les yeux antérieurs sont les plus gros.

Les élytres moyens sont identiques dans les deux cas, munis de « digitations bifides » chez *S. limicola* selon FAUVEL (1923) et d'« expansions, chacune à deux ou trois petites dents » chez *S. zonata* selon RULLIER (1964). Les élytres postérieurs, chez nos spécimens, possèdent cette échancrure au bord externe caractéristique de *S. limicola*, également signalée par TEBBLE (1955) et AUGENER (1918), que RULLIER n'a pas notée.

La différence la plus importante se situe au niveau des soies ventrales : Le faisceau de soies inférieures est à serpe unidentée chez *S. limicola* (FAUVEL, 1923 a), bidentée chez *S. zonata* (RULLIER, 1964 b); le nombre de soies supérieures simples semble également significativement différent. En effet un comptage de ces soies chez 50 individus de Côte d'Ivoire en fonction de la largeur du corps, parapodes compris mais sans les soies, fournit les chiffres suivants:

Largeur du corps : (mm)	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	
Nombre de soies :	3	4	3	4	5	4	4	3	4	3	3	4	
Largeur du corps : (mm)	1,6	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	
Nombre de soies :	7	7	4	3	4	5	6	5	5	8	4	4	
Largeur du corps : (mm)	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3	2,4	2,4	
Nombre de soies :	5	5	4	6	6	4	4	8	8	7	4	6	
Largeur du corps : (mm)	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,8	3,2	3,3
Nombre de soies :	6	7	7	8	8	8	9	12	6	9	11	7	11

Ce qui donne pour valeurs moyennes du nombre de soies dans des intervalles de 3/10 mm : de 1,2 à 1,4 = 4; de 1,5 à 1,7 = 4; de 1,8 à 2,0 = 5; de 2,1 à 2,3 = 6; de 2,4 à 2,6 = 7,8; au-dessus de 2,6 = 9-10.

Ces résultats montrent sans ambiguïté que chez *S. zonata*, le nombre des soies augmente avec la taille des individus; chez les plus petits, le nombre des soies reste celui rencontré chez *S. limicola*; cette espèce ne possède en effet, d'après la littérature, que 2 à 3 soies ventrales supérieures simples, même chez les gros individus (FAUVEL, 1923 a, DAY, 1967); mais le nombre de soies est plus élevé chez l'espèce guinéenne dès que la largeur du corps atteint 1,7-1,8 mm.

Une étude comparative d'individus de *S. zonata* d'Afrique de l'ouest et de *S. limicola* des mers d'Europe serait nécessaire mais pour l'instant nous

considérons les espèces comme distinctes et nous pensons que tous les spécimens récoltés dans le golfe de Guinée et rapportés à *S. limicola* sont en fait des *S. zonata*.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical.

Afrique de l'ouest : Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Dahomey, Nigéria, Congo.

Récolté de 15 à 25 m.

Genre *Leanira* Kinberg, 1855

Les révisions de PETTIBONE (1970) ne permettent pas de placer avec certitude *Leanira yhleni* dans l'un des genres qu'elle crée à l'intérieur de l'ancien genre *Leanira* Kinberg 1855. Cette espèce se distingue

par une antenne médiane à cératophore flanqué d'une paire d'auricules, à style long et effilé; le 3^e sétigère ne porte ni cirre dorsal ni tubercule; l'élytre, entier, sans tubercule ni frange est coloré en brun avec une tache centrale plus claire.

Leanira yhleni Malmgren, 1867.

Leanira yhleni Malmgren, 1867 : 140; FAUVEL, 1923 a : 117; FAUVEL, 1936 : 15; TEBBLE, 1955 : 77; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 149; GUY, 1964 : 176; RULLIER, 1964 b : 1081; RULLIER, 1965 : 19.

MATÉRIEL : stations TD23, 1; TD24, 3; TD56, 1; TD65, 2; TD75, 1; TD87, 1; TD94, 4; TD95, 2; TD96, 1; TD102, 1; TD103, 2; TD115, 1; TD123, 4; TD124, 2; TD125, 1; TD132, 1; TD133, 1; TD135, 2; TD136, 1; TG3, 1; SD59, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au golfe de Guinée; Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Dahomey, Cameroun, Congo, Sao Thomé.

Récolté de 35 à 100 m.

Genre *Ehlersileanira* Pettibone, 1970

Chez *Ehlersileanira incisa*, le cératophore de l'antenne médiane est muni d'auricules mais le style est court; il n'existe ni cirre dorsal, ni tubercule au 3^e sétigère; l'élytre moyen sans frange présente une incision latérale.

Ehlersileanira incisa (Grube, 1877).

Sthenelais incisa Grube, 1877 : 519.

Leanira incisa : AUGENER, 1918 : 107; FAUVEL, 1953 b : 9; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 149; RULLIER, 1964 b : 1081.

Leanira simplex : GUY, 1964 : 176.

Sthenolepis incisa : DAY, 1967 : 113.

Ehlersileanira incisa : PETTIBONE, 1970 : 19, fig. 10-12.

MATÉRIEL : stations TD15, 2; TD16, 1; TD36, 2; TD48, 1; TD57, 1; TD77, 1; TD87, 1; TD116, 2; SD51, 2; SD53, 9; SD54, 19.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental et occidental tropical; Océan Indien.

Afrique de l'ouest : Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Congo, Sao Thomé.

Récolté de 50 à 200 m.

FAMILLE DES CHRYSOPETALIDAE

Genre *Bhawania* Schmarda, 1861

Bhawania goodei est caractérisé par son corps

allongé couvert de palées brun doré; nos spécimens sont conformes à la description donnée par DAY (1967) en particulier pour les palées. C'est la seule espèce de la famille connue dans le golfe de Guinée; en effet *Chrysopetalum debile* est cité au Maroc, *Paleanotus chrysolepis* est signalé d'Afrique du Sud et du Sud Ouest Africain et *Paleanotus heteroseta* des îles du Cap Vert.

Bhawania goodei Webster, 1884.

Bhawania goodei Webster, 1884 : 308; AUGENER, 1918 : 98, taf. II, fig. 1-2, Text-fig. 1; FAUVEL, 1936 : 17; FAUVEL, 1950 : 348; TEBBLE, 1955 : 81, fig. 3; DAY, 1967 : 118, fig. 21 a-f.

MATÉRIEL : station SD19, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental du Maroc à l'Afrique du Sud. Atlantique occidental tropical, Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Ghana, Angola.

Récolté à 10 m.

FAMILLE DES AMPHINOMIDAE

Genre *Chloeia* Savigny, 1818

Deux espèces sont couramment rencontrées en Côte d'Ivoire : *Chloeia viridis* et *Chloeia venusta*. Les deux espèces se différencient facilement par leur coloration, celle de *Chloeia venusta* étant de manière générale beaucoup moins contrastée; surtout, cette espèce possède des soies dorsales bifurquées que n'a pas *Chloeia viridis*.

Chloeia venusta Quatrefages, 1865.

Chloeia venusta Quatrefages 1865 : 391; FAUVEL, 1923 a : 134, fig. 48 d-h; FAUVEL, 1936 : 18; FAUVEL, 1950 : 347; GUY, 1964 : 178, fig. 4 et 6.

MATÉRIEL : stations TD16, 2; TD24, 1; TD25, 1; TD35, 2; TD37, 1; TD48, 2; TD57, 1; TD58, 1; TD85, 2; TD93, 1; TD95, 1; TD98, 1; TD102, 1; TD104, 2; TD105, 1; TD106, 1; TD123, 1; TD124, 1; TD131, 1; TD133, 1; SD2, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au golfe de Guinée.

Afrique de l'ouest : Rio de Oro, Sénégal, Côte d'Ivoire.

Récolté de 20 à 200 m.

Chloeia viridis Schmarda, 1861.

Chloeia viridis Schmarda, 1861 : 144.

Chloeia euglochis : AUGENER, 1918 : 94; FAUVEL, 1950 : 347.

Chloëia viridis : TEBBLE, 1955 : 82; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 54, fig. 2; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 155; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 507; RULLIER, 1964 a : 144; RULLIER, 1964 b : 1082; GUY, 1964 : 178, fig. 5 et 7.

MATÉRIEL : stations TD9, 1; TD21, 1; TD73, 2; TD92, 1; TD121, 1; TD128, 1; TD134, 1; SD1, 1; CT9, 2; CT12, 1; CT18, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Espagne au golfe de Guinée. Indopacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana.

Récolté de 20 à 70 m.

Genre *Amphinome* Bruguière, 1789

Amphinome rostrata est un peu à part dans cette collection. Elle a été récoltée sur une épave flottant au large. C'est une espèce circumtropicale qui possède des soies aciculaires peu nombreuses, trapues, en forme de crochets.

Amphinome rostrata (Pallas, 1766).

Aphrodita rostrata Pallas, 1766 : 106.

Amphinome pallasii; FAUVEL, 1923 a : 127, fig. 46 a-g; FAUVEL, 1950 : 348; FAUVEL, 1953 a : 81, fig. 37; FAUVEL, 1953 b : 12, GUY, 1964 : 176; DAY, 1967 : 123, fig. 3. 1 f-k.

MATÉRIEL : Sur une bouée de longue ligne parmi les *Lepas*.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Toutes les mers tropicales sur les épaves.

Genre *Paramphinome* Sars, 1869

Le genre *Paramphinome* vient s'ajouter à l'inventaire du golfe de Guinée avec une espèce nouvelle : *Paramphinome trionyx*, à répartition profonde comme c'est général pour le genre; elle est caractérisée par la présence de trois crochets dorsaux au premier sétigère.

Paramphinome trionyx sp. nov.

Figure 6 f à k.

MATÉRIEL : stations TD10, 2; TD36, 1; TD37, 1; TD48, 2; TD59, 3; TD88, 2; TD106, 3; TD133, 1; TD134, 1.

DESCRIPTION : L'individu type de la station 37 comporte 47 segments et mesure 15 mm de long sur 2 mm de large. Le corps est légèrement renflé et aplati dorsalement dans la région antérieure-branchifère. En arrière des branchies, la section devient arrondie, les constriction inter-segmentaires sont bien marquées d'où l'aspect moniliforme de cette partie. L'ensemble du corps a tendance à

s'enrouler sur lui-même chez les animaux fixés dont la teinte est gris jaune uniforme.

Le prostomium est globuleux, arrondi antérieurement et ne porte pas d'yeux. A la partie postérieure, on observe une toute petite caroncule, engoncée dans le premier sétigère. Deux antennes sont insérées en avant du prostomium; leur base est proche de la ligne médiane, et elles atteignent presque la longueur du prostomium. L'antenne impaire est insérée en arrière, au niveau de la caroncule, dressée. Son extrémité atteint le bord antérieur du deuxième sétigère. Sur les côtés du prostomium et en avant se trouvent deux palpostyles de même aspect et sensiblement de même longueur que les antennes. La trompe dévaginée est courte et musculeuse.

Le premier sétigère comporte deux rames parapodiales nettement séparées avec un cirre dorsal très long, un peu plus long que les antennes latérales, une touffe de soies dorsales et une touffe de soies ventrales, puis un cirre ventral court faisant environ le tiers de la longueur du cirre dorsal. En outre, au bord antérieur et dorsalement, de chaque côté, sont implantés 3 forts crochets incolores. Le deuxième sétigère voit les deux rames encore plus nettement séparées et ceci continue jusqu'à l'extrémité postérieure; il ne porte pas de cirre ventral. Les branchies débutent au 4^e sétigère et s'étendent sur 10 segments, jusqu'au 14^e sétigère. Quoique bien développées, elles laissent une bande nue au milieu du dos et sont toujours dorsales à la rame notopodiale. Elles sont très divisées et forment des touffes denses.

Dans la région postérieure abranche, on observe un bouton dorsal porteur d'un cirre assez réduit, une touffe de soies, puis une rame ventrale largement séparée de la rame dorsale et plus développée qu'elle. On observe une lèvre présétale faible, conique, et une lèvre postsétale plus développée, triangulaire, les deux englobant le faisceau de soies, et un cirre ventral.

Les soies dorsales sont de trois types : une touffe de soies capillaires très fines, sans éperon et très longues, lisses; une série de soies très grosses, creuses, avec une ampoule à la base, ordonnées sur un rang avec leurs pointes divergentes; un rang de soies intermédiaires entre les deux types précédents, assez épaisses, droites, beaucoup plus courtes que les soies capillaires. La rame ventrale comporte également des soies de trois types : un faisceau de soies capillaires très longues, munies d'un éperon et avec un rang de spinules au-dessus de cet éperon; quelques soies courtes renflées, à l'éperon et à lame denticulée, en forme de couteau, qui se trouvent en position inférieure et enfin des soies aciculaires à partie distale élargie en spatule, courte.

C'est la première fois que ce genre est signalé en

Atlantique oriental. Il est caractérisé par l'apparition de branchies au 4^e sétigère, leur présence à la partie antérieure du corps, l'absence de cirre ventral au 2^e sétigère.

Les caractères spécifiques de *Paramphinome trionyx* sp. nov. sont : absence d'yeux, dix paires de branchies du 4^e au 10^e sétigère, 3 paires de crochets au premier sétigère, corps à sétigères relativement nombreux (45-50).

Récolté de 50 à 200 m.

Genre *Pseudeurythoe* Fauvel, 1932

Le spécimen collecté concorde avec la description de *Pseudeurythoe ambigua* donnée par MONRO (1933) d'après des récoltes dans la région de Panama (Côte Pacifique), à de très légères différences près, en particulier le nombre des branchies; mais les variations de ce nombre d'un individu à l'autre chez les exemplaires connus sont telles que l'identité de l'espèce ivoirienne ne semble pas faire de doute.

Pseudeurythoe ambigua (Monro, 1933).

Figure 7 a à g.

Eurythoe ambigua Monro, 1933 : 6, Text-fig. 2.

Pseudeurythoe ambigua : MONRO, 1937 : 251, Text-fig. 3.

MATÉRIEL : station SD34, 1.

DESCRIPTION : Notre unique exemplaire mesure 29 mm de long sur 4 mm de large et comporte environ 46 sétigères, de couleur uniformément blanchâtre.

La tête est petite et engoncée dans le premier sétigère. Plus ou moins arrondie en avant, elle porte un sillon en arrière des antennes latérales et des palpes et est prolongée postérieurement par une caroncule qui s'étend dans le premier sétigère. Il y a deux paires d'yeux, les antérieurs plus petits et moins distincts; les postérieurs se situant juste en avant de la base de l'antenne impaire. A la partie antérieure de la tête s'insèrent deux antennes latérales et deux palpostyles sensiblement de même longueur. L'antenne impaire se situe en avant de la caroncule et est rejetée vers l'avant. Tous les parapodes sont biramés à rames largement écartées. Les parapodes des deux premiers sétigères possèdent des cirres dorsaux et ventraux longs, sensiblement égaux. Les lobes sétigères sont pratiquement inexistantes à la rame dorsale et petits et coniques à la rame ventrale sur tous les parapodes. Les branchies débutent au 3^e sétigère comme chez la plupart des espèces du genre et sont d'emblée bien développées. Elles atteignent un maximum de 25-30 filaments terminaux disposés sur 4 ou 5 branches principales. Elles s'étendent du 3^e sétigère au 35^e sétigère.

Dans la région postbranchiale les parapodes ont un cirre dorsal et un cirre ventral digitiformes, relativement petits.

La rame dorsale porte deux types de soies : des soies robustes, légèrement crantées sur un côté en « harpon », au nombre de une douzaine, et des soies capillaires fines dont certaines sont plus longues que les autres, très nombreuses.

La rame ventrale possède trois types de soies : des soies capillaires longues, fines, souples, très nombreuses, des soies longues, à éperon et à hampe finement serrulée, et des soies courtes, fourchues, avec, avant la fourche, une dilatation, et une partie distale en lame de couteau infléchie et dentelée.

La partie postérieure est inconnue.

Nous avons rapporté ce spécimen à l'espèce *Pseudeurythoe ambigua* : les soies en effet, sont semblables; la tête, ici, est légèrement plus longue que large; la caroncule est, semble-t-il, plus développée et s'enfonce davantage dans le premier sétigère. Mais ces légères différences ne représentent peut-être qu'un état de fixation différent. Par ailleurs les appendices ont la même disposition et à peu près la même longueur que chez l'individu représenté par MONRO; les deux premiers sétigères portent les mêmes longs cirres ventraux et dorsaux. Les branchies débutent également au 3^e sétigère mais sont plus nombreuses, 41 paires, chez le spécimen de MONRO. Cet écart dans le nombre des branchies ne semble pas être important dans la définition de l'espèce car nous avons pu examiner récemment des individus provenant de récoltes antérieures en Côte d'Ivoire et encore non exploitées et constater que le nombre des branchies était variable, allant de 21 à 39 paires; un individu portant même 21 branchies à droite et 23 à gauche.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Indopacifique tropical.

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté à 100 m.

Genre *Eurythoe* Kinberg, 1857

Deux espèces sont communément récoltées en Côte d'Ivoire : *Eurythoe rullieri* et *Eurythoe parvecarunculata*. Elles se distinguent aisément par la forme de la caroncule courte et ovale chez *E. parvecarunculata*, prolongée en arrière par une longue pointe conique non adhérente au tégument chez *E. rullieri*.

Il faut noter l'absence de *Eurythoe complanata* (Pallas, 1766), espèce circumtropicale souvent signalée dans le golfe de Guinée et qui vit sans doute tout près de la côte, en dehors de la zone bathymétrique étudiée.

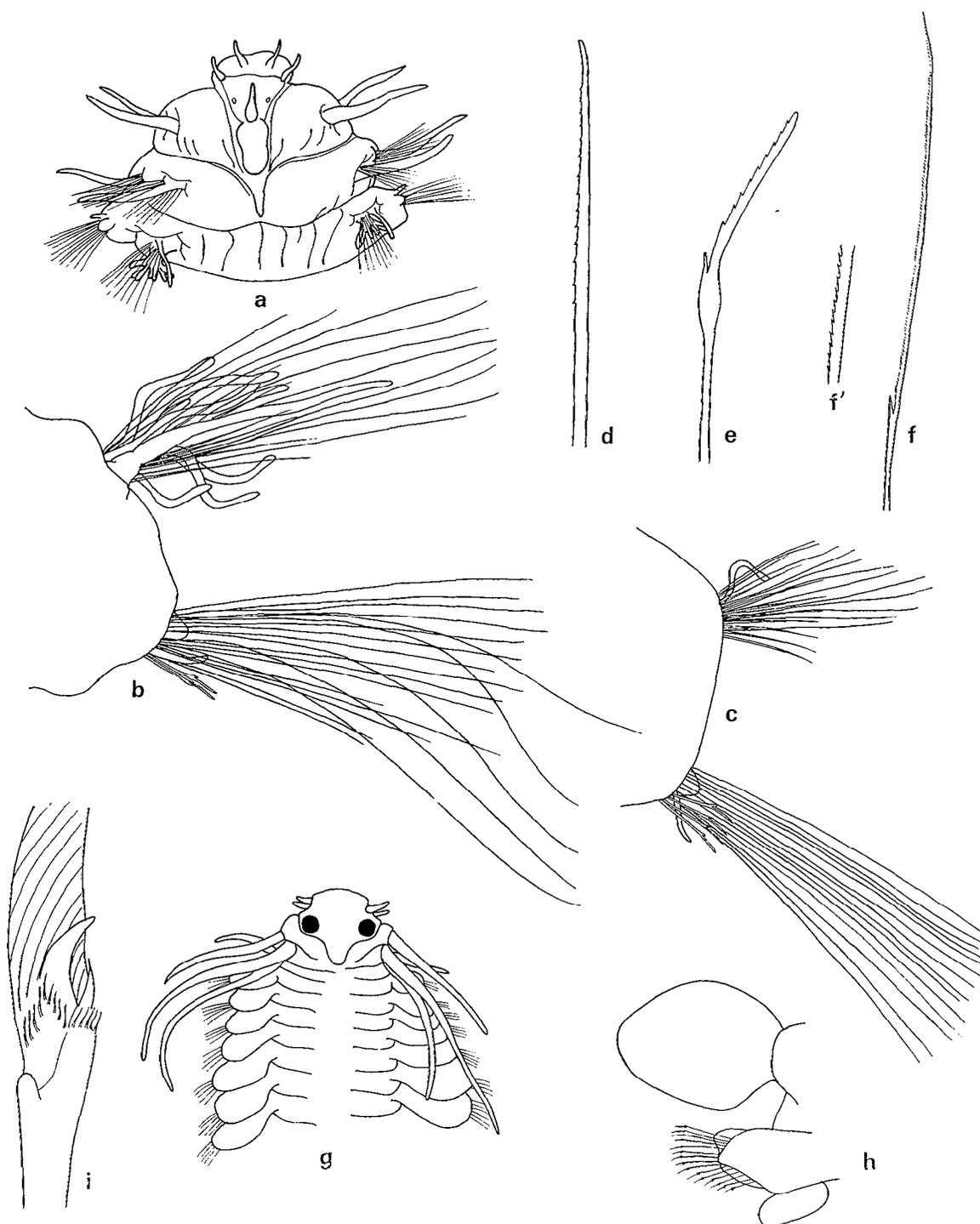


Fig. 7. — *Pseudeurythoe ambigua* (Monro, 1933) : a = Partie antérieure, vue dorsale $\times 10$; b = 20^e sétigère $\times 50$; c = 44^e sétigère $\times 40$; d = Soie dorsale en harpon $\times 100$; e = Soie ventrale en « couteau » $\times 150$; f = Soie ventrale « éperonnée » $\times 100$; f' = Soie ventrale « éperonnée », détail de la lame $\times 200$. — *Phyllococe* aff. *capensis* Day, 1960 : g = Partie antérieure, vue dorsale $\times 20$; h = Parapode moyen $\times 60$; i = Articulation d'une soie $\times 300$.

Eurythoe rullieri Fauvel, 1953.

Eurythoe rullieri Fauvel, 1953 b : 13, fig. 1.6; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 155; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 509; GUY, 1964 : 177; RULLIER, 1965 : 20, fig. 1.

MATÉRIEL : stations TD7, 1; TD8, 1; TD15, 1; TD16, 2; TD25, 1; TD31, 1; TD32, 2; TD34, 1; TD42, 1; TD56, 1; TD65, 1; TD77, 1; TD86, 1; TD91, 1; TD93, 1; TD95, 1; TD96, 1; TD103, 1; TD104, 2; TD105, 1; TD114, 1; TD122, 1; TD123, 1; TD128, 1; TD134, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical.

Afrique de l'ouest : Congo, Dahomey, Côte d'Ivoire, Sao Thomé, Mauritanie.

Récolté de 35 à 100 m.

Eurythoe parvecarunculata Horst, 1912.

Eurythoe parvecarunculata Horst, 1912 : 37; AUGENER, 1918 : 90, Taf. II, fig. 3, Taf. III, fig. 37-38; FAUVEL, 1953 a : 85, fig. 38 e-i; TEBBLE, 1955 : 84; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 58, fig. 3; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 509; DAY, 1967 : 128, fig. 3. 2 i-l.

MATÉRIEL : stations TD8, 2; TD11, 2; TD12, 8; TD13, 1; TD18, 13; TD20, 1; TD29, 1; TD30, 1; TD39, 11; TD40, 1; TD52, 2; TD76, 1; TD138, 1; SDS, 1; CT10, 1; TGI, 1; TG3, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical. Océan Indien tropical.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Guinée, Ghana, Cameroun.

Récolté de 10 à 80 m.

Genre *Hermodice* Kinberg, 1857

Hermodice carunculata, très facile à reconnaître du fait de sa grande taille et de sa brillante coloration est très commune en Côte d'Ivoire. La caroncule est grande à feuilletés latéraux plissés et les branchies, présentes sur tout le corps à partir du premier sétigère sont formées chacune de deux troncs ramifiés.

Hermodice carunculata (Pallas, 1766).

Aphrodita carunculata Pallas, 1766 : 102.
Hermodice carunculata : FAUVEL, 1914 a : 113, pl. VIII, fig. 22-27, 31-32; AUGENER, 1918 : 93; FAUVEL, 1923 a : 130, fig. 47 a-i; FAUVEL, 1939 : 8; FAUVEL, 1950 : 346; FAUVEL, 1953 b : 12; TEBBLE, 1955 : 83; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 57; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 154; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 508; GUY, 1964 : 177; RULLIER, 1964 a : 143; RULLIER, 1965 : 20.

MATÉRIEL : stations TD24, 1; SD15, 2; SD60, 2; SD68, 4.

Outre ce matériel, cette espèce a été fréquemment capturée au chalut entre 80 et 200 m. Sa présence a également été constatée dans le canal de Vridi, en plongée, où elle est très abondante ; elle a été pêchée, enfin, dans la lagune Ebrié, par très faible profondeur (2-10 m.).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Mer du Nord au Congo. Atlantique occidental tropical.

Afrique de l'ouest : Du Sénégal à l'Angola.

Récolté de 10 à 70 m.

FAMILLE DES HESIONIDAE

Genre *Leocrates* Kinberg, 1866

L'espèce rencontrée, *Leocrates atlanticus*, bien connue en Atlantique tropical oriental, est caractérisée par une mâchoire supérieure à 2 dents en éventail et des soies dorsales finement spinuleuses.

Leocrates atlanticus (Mc Intosh, 1885).

Dalhousia atlantica Mc Intosh, 1885 : 186.

Leocrates atlanticus : FAUVEL, 1923 a : 235, fig. 88 a-h; FAUVEL, 1950 : 349; FAUVEL, 1953 b : 18; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 66; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 156; RULLIER, 1964 a : 156, fig. 10; RULLIER, 1965 : 24.

MATÉRIEL : station SD18, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental, de l'Europe au Congo.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Congo, Sao Thomé.

Récolté à 40 m.

Genre *Ophiodromus* Sars, 1861

Ophiodromus flexuosus, récolté pour la première fois dans le golfe de Guinée, possède de nombreuses soies toutes capillaires à la rame dorsale et deux antennes latérales environ deux fois plus longues que l'antenne impaire.

Ophiodromus flexuosus (Delle Chiaje, 1827).

Nereis flexuosa Delle Chiaje, 1827 : 425.

Ophiodromus flexuosus : FAUVEL, 1923 a : 242, fig. 90 e-i; FAUVEL, 1936 : 25.

MATÉRIEL : stations TD52, 1; TD96, 1.

Les deux exemplaires capturés sont très abîmés ; il plane un doute sur la détermination.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Mer du Nord au Maroc.

Afrique de l'ouest : non signalé.
Récolté de 30 à 100 m.

Genre *Gyptis* Marion et Bobretzky, 1875

Gyptis propinqua se caractérise par ses parapodes nettement biramés avec des soies dorsales toutes capillaires.

Gyptis propinqua Marion et Bobretzky, 1875.

Gyptis propinqua Marion et Bobretzky, 1875 : 51.
Oxydromus propinquus : FAUVEL, 1923 a : 241, fig. 90 a-d; RULLIER, 1965 : 24.

MATÉRIEL : station TD132, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au golfe de Guinée.

Afrique de l'ouest : Dahomey.

Récolté à 40 m.

FAMILLE DES PHYLLODOCIDAE

Genre *Eteone* Savigny, 1818

Deux espèces sont présentes dans la collection : *Eteone foliosa* est de teinte pâle et le segment postérieur aux cirres tentaculaires ne porte pas de soies ni de lobe sétigère au contraire de *Eteone siphonodonta*, beaucoup plus colorée.

Eteone foliosa Quatrefages, 1865.

Eteone foliosa Quatrefages, 1865 : 146; FAUVEL, 1923 a : 174, fig. 62 g-k; DAY, 1967 : 141, fig. 5. 1 j-m.

MATÉRIEL : station CT4, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental Europe et Afrique du Sud).

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté à 20 m.

Eteone siphonodonta (Delle Chiaje, 1822).

Lumbricus siphonodonta Delle Chiaje, 1822 : 205.
Eteone siphonodonta : FAUVEL, 1923 a : 178, fig. 63 e-h; FAUVEL, 1936 : 23; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 64; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 157; GUY, 1964 : 181; RULLIER, 1965 : 22; DAY, 1967 : 140, fig. 5. 1 a-e.

MATÉRIEL : stations TD6, 1; TD16, 1; TD20, 1; TD24, 1; TD68, 1; TD73, 1; TD81, 1; TD93, 1; TD97, 1; TD101, 1; TD102, 2; TD110, 1; TD122, 4; TD123, 1; TC21, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental, de l'Europe à l'Afrique du Sud.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Dahomey, Ile Principe.

Récolté de 20 à 200 m.

Genre *Phyllodoce* Savigny, 1818

Ce genre est bien représenté dans la collection avec cinq espèces. *Phyllodoce nana* est facilement reconnaissable à ses cirres dorsaux presque sphériques de teinte brune, *Phyllodoce mucosa* aux rangées de papilles de sa trompe et à ses cirres ventraux plus longs que le pied; *Phyllodoce madeirensis* se caractérise aussi par sa trompe : nombre de rangées de papilles et extrémité distale presque lisse, de même que *Phyllodoce lineata* : nombre de rangées de papilles; quant à la cinquième espèce, elle a été rapprochée de *Phyllodoce capensis* car les caractères de la trompe, des parapodes, des soies sont très voisins.

Phyllodoce nana Saint Joseph, 1906.

Phyllodoce nana Saint Joseph, 1906 : 223; FAUVEL, 1923 a : 156, fig. 55 h-i; RULLIER, 1964 a : 146.

MATÉRIEL : stations TD61, 1; TD112, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au Sénégal.

Afrique de l'ouest : Sénégal.

Récolté de 30 à 40 m.

Phyllodoce mucosa Oersted, 1843.

Phyllodoce mucosa Oersted, 1843 : 31; FAUVEL, 1923 a : 152, fig. 54 a-e; FAUVEL, 1936 : 21; FAUVEL, 1939 : 9; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 157; RULLIER, 1964 a : 146.

MATÉRIEL : stations TD45, 1; TD95, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au Sénégal; Atlantique occidental tropical.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Cap Vert.

Récolté de 60 à 80 m.

Phyllodoce madeirensis Langerhans, 1880.

Phyllodoce madeirensis Langerhans, 1880 : 307.
Phyllodoce africana : AUGENER, 1918 : 171, Taf. II, fig. 25, Taf. III, fig. 49-51, Text-fig. XI; TEBBLE, 1955 : 85; GUY, 1964 : 180; RULLIER, 1964 a : 148.

Phyllodoce madeirensis : FAUVEL, 1923 a : 150, fig. 53 d-h; FAUVEL, 1936 : 21; FAUVEL, 1939 : 9; FAUVEL, 1953 a : 120, fig. 59 d-h; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 60; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 156; RULLIER, 1964 a : 147; RULLIER, 1965 : 21; DAY, 1960 : 296; DAY, 1967 : 145, fig. 5. 2 d-g.

MATÉRIEL : stations TD32, 1; TD64, 2; TD86, 4; TD93, 1; TD112, 3; TD113, 3; TD122, 1; TD123, 1; TD131, 1; TD132, 1; TD133, 2; TD134, 1; TD135, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Antarctique; Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Cap Vert, Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Dahomey, Angola.

Récolté de 30 à 80 m.

Phyllococe lineata (Claparède, 1870).

Anaitis lineata Claparède, 1870 : 458.

Phyllococe lineata : FAUVEL, 1923 a : 147, fig. 51 h-l; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 156.

MATÉRIEL : stations TD6, 1; TD9, 1; TD11, 1; TD12, 1; TD21, 1; TD40, 1; TD52, 1; TD54, 1; TD65, 1; TD66, 1; TD71, 1; TD73, 1; TD75, 1; TD76, 1; TD83, 1; TD88, 1; TD91, 1; TD93, 1; TD94, 1; TD95, 1; TD99, 1; TD102, 1; TD103, 2; TD111, 1; SD64, 1; TG3, 1; CT3, 1; CT7, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental européen.

Afrique de l'ouest : Annobon.

Récolté de 15 à 200 m.

Phyllococe aff. capensis Day, 1960.

Figure 7 h à j.

Phyllococe capensis Day, 1960 : 298, fig. 5 a-c.

MATÉRIEL : stations TD6, 1; TD72, 1; TD86, 3; TD91, 1; TD96, 1; TD133, 2.

DESCRIPTION : Le corps est allongé, aplati dorso-ventralement, effilé postérieurement. Un exemplaire complet (station TD96) mesure 17 mm par 2 mm, et un grand individu (station TD86) mesure 27 mm pour 2,3 mm de large mais il est incomplet. La partie antérieure du premier est claire, contrastant violemment avec la partie postérieure sombre, presque noire, mais à cirres clairs. Ce type de coloration se retrouve chez plusieurs individus. Cependant chez d'autres exemplaires, l'ensemble du corps est clair mais marqué de marbrures brunes transversales mal définies, plus ou moins larges. Le prostomium est arrondi et se trouve engoncé dans les deux premiers segments tentaculifères soudés qui s'étendent vers l'avant de chaque côté. Les antennes frontales mesurent à peu près la moitié de la largeur du prostomium, qui porte de plus deux gros yeux noirs dorsaux et postérieurs, plus ou moins cachés sous les segments tentaculifères. Dans l'échancrure médiodorsale postérieure on observe un petit bouton occipital.

La formule tentaculaire est $1 + 0 \frac{1}{1} + s \frac{1}{\bar{N}}$.

Les cirres tentaculaires sont cylindriques et effilés, relativement longs. Celui du premier segment atteint le 7^e sétigère; au deuxième segment le dorsal se poursuit jusqu'au 11^e sétigère et le ventral, beaucoup plus court, ne parvient qu'au 3^e sétigère; le cirre dorsal du 3^e segment atteint le 9^e sétigère.

La trompe, jamais dévaginée, a dû être disséquée. La partie basale porte de petites papilles, très nombreuses, à disposition diffuse dont le centre est teinté de brun. La partie distale porte 6 rangs de grosses papilles molles.

Parapodes : Le cirre dorsal est arrondi, plus long que le lobe sétigère. Ce dernier possède une lamelle dorsale qui le dépasse un peu. Le cirre ventral est foliacé, à peu près aussi long que le lobe sétigère. Les soies sont au nombre d'environ 25 par parapode. La partie distale de la hampe est asymétrique avec une très forte dent courbe d'un côté et une dent plus faible de l'autre, toutes les deux entourées d'une spinulation fine mais relativement longue. Cette espèce est très proche de *P. kosteriensis* par la forme de sa tête, la formule tentaculaire, la structure des parapodes mais en diffère par ses soies. Elle ressemble plus encore à *P. capensis*; les longueurs relatives des cirres tentaculaires sont légèrement différentes, le coussin formé par la fusion des deux segments tentaculifères semble moins développé chez nos exemplaires mais la structure de la trompe est bien identique à ce que DAY (1960) décrit pour la partie distale, les parapodes sont semblables et la hampe de la soie possède les deux dents terminales.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental méridional.

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté de 35 à 100 m.

Genre *Pterocircus* Claparède, 1868

Seule espèce du genre présente dans la collection, *Pterocirrus macroceros* est caractérisée par l'absence de soies aux trois premiers segments tentaculifères.

Pterocirrus macroceros (Grube, 1860).

Phyllococe macroceros Grube, 1860 : 82.

Eulalia (Pterocirrus) macroceros : FAUVEL, 1923 a : 167, fig. 60 d-g; FAUVEL, 1936 : 23; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 64; RULLIER, 1964 a : 148; DAY, 1967 : 152, fig. 5. 4 a-c.

MATÉRIEL : station SD18, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud; Atlantique occidental tropical.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Cap Vert.

Récolté à 40 m.

FAMILLE DES LACYDONIIDAE

Genre *Paralacydonia* Fauvel, 1913

Paralacydonia paradoxa, commune en Côte d'Ivoire ne porte pas de cirres tentaculaires au premier segment; le premier sétigère seul est uniramé.

Paralacydonia paradoxa Fauvel, 1913.

Paralacydonia paradoxa Fauvel, 1913 : 54; FAUVEL, 1923 a : 198, fig. 74 e-i; FAUVEL, 1936 : 24; DAY, 1967 : 350, fig. 15. 3 c-h.

MATÉRIEL : stations TD24, 1; TD45, 1; TD58, 1; TD63, 1; TD65, 2; TD68, 1; TD71, 1; TD75, 1; TD85, 4; TD86, 5; TD88, 1; TD93, 2; TD94, 1; TD95, 1; TD96, 2; TD97, 1; TD102, 5; TD123, 3; TD124, 2; TD133, 3.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au Maroc, Afrique du Sud; Atlantique occidental; Pacifique.

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté de 30 à 200 m.

FAMILLE DES PILARGIDAE

C'est la première fois que les trois genres présents dans notre collection sont signalés dans le golfe de Guinée.

Genre *Loandalia* Monro, 1936

Pour EMERSON et FAUCHALD (1971), ce genre se distingue essentiellement de *Parandalia* par l'existence de branchies et l'absence d'acicules dorsaux émergents. Nos spécimens ne correspondent pas à cette définition car, s'ils possèdent des branchies, des acicules dorsaux émergents sont également présents; néanmoins ils présentent tant de caractères communs avec le génotype *Loandalia aberrans* Monro, 1936 qu'il est préférable pour l'instant de les placer dans ce genre.

Loandalia maculata sp. nov.

Figure 8 a à f.

MATÉRIEL : stations TD6, 1; TD7, 1; TD9, 1; TD10, 1; TD11, 2; TD12, 1; TD52, 1; TD54, 3; TD128, 1; TD130, 1; TD138, 1; TG1, 1; TC30, 1.

DESCRIPTION : Le type choisi provient de la station TC30; il mesure 50 mm de long sur 1,2 mm de large pour 83 segments; la partie postérieure est absente. Le corps est allongé, aplati dorsoventralement, mais non rubanné; la région antérieure est légèrement renflée et les parapodes sont profondément incisés.

Le prostomium est très réduit, sans yeux, avec deux palpostyles très petits, souvent invaginés dans les palpophores massifs, indistincts du prostomium. Le segment péristomial est mal individualisé et ne porte pas d'appendices. Le premier sétigère est uniramé, réduit, et les soies sont rejetées dorsolatéralement, au même niveau que les notopodes des segments suivants; la rame comporte un gros acicule très sombre, droit, accompagné de 2 ou 3 soies. Au deuxième sétigère, ainsi qu'à tous les suivants, le parapode est biramé. La rame dorsale comporte deux ou trois petites soies simples et la rame ventrale, un gros acicule sombre, droit, accompagné de 5 ou 6 soies. Les parapodes suivants conservent la même structure avec un acicule ventral cependant plus faible et peu ou pas émergeant. Au sixième sétigère apparaît un acicule dorsal hyalin, droit, émergeant, qui se retrouve pratiquement jusqu'à l'extrémité postérieure. Un parapode moyen comporte donc une rame dorsale constituée d'un acicule clair, émergeant, accompagné de 2 ou 3 soies simples, et une rame ventrale bien développée, possédant un cirre ventral près de son extrémité inférieure et munie d'une quinzaine de soies longues et fines à spinulation dense. L'acicule n'émerge plus. Au 50^e sétigère apparaît une branchie digitiforme en arrière de la rame ventrale.

Le *pygidium* (d'après le spécimen de la station TD9) est aplati en raquette, arrondi, et porte deux cirres latéraux pairs et un cirre médian ventral.

Nos exemplaires correspondent assez bien à la description par MONRO (1936) de *Loandalia aberrans*, espèce récoltée en Angola, avec seulement quelques légères différences : les acicules dorsaux (que MONRO a vu tous avec la pointe brisée) débutent au 6^e sétigère au lieu du 7^e; les branchies apparaissent vers le 50^e sétigère au lieu du 54^e et sont, semble-t-il, plus courtes que celles figurées par MONRO. Celui-ci signale aussi des soies dorsales fourchues mais n'est pas certain de leur présence effective.

Cependant, EMERSON et FAUCHALD, dans leur révision du genre *Loandalia* (1971), ont l'occasion de réexaminer l'holotype de MONRO et leurs observations les conduisent à une description nouvelle de l'espèce qui s'écarte notablement de l'originale. En particulier on peut y lire que tous les notopodes portent des cirres dorsaux et non des acicules et que les branchies débutent, d'abord petites, au 33^e sétigère; il n'y a pas trace de soies fourchues.

Dans ces conditions, *Loandalia maculata* sp. nov. apparaît bien différent de *Loandalia aberrans* et la création d'une espèce nouvelle se justifie.

Peut-être faudrait-il même créer un genre nouveau car les caractères de l'espèce ivoirienne ne correspondent pas exactement à la nouvelle diagnose du genre *Loandalia* proposée par EMERSON et FAUCHALD (1971) : en effet elle possède des acicules dorsaux

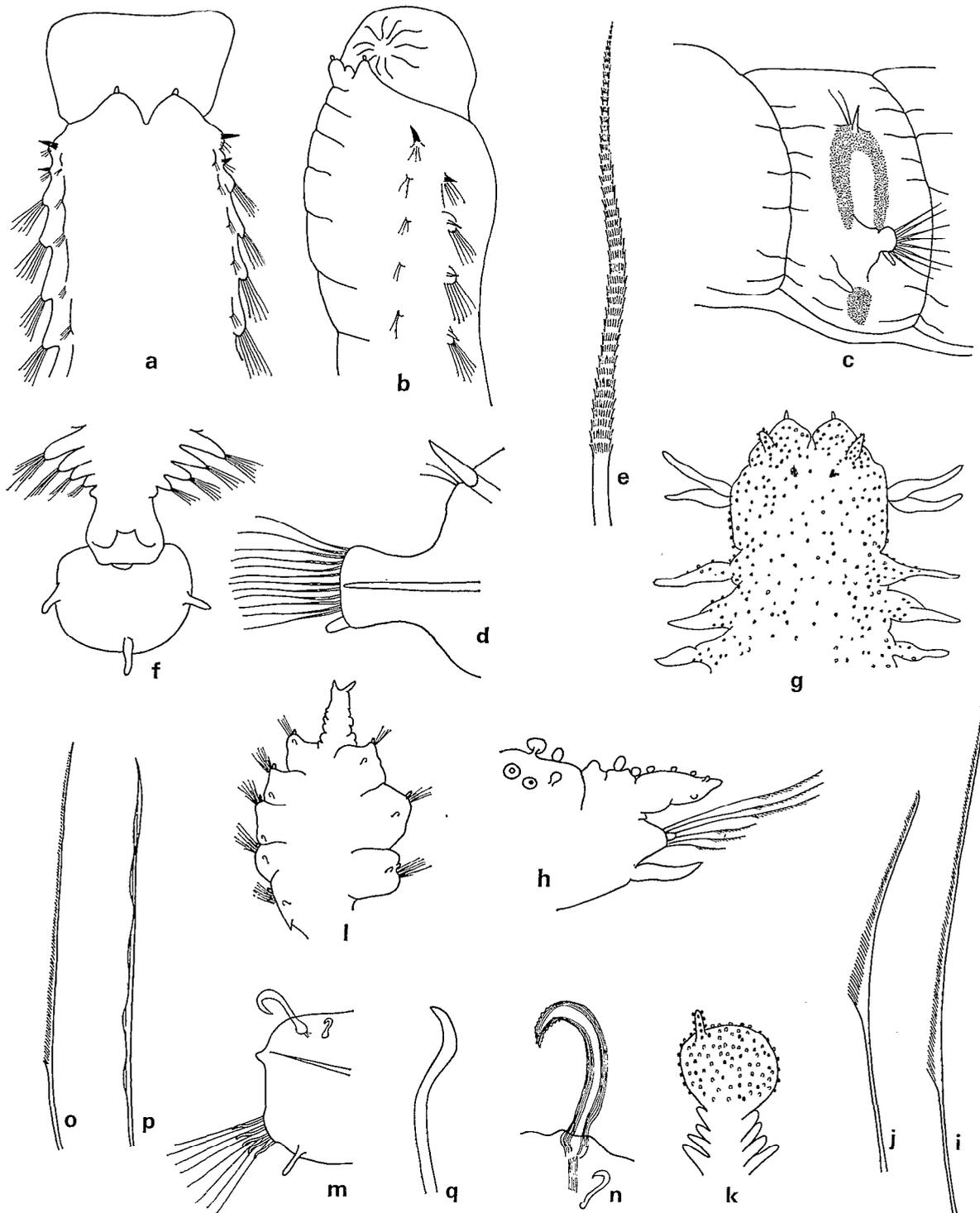


Fig. 8. — *Loandalia maculata* sp. nov. a = Partie antérieure, vue dorsale $\times 25$; b = Partie antérieure, vue de profil $\times 25$; c = 60^e parapode, vue de profil $\times 60$; d = Parapode moyen $\times 100$; e = Soie ventrale $\times 250$; f = Pygidium, vue ventrale $\times 50$. — *Pilargis modesta* sp. nov. g = Partie antérieure, vue dorsale $\times 25$; h = Parapode moyen $\times 50$; i = Soie supérieure $\times 100$; j = Soie inférieure $\times 125$; k = Pygidium, vue ventrale $\times 50$. — *Cabira* sp. l = Extrémité du tronçon, en voie de régénération $\times 30$; m = Parapode $\times 60$; n = Crochet dorsal $\times 150$; o = Soie capillaire $\times 180$; p = Soie capillaire limbée $\times 180$; q = Crochet ventral $\times 180$.

et non des cirres en même position. Elle ne peut pas entrer non plus dans le nouveau genre *Parandalia* des mêmes auteurs, caractérisé par l'absence de branchies et de soies aciculaires spéciales aux deux premiers sétigères.

Cependant, dans l'ensemble, elle reste plus proche de *Loandalia* et c'est pourquoi, pour l'instant, nous la plaçons dans ce genre.

Récolté de 15 à 100 m.

Genre *Pilargis* Saint Joseph, 1899

L'espèce ivoirienne, *Pilargis modesta* sp. nov. se rattache à ce genre par les caractères suivants : un prostomium avec deux palpophores épais terminés par deux petits palpostyles et avec également deux antennes latérales; un segment tentaculaire portant deux paires de cirres; un parapode à cirres dorsal et ventral, dont la rame dorsale est réduite à un acicule.

Pilargis modesta sp. nov.

Figure 8 g à k.

MATÉRIEL : stations TD7, 1; TD11, 1; TD14, 1; TD18, 1; TD22, 1; TD31, 3; TD32, 3; TD42, 1; TD52, 1; TD56, 1; TD76, 1; TD85, 1; TD92, 1; TD113, 1; TD114, 1; TD115, 1; TD132, 1.

DESCRIPTION : Le spécimen de la station TD7, le plus grand, est choisi comme holotype. Le corps est allongé, aplati dorsoventralement, rubanné, à parapodes profondément incisés. Il est revêtu de papilles; très abondantes antérieurement sur toute la surface, elles ont tendance à disparaître postérieurement où elles ne sont plus localisées que sur les cirrophores. La longueur est de 40 mm sur 1 mm de large. Cette espèce serait donc de petite taille par rapport aux autres du genre. Les animaux, fixés à l'alcool, sont tous de teinte blanc jaunâtre uniforme.

Prostomium : Le prostomium, réduit, porte deux gros palpophores à palpostyles faibles, en forme de grosse papille, et deux antennes latérales. Il est profondément incisé en avant. Le segment tentaculaire porte deux paires de cirres dont les plus longs sont les dorsaux et il est fusionné avec le prostomium. Les cirres dorsaux du premier sétigère sont également plus longs que les suivants. La trompe, dévaginée chez quelques individus est de couleur légèrement orangée, molle, globuleuse et inerme.

Parapodes : Un gros cirrophore entouré de quelques grosses papilles globuleuses plus ou moins pédonculées, porte le cirre dorsal conique qui peut également être orné de quelques papilles plus petites. La rame dorsale est réduite à un acicule interne, transparent. Le lobe sétigère est arrondi, terminé par une petite lèvres présétale triangulaire qui devient plus pointue postérieurement. Il y a deux types de

soies : un faisceau supérieur de soies très longues, à pointe légèrement courbe, très finement spinuleuses, et un faisceau inférieur de soies semblables, mais à spinulation proportionnellement plus large. Le cirre ventral peut également porter quelques petites papilles.

Le *pygidium* est globuleux, porteur d'un cirre unique et couvert de papilles assez denses.

Cette espèce semble se rapprocher beaucoup de *P. berkeleyae* à ceci près que toutes les soies sont spinuleuses, les cirres ventraux sont proportionnellement plus longs et plus fins et les papilles des cirrophores beaucoup plus grosses. Il faut cependant noter que tous nos échantillons sont de petite taille (*P. berkeleyae* peut atteindre 300 mm) et il nous a semblé préférable de les distinguer des autres espèces connues.

Récolté de 10 à 80 m.

Genre *Cabira* Webster, 1879 révisé Pettibone, 1966

Dans le matériel deux tronçons en assez mauvais état appartiennent sans doute à une espèce de ce genre : ils portent en effet des acicules dorsaux recourbés en crochets, les parapodes sont peu développés, et les cirres dorsaux et ventraux réduits.

Cabira sp.

Figure 8 l à q.

MATÉRIEL : stations TD1, 1; TD11, 1.

DESCRIPTION : Cette espèce, sans doute très fragile, n'est représentée que par deux fragments, l'un étant inutilisable car macéré.

Le tronçon en état de conservation correct est long d'une vingtaine de segments et possède une extrémité en régénération sans qu'il soit possible de préciser laquelle.

Le parapode est subbirème. La rame dorsale est représentée par un acicule, un gros crochet dorsal (rarement deux) et un petit lobe conique, ventral par rapport aux soies, peut-être assimilable à un cirre dorsal. Les soies dorsales sont représentées par un gros crochet issu directement de la paroi du corps, très recourbé, en hameçon, avec une pointe légèrement serrulée en harpon. Dans quelques parapodes, on peut observer un petit crochet semblable, sous-cutané, peut-être destiné à remplacer celui qui est en service.

La rame ventrale est faiblement développée, la paroi du corps étant légèrement bombée à cet endroit. Il existe un cirre ventral digitiforme. Les soies ventrales sont de deux types, les unes longues, fines et capillaires, les autres en fort crochet ventral. Les soies capillaires peuvent être soit limbées, soit finement spinuleuses. Les crochets sont répartis

sur un rang vertical, sigmoïdes, lisses. Cette espèce se rapproche beaucoup de *C. brevicirra* Rangarajan, 1964. par la présence de deux types de soies ventrales; mais le crochet dorsal est faiblement serrulé ici et les crochets ventraux sont nettement différents.

Il est probable que nous ayons ici une espèce nouvelle pour le genre.

Récolté de 15 à 20 m.

FAMILLE DES SYLLIDAE

Genre *Syllis* Savigny, 1818

Trois espèces figurent dans la collection avec très peu d'individus : les prélèvements ont été menés le plus souvent sur des fonds meubles où les niches écologiques favorables à l'installation des Syllidae sont rares. *Syllis amica* se distingue par les grosses soies simples de la région moyenne du corps. *Syllis armillaris* possède des soies finement bidentées antérieurement mais souvent unidentées au milieu du corps avec des cirres dorsaux alternativement courts et longs. *Syllis cornuta* porte des soies composées à longs articles en alène en plus des soies composées normales.

Syllis amica Quatrefages, 1865.

Syllis amica Quatrefages, 1865 : 20; FAUVEL, 1923 a : 258, fig. 95 e-n; FAUVEL, 1936 : 27; RULLIER, 1964 a : 158; DAY, 1967 : 243, fig. 12. 2 a-c.

MATÉRIEL : stations TD93, 1; SD18, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud.

Afrique de l'ouest : Cap Vert.

Récolté de 40 à 50 m,

Syllis armillaris (Müller, 1771).

Nereis armillaris Müller, 1771 : 217.

Syllis armillaris : FAUVEL, 1923 a : 264, fig. 99 a-f; FAUVEL, 1936 : 28; FAUVEL, 1950 : 351, FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 70; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 159; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 514; RULLIER, 1964 a : 160; DAY, 1967 : 249, fig. 12. 4 a-d.

Syllis brachychaeta : AUGENER, 1918 : 247, Taf. IV, fig. 83-85, Taf. V, fig. 98, Text-fig. 20.

MATÉRIEL : station TD86, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : cosmopolite.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Cap Vert.

Récolté à 80 m.

Syllis cornuta Rathke, 1843.

Syllis cornuta Rathke, 1843.

Syllis cornuta Rathke, 1843 : 164; FAUVEL, 1923a : 267, fig. 100 g-i; FAUVEL, 1936 : 28; FAUVEL, 1950 : 351; FAUVEL, 1953 a : 153, fig. 79 g-i; TEBBLE, 1955 : 90; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 71, RULLIER, 1964 a : 161; DAY, 1967 : 244, fig. 12. 2 s-u.

MATÉRIEL : stations TD85, 1; TD86, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : cosmopolite.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Cap Vert, Angola.

Récolté de 60 à 80 m.

Genre *Trypanosyllis* Claparède, 1864

Trypanosyllis zebra, seule espèce du genre rencontrée en Côte d'Ivoire, possède un corps allongé, rubané, vivement coloré avec deux bandes dorsales pourpres et des cirres dorsaux violets.

Trypanosyllis zebra (Grube, 1860).

Syllis zebra Grube, 1860 : 86.

Trypanosyllis zebra : FAUVEL, 1923 a : 269, fig. 101 a-c; FAUVEL, 1936 : 29; FAUVEL, 1950 : 352; FAUVEL, 1953 a : 157, fig. 79 a-d; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 162; RULLIER, 1964 a : 162; DAY, 1967 : 256, fig. 12. 6 a-b.

MATÉRIEL : stations TD132, 1; TD135, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : cosmopolite.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Cap Vert.

Récolté de 40 à 80 m.

FAMILLE DES NEREIDAE

Genre *Gymnonereis* Horst, 1918

Les exemplaires de Côte d'Ivoire sont conformes à la description donnée par PETTIBONE (1970) de *Gymnonereis fauveli*, caractérisée par une trompe sans paragnathes cornés, avec des papilles molles sur l'anneau oral seulement, par des soies toutes homogomphes spinigères, des cirres ventraux doubles, des yeux grands et des cirres tentaculaires longs.

Gymnonereis fauveli (Pillai, 1961).

Tambalagama fauveli Pillai, 1961 : 3, fig. 1 a-g, 2 a-f.

Gymnonereis fauveli : PETTIBONE, 1970 : 239, fig. 35-37.

MATÉRIEL : stations TD8, 1; TD14, 1; TD18, 1; TD22, 1; TD31, 1; SD4, 2.

Nos exemplaires sont conformes à la description et aux figures de PETTIBONE.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Océan Indien tropical (Ceylan).

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté de 10 à 50 m.

Genre *Leptonereis* Claparède, 1870

L'espèce récoltée, *Leptonereis glauca* possède une trompe sans paragnathes cornés; les parapodes, biramés après les deux premiers ne comptent que des soies homogomphes spinigères à la rame dorsale.

Leptonereis glauca (Claparède, 1870).

Nereis glauca Claparède, 1870 : 454.

Leptonereis glauca : FAUVEL, 1923 a : 333, fig. 129 a-d; FAUVEL, 1936 : 33, fig. 1; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 72; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 517.

MATÉRIEL : stations TD43, 1; SD19, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au golfe de Guinée; Atlantique nord occidental.

Afrique de l'ouest : Sénégal.

Récolté de 10 à 40 m.

Genre *Nereis* Linné, 1758

Quatre espèces du genre figurent dans le matériel étudié; deux d'entre elles appartiennent au sous-genre *Nereis* car elles possèdent des soies falcigères homogomphes à la rame dorsale des parapodes postérieurs; les deux autres sont des *Neanthes*, sous-genre chez lequel ce type de soie est absent des parapodes postérieurs.

Nereis lamellosa, espèce la plus commune en Côte d'Ivoire, est bien caractérisée par ses trois lobes notopodiaux antérieurs et le lobe supérieur dorsal des parapodes postérieurs très grand, foliacé, à cirre dorsal subterminal. *Nereis holochaeta*, espèce nouvelle, porte aux parapodes postérieurs une ou deux soies devenues simples par fusion de la serpe et de la hampe d'une soie composée falcigère hétérogompe. *Nereis (Neanthes) succinea* possède 3 lobes à la rame dorsale des parapodes antérieurs et le lobe notopodial des pieds postérieurs est très grand et foliacé avec le cirre dorsal subterminal. Enfin *Nereis (Neanthes) indica* se distingue aisément de l'espèce précédente par les lobes supérieurs notopodiaux postérieurs non élargis.

Nereis lamellosa Ehlers, 1868.

Nereis lamellosa Ehlers, 1868 : 564.

Nereis succinea : FAUVEL, 1923 a : 346, fig. 135 f-m; GUY, 1964 : 183.

Nereis lamellosa : FAUVEL, 1936 : 36; FAUVEL et

RULLIER, 1959 b : 523; DAY, 1967 : 314, fig. 14-7 a-e.

MATÉRIEL : stations TD8, 1; TD21, 1; TD23, 3; TD32, 1; TD52, 2; TD53, 6; TD54, 6; TD64, 1; TD84, 1; TD91, 1; TD93, 1; TD128, 1; TD130, 1; SD3, 1; SD7, 1; SD14, 14; TG1, 1; TG3, 1; CT 17, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire.

Récolté de 10 à 100 m.

Nereis holochaeta sp. nov.

Figure 9 a à i.

MATÉRIEL : stations SD3, 1; TC9, 4.

DESCRIPTION : Les individus capturés sont de petite taille. Le corps mesure 12 mm de long sur 1,5 mm de large pour l'exemplaire de la station TC9 choisi comme holotype. Aucun ne porte de coloration particulière.

Le prostomium est à peu près aussi long que large avec deux paires de gros yeux, les antérieurs en forme de croissant. Les cirres tentaculaires sont relativement courts, atteignant le 4^e sétigère pour les plus longs. La trompe possède des paragnathes répartis comme suit : Groupe I : 3, en ligne. Groupe II : 1 arc de 12-15 sur 3 rangs. Groupe III : 1. Groupe IV : 1 arc de 15-20 sur deux rangs. Groupe V : 0. Groupe VI : 1 amas en rosette de 12. Groupe VII-VIII : 1 rang supérieur de gros paragnathes relativement peu cornés et 2 rangs inférieurs d'éléments plus petits.

Les parapodes antérieurs ont deux lobes dorsaux. Postérieurement, le lobe supérieur s'élargit graduellement pour devenir foliacé et il porte alors le cirre dorsal à son apex. La rame ventrale possède également deux lobes, le plus ventral se réduisant légèrement postérieurement. Les parapodes antérieurs portent 4-5 arêtes homogomphes dorsales, 2-3 arêtes homogomphes et 4-6 serpes hétérogomphes ventrales. Les parapodes postérieurs sont munis de 1-2 serpes homogomphes et 2-3 arêtes homogomphes dorsales, 1-2 arêtes homogomphes et 3-4 serpes hétérogomphes ventrales plus 1-2 crochets simples. Ces crochets sont formés par la fusion de la serpe avec la hampe et on peut observer d'avant en arrière tous les intermédiaires entre l'état composé et l'état simple de la soie. Très postérieurement, la soie, hyaline, légèrement plus grosse que les autres, ne porte plus de trace de soudure entre les deux éléments.

Ce type de soie particulier a été observé par DAY chez *Nereis gilchristi*, mais elle n'y présente pas le même aspect final; en outre, les paragnathes de la trompe n'ont pas la même disposition quoiqu'elle ne soit pas très éloignée. Cette évolution dans la soudure de la soie se retrouve aussi chez *Nereis ankylochaeta* Horst mais la trompe, les parapodes sont très



Fig. 9. — *Nereis holochaeta* sp. nov. a = Partie antérieure, vue dorsale $\times 20$; b = Trompe dévaginée, vue dorsale $\times 25$; b' = Trompe dévaginée, vue ventrale $\times 25$; c = Parapode antérieur $\times 60$; d = Parapode moyen $\times 60$; e = Parapode postérieur $\times 60$; f = Soie spinigère homogompe ventrale $\times 180$; g = Soie falcigère hétérogompe ventrale $\times 180$; h = Soie falcigère en voie de soudure $\times 200$; i = Soie simple postérieure $\times 200$. — *Glycinde* aff. *nordmanni* (Malmgren, 1866) j = Macrognathe, vue de face $\times 180$; j' = Macrognathe $\times 100$; k = Micrognathe, vue de face $\times 180$. — *Goniadides abidjanensis* sp. nov. l = Partie antérieure, vue dorsale $\times 50$; m = Papilles de la trompe $\times 150$; n = Parapode uniramé antérieur $\times 160$; o = 55^e parapode $\times 180$; p = Soie falcigère $\times 250$; q = Soie spinigère $\times 250$; r = Macrognathe, vue de profil $\times 200$; s = Micrognathe, vue de face $\times 200$; s' = Micrognathe, vue de profil $\times 200$.

différents, de même que la forme de la soie « ankylosée ».

Récolté de 40 à 100 m.

Nereis (Neanthes) succinea Frey et Leuckart, 1847.

Nereis succinea Frey et Leuckart, 1847 : 154; FAUVEL, 1939 : 11; FAUVEL, 1953 b : 22; TEBBLE, 1955 : 94; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 75; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 162; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 523; DAY, 1967 : 321, fig. 14. 9 a-e.

Nereis glandulosa Augener, 1918 : 192.

MATÉRIEL : stations TD120, 1; SD9, 1; SD15, 3.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : cosmopolite.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Ghana, Nigeria, Cameroun, Congo.

Récolté de 30 à 40 m.

Nereis (Neanthes) indica Kinberg, 1866.

Nereis indica Kinberg, 1866 : 169; FAUVEL, 1953 a : 186; FAUVEL, 1953 b : 20; DAY, 1967 : 320.

Nereis indica var. *brunnea* : DAY, 1967 : 320, fig. 14. 8 q-v-j.

MATÉRIEL : stations TD108, 1; TD111, 1; TD133, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical. Océan Indien tropical.

Afrique de l'ouest : Congo.

Récolté de 20 à 50 m.

Genre *Ceratonereis* Kinberg, 1866

Une seule espèce figure dans la collection, *Ceratonereis costae* dont les rames dorsales antérieures comportent trois lobes et qui ne possède pas de soies dorsales falcigères.

Ceratonereis costae (Grube, 1840).

Nereis costae Grube, 1840 : 74.

Ceratonereis costae : FAUVEL, 1923 a : 349, fig. 136 a-f ; FAUVEL, 1936 : 37; FAUVEL, 1939 : 12 ; FAUVEL, 1950 : 354; FAUVEL, 1953 b : 26; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 76; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 163; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 525; DAY, 1967 : 325, fig. 14. 10 h-l.

MATÉRIEL : stations TD48, 1; TD59, 1; TD68, 2; TD106, 2; TD117, 1; SD31, 1; SD43, 1; SD52, 1; SD53, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au golfe de Guinée. Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Congo.

Récolté de 30 à 200 m.

FAMILLE DES NEPHTYIDAE

Genre *Nephtys* Cuvier, 1817

Quatre espèces ont été récoltées. *Nephtys lyrochaeta* et *Nephtys inermis* appartiennent au sous-genre *Aglaophamus* chez lequel les branchies s'enroulent vers l'extérieur de haut en bas; *Nephtys lyrochaeta* se distingue par sa trompe qui porte 14 rangées de papilles coniques et une grosse papille dorsale alors que celle de *Nephtys inermis* est lisse. Les deux autres espèces se rapportent au sous-genre *Nephtys* caractérisé par des branchies recourbées de haut en bas puis infléchies vers l'extérieur. *Nephtys hombergii* et *Nephtys cirrosa* possèdent tous deux une trompe à 22 rangées de papilles mais *Nephtys cirrosa* porte des soies geniculées et le cirre dorsal devient chez lui aussi long que la branchie au tiers postérieur du corps alors qu'il reste plus petit chez *Nephtys hombergii*.

Nephtys (Aglaophamus) lyrochaeta Fauvel, 1902.

Nephtys lyrochaeta Fauvel, 1902 : 72, fig. 9-12; AUGENER, 1918 : 160, Taf. II fig. 12, Taf. III fig. 59; RULLIER, 1964 b : 1083; GUY, 1964 : 184; RULLIER, 1965 : 25; DAY, 1967 : 347, fig. 15. 1 i. *Aglaophamus lyrochaetus* : TEBBLE, 1955 : 102.

MATÉRIEL : stations TD1, 1; TD6, 2; TD7, 3; TD9, 1; TD11, 3; TD12, 2; TD14, 3; TD17, 1; TD18, 2; TD23, 1; TD24, 1; TD32, 10; TD35, 2; TD39, 10; TD40, 4; TD42, 5; TD43, 8; TD44, 11; TD45, 1; TD51, 6; TD52, 5; TD53, 6; TD54, 23; TD55, 3; TD56, 1; TD58, 1; TD60, 5; TD62, 2; TD63, 1; TD64, 1; TD65, 3; TD66, 1; TD74, 1; TD75, 4; TD83, 1; TD85, 2; TD86, 4; TD93, 8; TD94, 2; TD96, 1; TD98, 2; TD101, 2; TD102, 3; TD103, 1; TD104, 2; TD112, 3; TD130, 5; TD132, 4; TD133, 1; TD134, 2; TD135, 2; TD136, 1; TD137, 1; SD3, 1; SD62, 1; TG1, 1; TG3, 2; CT19, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical; Océan Indien (Golfe Persique).

Afrique de l'ouest : Sénégal, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Dahomey, Nigeria, Cameroun, Congo, Angola.

Récolté de 10 à 100 m.

Nephtys (Aglaophamus) inermis (Ehlers, 1887).

Aglaophamus inermis Ehlers, 1887 : 125.

Nephtys inermis : FAUVEL, 1923 a : 375, fig. 147 a-f.

MATÉRIEL : stations TD24, 1; TD25, 1; TD84, 1; TD87, 1; TD88, 1; TD125, 1; TD136, 1; SD2, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental européen. Atlantique occidentale (Floride).

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté de 60 à 200 m.

Nephtys hombergii Savigny, 1818.

Nephtys hombergii Savigny, 1818 : 314; AUGENER, 1918 : 157, Taf. III fig. 66; FAUVEL, 1923 a : 367, fig. 143 a-d; FAUVEL, 1923 b : 8; FAUVEL, 1936 : 40; TEBBLE, 1955 : 102, GUY, 1964 : 183; DAY, 1967 : 344, fig. 15. 2 g-i.

MATÉRIEL : stations TD48, 1; TD59, 2; TD60, 1; TD63, 2; TD74, 1; TD91, 1; TD97, 1; TD98, 2; TD100, 2; TD101, 3; TD106, 4; TD122, 1; TD123, 6; TC1, 1; TG1, 1; TG2, 2; TG3, 1; CT2, 1; CT5, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Norvège à l'Afrique du Sud.

Afrique de l'ouest : Ghana, Côte d'Ivoire, Sud-Ouest Africain.

Récolté de 15 à 200 m.

Nephtys cirrosa Ehlers, 1868.

Nephtys cirrosa Ehlers, 1868 : 624; FAUVEL, 1923 a : 369, fig. 944 c-h; FAUVEL, 1936 : 40.

MATÉRIEL : stations TD2, 4; TD3, 2; TD4, 10; TD5, 2; TD6, 1; TD38, 1; TD41, 2; TD49, 2; TD60, 1; TD61, 1; TD62, 2; TD70, 2; TD71, 6; TD72, 1; TD80, 2; TD81, 1; TD89, 1; TD99, 3; TD107, 1; TD108, 2; TD109, 4; TD121, 3; TD127, 2; TD131, 2; TG1, 1; TG2, 3; CT1, 5; CT4, 1; CT5, 1; CT6, 6; CT7, 1; CT8, 1; CT9, 1; CT10, 10; CT11, 10; CT12, 5; CT13, 4; CT14, 2; CT17, 5.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au Maroc.

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté de 15 à 40 m.

FAMILLE DES GLYCERIDAE

Genre *Glycera* Savigny, 1818

Sept espèces de *Glycera* sont rencontrées en Côte d'Ivoire. Trois d'entre elles ne possèdent pas de branchies : *Glycera tessellata*, *Glycera capitata* et *Glycera lapidum*. *Glycera tessellata* se distingue des deux autres par la présence de deux lobes postsétaux arrondis au lieu d'un seul. Les lobes présétaux sont subégaux et l'aileron des mâchoires n'est pas échancré chez *Glycera capitata* alors que la lèvre présétale supérieure est plus courte que l'inférieure et que l'aileron des mâchoires est nettement échancré chez *Glycera lapidum*. Parmi les autres espèces *Glycera convoluta* est seule à posséder des branchies non rétractiles, simples, longues naissant au même niveau que les lobes parapodiaux; les deux lobes postsétaux sont inégaux, le lobe supérieur pointu et le lobe inférieur plus court et arrondi. Les branchies sont rétractiles chez *Glycera unicornis*;

elles sont formées de 2 à 3 filaments issus de la face antérieure du parapode; les lobes postsétaux sont subégaux et pointus. Les branchies sont encore rétractiles, issue de la face antérieure du parapode, mais simples chez *Glycera rouxii* et *Glycera gigantea*; chez la première elles sont cylindriques et les lobes postsétaux inégaux et pointus alors que chez la seconde les branchies sont globuleuses et les lobes postsétaux égaux et arrondis.

Glycera tessellata Grube, 1863.

Glycera tessellata Grube, 1863 : 41; AUGENER, 1918 : 394, Taf. V fig. 131, Text fig. IL; FAUVEL, 1923 a : 387, fig. 152 a-c; FAUVEL, 1936 : 43, FAUVEL, 1939 : 32; FAUVEL, 1953 a : 291, fig. 152 a-c; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 165; RULLIER, 1965 : 26; DAY, 1967 : 359, fig. 16. 2 a-c.

MATÉRIEL : stations TD3, 4; TD5, 2; TD6, 2; TD28, 2; TD41, 5; TD61, 5; TD62, 2; TD63, 7; TD72, 2; TD81, 1; TD82, 1; TD85, 1; TD86, 2; TD90, 1; TD92, 2; TD108, 2; TD129, 1; TG1, 1; CT1, 1; CT13, 1; CT17, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Angola. Océan Indien tropical. Océan Pacifique.

Afrique de l'ouest : Dahomey, Angola, Iles du golfe de Guinée.

Récolté de 15 à 80 m.

Glycera capitata Oersted, 1843.

Glycera capitata Oersted, 1843 : 196; FAUVEL, 1923 a : 385, fig. 151 a-e; RULLIER, 1964 a : 174.

MATÉRIEL : stations TD59, 2; TD88, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Arctique au Cap Vert. Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Cap Vert.

Récolté à 200 m.

Glycera lapidum Quatrefages, 1865.

Glycera lapidum Quatrefages, 1865 : 187; FAUVEL, 1923 a : 386, fig. 151 f-m; RULLIER, 1964 a : 174.

MATÉRIEL : stations TD83, 1; TD96, 2; TD97, 1; TD104, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au Cap Vert.

Afrique de l'ouest : Cap Vert.

Récolté de 40 à 200 m.

Glycera convoluta Keferstein, 1862.

Glycera convoluta Keferstein, 1862 : 106; FAUVEL, 1923 a : 383, fig. 150 a-h; FAUVEL, 1923 b : 8;

FAUVEL, 1936 : 42; FAUVEL, 1950 : 358; TEBBLE, 1955 : 104; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 165; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 531; GUY, 1964 : 185; RULLIER, 1964 a : 173; DAY, 1967 : 360, fig. 16. 2 g-j.

Glycera tridactyla : AUGENER, 1918 : 386, Taf. V, fig. 142-143 Text fig. 47.

Glycera africana : AUGENER, 1918 : 384; FAUVEL, 1902 : 75, fig. 14-17; FAUVEL, 1923 a : 531.

MATÉRIEL : stations TD5, 1; TD8, 1; TD9, 1; TD11, 1; TD12, 1; TD21, 2; TD32, 1; TD36, 1; TD43, 2; TD45, 1; TD50, 1; TD52, 1; TD54, 2; TD59, 1; TD65, 1; TD66, 1; TD67, 1; TD68, 1; TD71, 5; TD74, 1; TD75, 1; TD76, 4; TD82, 1; TD85, 2; TD86, 6; TD89, 1; TD90, 1; TD95, 2; TD96, 3; TD99, 4; TD100, 1; TD104, 1; TD108, 1; TD109, 2; TD110, 1; TD111, 1; TD112, 11; TD113, x; TD123, 1; TD125, 1; TD129, 1; TD130, 2; TD131, 2; TD137, 3; SD1, 1; SD4, 5; SD6, 2; SD64, 1; CT1, 4; CT3, 1; CT4, 3; CT5, 1; CT6, 4; CT7, 1; CT9, 2; CT10, 3; CT11, 1; CT19, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud. Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Cameroun, Congo, Angola.

Récolté de 15 à 200 m.

***Glycera unicornis* Savigny, 1818.**

Glycera unicornis Savigny, 1818 : 315; FAUVEL, 1923 a : 389, fig. 153 e-i; FAUVEL, 1936 : 44; FAUVEL, 1939 : 32; GUY, 1964 : 185; RULLIER, 1965 : 27; DAY, 1967 : 262, fig. 16. 3 e-j.

MATÉRIEL : stations TD1, 1; TD8, 1; TD12, 12; TD14, 9; TD20, 2; TD21, 7; TD22, 3; TD23, 2; TD30, 1; TD32, 1; TD42, 4; TD43, 2; TD44, 3; TD52, 7; TD53, 8; TD54, 5; TD56, 1; TD64, 5; TD65, 4; TD74, 4; TD83, 1; TD84, 4; TD93, 1; TD100, 1; TD101, 10; TD102, 3; TD112, 19; TD119, 1; TD120, 1; TD122, 6; TD123, 2; TD132, 3; TD133, 4; SD1, 6; SD2, 3; SD4, 2; SD7, 1; SD43, 2; SD52, 1; SD62, x; TC28, 8; TC29, 2; TC39, x; TG3, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud. Océan Indien.

Afrique de l'ouest : Dahomey, Côte d'Ivoire.

Récolté de 20 à 200 m.

***Glycera rouxii* Audouin et Milne-Edwards, 1833.**

Glycera rouxii Audouin et Milne-Edwards, 1833 : 264; FAUVEL, 1923 a : 389, fig. 153 a-c; FAUVEL, 1936 : 43; FAUVEL, 1939 : 17; FAUVEL, 1953 a : 297, fig. 149 a-d; FAUVEL et RULLIER, 1959 a :

164; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 531; GUY, 1964 : 185; RULLIER, 1965 : 26; DAY, 1967 : 362, fig. 16.3 a-d.

MATÉRIEL : stations TD26, 1; TD37, 3; TD48, 1; TD78, 3; TD86, 1; TD93, 2; TD96, 1; TD106, 1; TD117, 2; TD126, 3; SD51, 1; SD52, 1; TC13, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Norvège à l'Afrique du Sud. Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Dahomey, Cameroun, Gabon.

Récolté de 20 à 300 m.

***Glycera gigantea* Quatrefages, 1865.**

Glycera gigantea Quatrefages, 1865 : 183; FAUVEL, 1923 a : 389, fig. 153 a-c; FAUVEL, 1936 : 43; FAUVEL, 1939 : 17; FAUVEL, 1953 a : 297, fig. 149 a-d; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 164; FAUVEL et RULLIER, 1959 b : 531; GUY, 1964 : 185; RULLIER, 1965 : 26; DAY, 1967 : 362, fig. 16. 3 e-d.

MATÉRIEL : stations TD26, 1; TD37, 3; TD48, 1; TD78, 3; TD86, 1; TD93, 2; TD96, 1; TD106, 1; TD117, 2; TD126, 3; SD51, 1; SD52, 1; TC13, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Norvège à l'Afrique du Sud. Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Dahomey, Cameroun, Gabon.

Récolté de 40 à 200 m.

Genre *Goniada* Audouin et Milne Edwards, 1833

Chez les deux espèces de la collection *Goniada multidentata* est facilement reconnaissable à ses très nombreux chevrons à la base de la trompe alors que *Goniada congoensis* n'en possède que 14.

***Goniada multidentata* Arwidsson, 1898.**

Goniada multidentata Arwidsson, 1898 : 45; TEBBLE, 1955 : 105, fig. 17; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 166; GUY, 1964 : 186; RULLIER, 1965 : 27, fig. 3.

MATÉRIEL : stations TD1, 2; TD12, 1; TD21, 5; TD33, 1; TD42, 6; TD43, 2; TD52, 3; TD53, 22; TD54, 1; TD55, 3; TD65, 3; TD74, 1; TD75, 2; TD84, 1; TD85, 4; TD86, 1; TD93, 7; TD94, 5; TD98, 1; TD101, 2; TD102, 1; TD103, 4; TD112, 10; TD113, x; TD123, 1; TD128, 1; TD130, 2; TD132, 14; TD133, 1; TD134, 1; SD17, 1; TC28, 1; TC29, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical.

Afrique de l'ouest : Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Dahomey, Togo, Ile Principe, Congo.

Récolté de 20 à 80 m.

Goniada congoensis Grube, 1877.

Goniada congoensis Grube, 1877 : 532; AUGENER, 1918 : 397; RULLIER, 1965 : 29; DAY, 1967 : 365, fig. 16. 4 j.

MATÉRIEL : stations TD7, 4; TD8, 3; TD9, 1; TD12, 1; TD15, 1; TD23, 1; TD24, 5; TD29, 1; TD37, 1; TD44, 1; TD47, 2; TD67, 1; TD85, 1; TD88, 1; TD91, 1; TD94, 1; TD95, 2; TD96, 1; TD97, 2; TD106, 1; TD126, 2; TD133, 3; SD1, 2; SD3, 1; SD4, 1; SD6, 1; SD7, 1; SD49, 1; SD52, 1; TC12, 2; TC13, 1; TC29, 3.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical.

Afrique de l'ouest : Dahomey, Congo, Angola.

Récolté de 20 à 200 m.

Genre *Goniadopsis* Fauvel, 1928

Goniadopsis incerta se distingue par la présence de soies ventrales falcigères dans la région antérieure du corps et spinigères dans les régions moyennes et postérieures; de plus la région médiane porte de très longs cirres ventraux et les parapodes postérieurs ont deux lobes présétaux.

Goniadopsis incerta (Fauvel, 1932).

Goniada (Goniadopsis) incerta Fauvel, 1932 : 122; FAUVEL, 1953 a : 286, fig. 146 a-k.

Goniadopsis incerta : TEBBLE, 1955 : 106, fig. 18; DAY, 1967 : 369, fig. 16. 5 a-g.

MATÉRIEL : stations TD2, 1; TD129, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Océan Atlantique oriental du golfe de Guinée à l'Afrique du Sud. Océan Indien tropical.

Afrique de l'ouest : Ghana.

Récolté à 15 m.

Genre *Ophioglycera* Verril, 1885

Chez *Ophioglycera eximia* toutes les soies ventrales sont spinigères; les cirres ventraux sont longs et lamelleux.

Ophioglycera eximia (Ehlers, 1900).

Goniada eximia Ehlers, 1900 : 216.

Ophioglycera eximia : DAY, 1967 : 372, fig. 16. 6 a-d.

MATÉRIEL : station TC80, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental (Afrique du Sud); Atlantique occidental (Amérique du Sud).

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté à 200 m.

Genre *Glycinde* Müller, 1858

Une seule espèce est rencontrée en Côte d'Ivoire. Elle est rapprochée de *Glycinde nordmanni* notamment par les caractères de la trompe (nombre de micro- et macrognathes).

Glycinde aff. nordmanni (Malmgren, 1866).

Figure 9 g et h.

Eone nordmanni Malmgren, 1866 : 409; FAUVEL, 1923 a : 394, fig. 155 h-n; FAUVEL, 1936 : 46.

MATÉRIEL : stations TD49, 1; TD52, 1; TD64, 2; TD73, 3; TD84, 3; TD85, 1; TD93, 3; TD111, 2; TD112, 6; TD122, 3; TD123, 1; TD134, 1.

Les individus de Côte d'Ivoire peuvent être rapprochés de *G. wireni* Ardwisson, 1898, et surtout de *G. capensis* Day, 1960 et de *G. nordmanni*. Le tableau suivant permet de comparer quelques caractères des différentes espèces.

	G. aff. nordmanni	G. nordmanni	G. wireni	G. capensis
Segments antérieurs uniramés	31	36-37	31	28
Yeux.....	2 paires	2 paires	1 paire	2 paires
Macrognathes.	5 dents	6 dents	4-5 dents	5 dents
Micrognathes..	23-24	20-29	17	24

On constate que *G. aff. nordmanni* présente des caractères intermédiaires entre *G. nordmanni* (septentrionale) et *G. capensis* (méridionale). Il y a tendance à une réduction générale des caractères; moins de segments antérieurs uniramés, moins de micrognathes et moins de dents aux macrognathes, phénomène peut-être lié à l'évolution des conditions de milieu suivant la position en latitude.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : *G. nordmanni* : Atlantique oriental de l'Europe au Maroc (tendance tempérée septentrionale); *G. capensis* : Atlantique oriental : Afrique du Sud (tendance tempérée méridionale).

Récolté de 15 à 60 m.

Genre *Goniadides* Hartmann-Schröder, 1960

Une espèce du genre, *Goniadides falcigera* Hartmann-Schröder, 1962 a été signalée de Côte d'Ivoire par LAUBIER (1967). Notre espèce, nouvelle, *Goniadides abidjanensis* se distingue facilement de la précédente car elle possède à la fois des soies falcigères et des soies spinigères.

Goniadides abidjanensis sp. nov.

Figure 9 l à s.

MATÉRIEL : stations TD41, 2; TD60, 24; TD80, 1; TD137, 1.

DESCRIPTION : L'animal choisi comme type (station TD41) mesure 32 mm de long sur 0,4 mm de large. Le corps est fin et allongé. Les parapodes, longs, s'écartent perpendiculairement à l'axe médian.

Le prostomium est constitué de 8 anneaux bien marqués. Au bord antérieur, il porte 4 antennes fines, à peu près aussi longues que les 3 derniers anneaux. Il ne semble pas que les antennes soient articulées. A la face dorsale de l'anneau basal, deux petites dépressions marquent l'emplacement d'yeux ? L'anneau distal ne porte pas d'yeux visibles.

La trompe, bien dévaginée, est longue (1,5 mm). Elle ne porte pas de chevrons, mais des rangées de papilles. Ces rangées, symétriques par rapport à un axe médio-dorsal, sont au nombre de 5 de chaque côté. La rangée la plus dorsale est constituée de papilles à base large, légèrement mucronées. La partie dressée est longue et fine, très recourbée, tournée vers l'avant. La deuxième rangée comporte des papilles analogues, dont la base est cependant moins large. Les papilles de la troisième rangée, dressées, presque aussi longues que les autres, sont à peu près cylindriques. Sur ces trois premières rangées, les papilles sont également alignées transversalement. Pour les deux dernières rangées, les papilles sont identiques, en forme de bouton surbaissé. Elles présentent la particularité d'être alternées transversalement d'une rangée à l'autre. Le même schéma se répète de l'autre côté de l'axe médian. La partie de la trompe qui porte ces papilles représente environ les 2/3 distaux. Le premier tiers est lisse. Les macrognathes, au nombre de une paire, en position ventrolatérale, portent chacun 6 dents. Les micrognathes constituent un arc dorsal et un arc ventral, au total une quinzaine de pièces en forme de X.

Les 45 premiers sétigères sont uniramés; ils comportent un cirre dorsal à base assez large et extrémité fine. La rame parapodiale est longue et fine, aussi longue que le corps est large; elle porte une lèvre présétale allongée, à extrémité rétrécie et fine. Le cirre ventral est large à extrémité fine également. Il n'y a pas de lèvre postsétale et la rame est brusquement tronquée. Les soies, très peu nombreuses, 6 environ, présentent un arrangement caractéristique : elles se répartissent en deux groupes, l'un orienté dorsalement et l'autre orienté ventralement. Les deux soies supérieures et les deux soies inférieures sont falcigères et encadrent deux soies spinigères. A partir du 46^e sétigère, apparaissent deux acicules dorsaux qui représentent peut-être

le notopode; ils émergent directement de la paroi du corps sans indication de rame parapodiale. Le cirre dorsal est très nettement détaché et reste en position dorsale sur la rame parapodiale, loin au dessous des acicules. Le nombre des soies se réduit et il ne reste que deux soies falcigères encadrant deux soies spinigères. Tous les exemplaires sont tronqués postérieurement.

Cette espèce s'insère tout naturellement dans le genre *Goniadides* par la structure de sa trompe, la forme et l'arrangement de ses parapodes avec la rame dorsale munie de soies aciculaires loin au-dessus du cirre dorsal et la rame ventrale qui porte peu de soies hétérogomphes falcigères et spinigères. La présence de ces soies ventrales de deux types dans le même sétigère la rapproche beaucoup de *Goniadides aciculata* Hartmann-Schröder, 1960, de Mer Rouge. Elle en diffère par le nombre de segments uniramés, le nombre de dents aux macrognathes, le nombre de micrognathes et aussi par le nombre d'acicules dorsaux.

Récolté de 15 à 30 m.

FAMILLE DES EUNICIDAE

Genre *Eunice* Cuvier, 1817

Parmi les trois espèces présentes, *Eunice vittata*, très répandue et abondante, se caractérise par ses soies aciculaires tridentées jaunes et par ses branchies débutant au 3^e sétigère et se terminant vers le 45^e. Chez *Eunice aphroditois*, les soies aciculaires, noires, sont bidentées; les branchies débutent du 5^e au 8^e sétigère et se poursuivent presque jusqu'à l'extrémité postérieure. *Eunice torquata* est proche de l'espèce précédente mais ses branchies sont présentes dès le 3-4^e sétigère.

Eunice vittata (Delle Chiaje, 1828).

Nereis vittata Delle Chiaje, 1828 : 195.

Eunice vittata : AUGENER, 1918 : 321; FAUVEL, 1923 a : 404, fig. 158 h-n; FAUVEL, 1923 b : 6; FAUVEL, 1936 : 47; FAUVEL, 1939 : 14; FAUVEL, 1950 : 360; FAUVEL, 1953 b : 27; TEBBLE, 1955 : 111; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 80; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 166; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 934; GUY, 1964 : 187; RULLIER, 1964 a : 176; RULLIER, 1964 b : 1085; DAY, 1967 : 385, fig. 17, 3 a-e-g.

MATÉRIEL : stations TD3, 1; TD16, 1; TD21, 2; TD24, 2; TD25, 1; TD32, 5; TD42, 14; TD43, 3; TD44, 2; TD53, 9; TD54, 2; TD55, 2; TD58, 2; TD59, 1; TD68, 2; TD75, 1; TD80, 1; TD84, 1; TD85, 7; TD86, 17; TD88, 3; TD90, 1; TD91, 1

TD93, 17; TD94, 1; TD95, 3; TD96, 4; TD97, 3; TD98, 1; TD105, 1; TD106, 2; TD110, 2; TD112, 29; TD117, 1; TD122, 2; TD123, 8; TD124, 7; TD125, 2; TD128, 1; TD131, 2; TD133, 3; TD134, 5; TD135, 7; SD3, 2; SD21, 1; SD22, 1; SD9, 5; SD49, 1; SD50, 7; SD52, 1; SD59, 15; SD65, 1; TC6, 1; TC7, 1; TC9, 6; TC11, 2; TC28, 2; TC44, 1; TG3, 2; CT7, 4; CT10, 2; CT11, 6; CT12, x; CT13, 6; CT15, 2; CT17, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud. Atlantique occidental tropical. Océan Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Sao Thomé, Dahomey, Togo, Gabon, Congo.

Récolté de 20 à 200 m.

Eunice aphroditois (Pallas, 1788).

Nereis aphroditois Pallas, 1788 : 296.

Eunice rousseaui : FAUVEL, 1923 a : 403, fig. 158 a-g.

Eunice aphroditois : FAUVEL, 1950 : 360; FAUVEL, 1953 a : 233, fig. 117 a-g; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 84; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 936; DAY, 1967 : 389, fig. 17. 4 l-o.

MATÉRIEL : station SD5, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au Sénégal; Atlantique occidental tropical; Indopacifique tropical.

Afrique de l'ouest : Sénégal.

Récolté à 50 m.

Eunice torquata Quatrefages, 1865.

Eunice torquata Quatrefages, 1865 : 312; AUGENER, 1918 : 312; FAUVEL, 1923 a : 401, fig. 157 h-o; FAUVEL, 1936 : 47; FAUVEL, 1953 b : 28; RULLIER, 1964 a : 175; RULLIER, 1964 b : 1085; RULLIER, 1965 : 30; DAY, 1967 : 389, fig. 17. 4 p-r.

MATÉRIEL : stations SD18, 1; SD31, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Angola; Océan Indien tropical (Madagascar).

Afrique de l'ouest : Cap Vert, Dahomey, Cameroun, Angola.

Récolté de 20 à 35 m.

Genre *Marphysa* Quatrefages, 1865

Marphysa sanguinea possède des branchies réparties sur presque tout le corps, des soies composées spinigères uniquement et des soies aciculaires bidentées. *Marphysa kinbergi*, espèce parfois considérée comme une variété de *Marphysa bellii* (Audouin et Milne-Edwards, 1834) a été souvent confondue avec elle, au moins en Atlantique oriental tropical.

Les deux espèces portent des branchies pectinées très fournies du 15^e au 35^e sétigère environ mais *Marphysa kinbergi* est dépourvue de soies en serpe bidentées et ses soies aciculaires sont simples.

Marphysa sanguinea (Montagu, 1815).

Nereis sanguinea Montagu, 1815 : 20.

Marphysa sanguinea : FAUVEL, 1902 : 61; AUGENER, 1918 : 328; FAUVEL, 1923 a : 408, fig. 161 a-h; FAUVEL, 1936 : 48; FAUVEL, 1950 : 365; FAUVEL, 1953 a : 245, fig. 123 a-h; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 87; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 169; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 946; GUY, 1964 : 188; RULLIER, 1964 a : 180; RULLIER, 1965 : 31, fig. 4; DAY, 1967 : 396, fig. 17. 5 u-y.

MATÉRIEL : stations TD88, 1; SD44, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud; Atlantique occidental tropical; Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Du Sénégal à l'Angola.

Récolté de 100 à 200 m.

Marphysa kinbergi McIntosh, 1910.

Marphysa kinbergi McIntosh, 1910 : 451; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 170; RULLIER, 1964 b : 1087; RULLIER, 1965 : 32, fig. 4.

MATÉRIEL : stations TD9, 2; TD10, 1; TD15, 1; TD16, 3; TD24, 1; TD25, 3; TD26, 1; TD34, 1; TD35, 4; TD36, 1; TD37, 5; TD46, 1; TD48, 2; TD57, 3; TD58, 1; TD65, 5; TD66, 16; TD67, 9; TD74, 3; TD75, 3; TD76, 2; TD77, 3; TD78, 6; TD85, 1; TD88, 2; TD93, 2; TD94, 4; TD95, 3; TD96, 3; TD102, 1; TD103, 5; TD104, 12; TD105, 2; TD116, 2; TD117, 4; TD123, 6; TD124, 2; TD125, 1; TD132, 2; TD134, 10; TD135, 7; TD136, 2; SD2, 3; SD5, 1; SD7, 1; SD52, 1; TC30, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental (Cap Finisterre, golfe de Guinée).

Afrique de l'ouest : Nigeria, Dahomey, Togo, Cameroun.

Récolté de 40 à 200 m.

Genre *Lysidice* Savigny, 1818

Lysidice ninetta possède 3 antennes et ne porte pas de branchies; les yeux sont ovales et la deuxième mâchoire a quatre dents.

Lysidice ninetta (Audouin et Milne-Edwards, 1833).

Lysidice ninetta Audouin et Milne-Edwards, 1833 : 235; AUGENER, 1918 : 362; FAUVEL, 1923 a : 411, fig. 162 a-g; FAUVEL, 1936 : 49; FAUVEL, 1939 : 19; FAUVEL, 1950 : 367; TEBBLE, 1955 : 114; FAUVEL et

RULLIER, 1957 a : 88; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 170; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 949; RULLIER, 1964 : 181; DAY, 1967 : 403, fig. 17.8 g-i.

MATÉRIEL : stations TD81, 1; TD97, 3.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Angola; Atlantique occidental; Océan Indien.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Ghana, Angola.

Récolté à 200 m.

Genre *Nematonereis* Schmarda, 1861

Nematonereis unicornis ne porte qu'une antenne et est dépourvu de branchies.

Nematonereis unicornis (Grube, 1840).

Lumbriconereis unicornis Grube, 1840 : 80.

Nematonereis unicornis : FAUVEL, 1923 a : 412, fig. 162 h-n; FAUVEL, 1936 : 49; FAUVEL, 1939 : 15; FAUVEL, 1950 : 367; FAUVEL, 1953 a : 249, fig. 124 h-n; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 171; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 950; RULLIER, 1964 a : 152; RULLIER, 1965 : 32; DAY, 1967 : 403, fig. 17.8 j-n.

MATÉRIEL : stations TD25, 1; TD37, 1; TD74, 1; TD78, 2; TD85, 21; TD86, 1; TD88, 13; TD89, 1; TD93, 5; TD94, 2; TD95, 4; TD96, 10; TD97, 3; TD102, 1; TD103, 1; TD105, 1; TD106, 1; TD123, 9; TD124, 5; TD125, 3; TD134, 4; TD135, 4; TD136, 2; TC11, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au golfe de Guinée; Océan Indopacifique tropical.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Ghana, Togo.

Récolté de 20 à 200 m.

FAMILLE DES ONUPHIDAE

Genre *Hyalinoecia*, Malmgren, 1867

La collection comporte 3 espèces : *Hyalinoecia tubicola* présente des soies simples aux premiers sétigères et ses branchies débutent vers le 20-30^e sétigère, *Hyalinoecia bilineata* est caractérisée par ses soies composées aux premiers sétigères et l'apparition des branchies au 4^e-5^e sétigère. *Hyalinoecia fauveli* porte également des soies composées aux premiers sétigères mais ses branchies apparaissent dès le premier sétigère; par leur coloration les spécimens de Côte d'Ivoire appartiennent à la variété *africana* (RULLIER, 1965).

Hyalinoecia tubicola (Müller, 1788).

Nereis tubicola Müller, 1788 : 18.

Hyalinoecia tubicola : FAUVEL, 1923 a : 421, fig. 166 i-q; FAUVEL, 1936 : 51; FAUVEL, 1953 a : 261, fig. 126 i-q; FAUVEL, 1953 b : 31; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 91; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 172; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 939; GUY, 1964 : 191; RULLIER, 1964 b : 1088; DAY, 1967 : 411, fig. 17.9 l-r.

MATÉRIEL : stations SD68, 68; TC11, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud; Atlantique occidental tropical; Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Gabon.

Récolté de 70 à 80 m.

Hyalinoecia bilineata Baird, 1870.

Hyalinoecia bilineata Baird, 1870 : 358; FAUVEL, 1923 a : 422, fig. 167 i-q; FAUVEL, 1936 : 51; GUY, 1964 : 191.

Hyalinoecia bilineata var. *ornata* : FAUVEL, 1936 : 52, fig. 3; FAUVEL, 1939 : 15.

MATÉRIEL : station SD3, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au Sénégal.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire.

Récolté à 100 m.

Hyalinoecia fauveli Rioja, 1918.

Hyalinoecia fauveli Rioja, 1918 : 45; FAUVEL, 1923 a : 424, fig. 167 a-h; FAUVEL, 1936 : 52; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 940; RULLIER, 1964 a : 185;

Hyalinoecia fauveli var. *africana* : RULLIER, 1965 : 37, fig. 6.

MATÉRIEL : stations TD23, 5; TD24, 62; TD25, 11; TD40, 1; TD64, 2; TD65, 8; TD72, 2; TD73, 6; TD74, 1; TD83, 20; TD84, 7; TD85, 1; TD87, 1; TD88, 2; TD91, 1; TD92, 1; TD93, 5; TD94, 5; TD96, 15; TD97, 5; TD101, 2; TD102, 10; TD103, 2; TD104, 1; TD105, 25; TD112, 66; TD123, 10; TD125, 2; TD128, 3; TD133, 9; TD134, 4; TD135, 3; SD2, 3; SD3, 1; TC21, x.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au golfe de Guinée.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Togo.

Récolté de 25 à 200 m.

Genre *Diopatra* Audouin et Milne-Edwards, 1833

Tous les *Diopatra* de la collection, exceptés deux spécimens rapportés aux deux espèces suivantes,

ont été regroupés dans la seule espèce *Diopatra neapolitana* qui peut être ainsi caractérisé par un tube hérissé de débris de coquilles à la partie antérieure, des antennes à cératophores annelés, des soies pectinées à dents sensiblement égales en nombre variant de 5 à 30. *Diopatra monroviensis* est facilement identifiable par son tube de sable si particulier figuré par AUGENER (1918); il est difficile d'obtenir l'animal à la drague, l'engin ne creusant pas assez le sédiment; cette espèce présente également des soies pectinées à cinq dents, quatre courtes et fortes, une, externe, longue et fine. Quant à *Diopatra dubia*, elle présente des antennes à cératophores munis d'expansions foliacées caractéristiques; cependant notre exemplaire ne coïncide pas exactement avec la description de DAY (1960).

***Diopatra neapolitana* Delle Chiaje, 1841.**

Diopatra neapolitana Delle Chiaje, 1841 : 97; FAUVEL, 1902 : 62, fig. 1-2; FAUVEL, 1923 a : 419, fig. 166 a-h; FAUVEL, 1923 b : 7; FAUVEL, 1936 : 50; FAUVEL, 1939 : 15; FAUVEL, 1950 : 367; FAUVEL, 1953 a : 252, fig. 126 a-h; FAUVEL, 1953 b : 29; TEBBLE, 1955 : 116, fig. 21; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 90; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 172; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 940, fig. 1-3; GUY, 1964 : 189; RULLIER, 1964 a : 183; RULLIER, 1964 b : 1087; RULLIER, 1965 : 35; DAY, 1967 : 413, fig. 17. 10 e-k;

Diopatra cuprea Bosc, 1802 : 142; AUGENER, 1918 : 350, tex fig. 39; GUY, 1964 : 190; RULLIER, 1965 : 35;

Diopatra cuprea cuprea Bosc, 1802 : 142; DAY, 1967 : 417, fig. 17. 12 a-d.

Devant la grande variabilité des individus, nous avons préféré leur donner pour le moment la même dénomination. En effet, ainsi que l'ont déjà affirmé FAUVEL (1923), FAUVEL et RULLIER (1957 c) et RULLIER (1965), il semble que la morphologie des soies et en particulier des soies pectinées ne puisse être retenue comme un critère de détermination spécifique. En s'en tenant à ce dernier caractère la plupart des exemplaires de cette collection sont du type *cuprea*. Cependant, on doit noter que l'étagement bathymétrique se traduit par des différences du type de coloration du ver. Tous nos exemplaires étant fixés et relativement décolorés, il faudra attendre de nouvelles captures pour examiner les individus à l'état frais de manière à préciser la répartition spatiale des différents groupes établis d'après la coloration.

MATÉRIEL : stations TD4, 1; TD7, 2; TD8, 1; TD11, 2; TD12, 4; TD14, 5; TD15, 3; TD16, 1; TD17, 1; TD18, 7; TD19, 3; TD21, 4; TD22, 1; TD23, 3; TD24, 12; TD25, 1; TD28, 1; TD29, 1;

TD32, 1; TD33, 3; TD36, 1; TD39, 12; TD40, 1; TD41, 4; TD42, 5; TD43, 2; TD44, 2; TD45, 2; TD46, 1; TD47, 1; TD51, 3; TD52, 2; TD53, 1; TD54, 7; TD55, 5; TD64, 1; TD66, 2; TD69, 1; TD70, 1; TD73, 2; TD74, 2; TD75, 6; TD82, 1; TD86, 1; TD93, 2; TD94, 1; TD96, 1; TD98, 1; TD100, 2; TD101, 1; TD102, 4; TD105, 2; TD108, 6; TD111, 1; TD112, 11; TD113, 2; TD115, 3; TD121, 1; TD122, 3; TD123, 8; TD128, 3; TD130, 14; TD131, 1; TD132, 1; TD133, 25; TD134, 7; TD135, 1; TD136, 1; TD137, 4; TD138, 7; SD1, 7; SD6, 3; SD8, 1; SD9, 1; SD20, 1; SD43, 1; SD44, 4; SD45, 1; SD47, 6; SD50, 1; SD52, 1; SD53, 4; SD54, 1; SD64, 2; SD65, 1; TC4, 3; TC8, 1; TC28, 7; TC29, 2; TC30, 1; TC40, 1; TG1, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud; Océan Indien.

Afrique de l'ouest : Du Sénégal à l'Angola.

Récolté de 10 à 200 m.

***Diopatra monroviensis* Augener, 1918.**

Diopatra monroviensis Augener, 1918 : 343, Taf. V, fig. 139-141, Taf. VI, fig. 208, texfig. 37.

MATÉRIEL : stations TD109, tube; TD110, tube; TD111, tube; CT12, 1.

Le tube très particulier de cette espèce a été dragué plusieurs fois mais presque toujours sans l'animal. C'est un gros tube, épais, constitué de sable fin maintenu entre deux couches de mucus. Il est légèrement aplati. Le fragment le plus important mesure 15 mm dans sa plus grande largeur par 9 mm, pour 75 mm de long; et porte 5 constrictions marquées sur une face; le diamètre de l'orifice est de 5 mm.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical.

Afrique de l'ouest : Libéria, Dahomey, Congo, Gabon.

Récolté de 20 à 35 m.

***Diopatra aff. dubia* Day, 1960.**

Figure 10 a à g.

Diopatra dubia Day, 1960 : 348, fig. 10g-k; DAY, 1967 : 415, fig. 17, 11 g-j.

MATÉRIEL : station TD135, 1.

DESCRIPTION : Un exemplaire a été capturé dans son tube. Celui-ci est formé de grains de sable agglomérés avec des fragments de coquilles plus importants, la majorité d'entre eux étant appliqués. Le ver mesure 25 mm de long sur 1 mm de large. Les segments antérieurs sont clairs, de teinte unie, et vers le 15^e segment apparaissent deux taches dorsales brunes de petite taille.

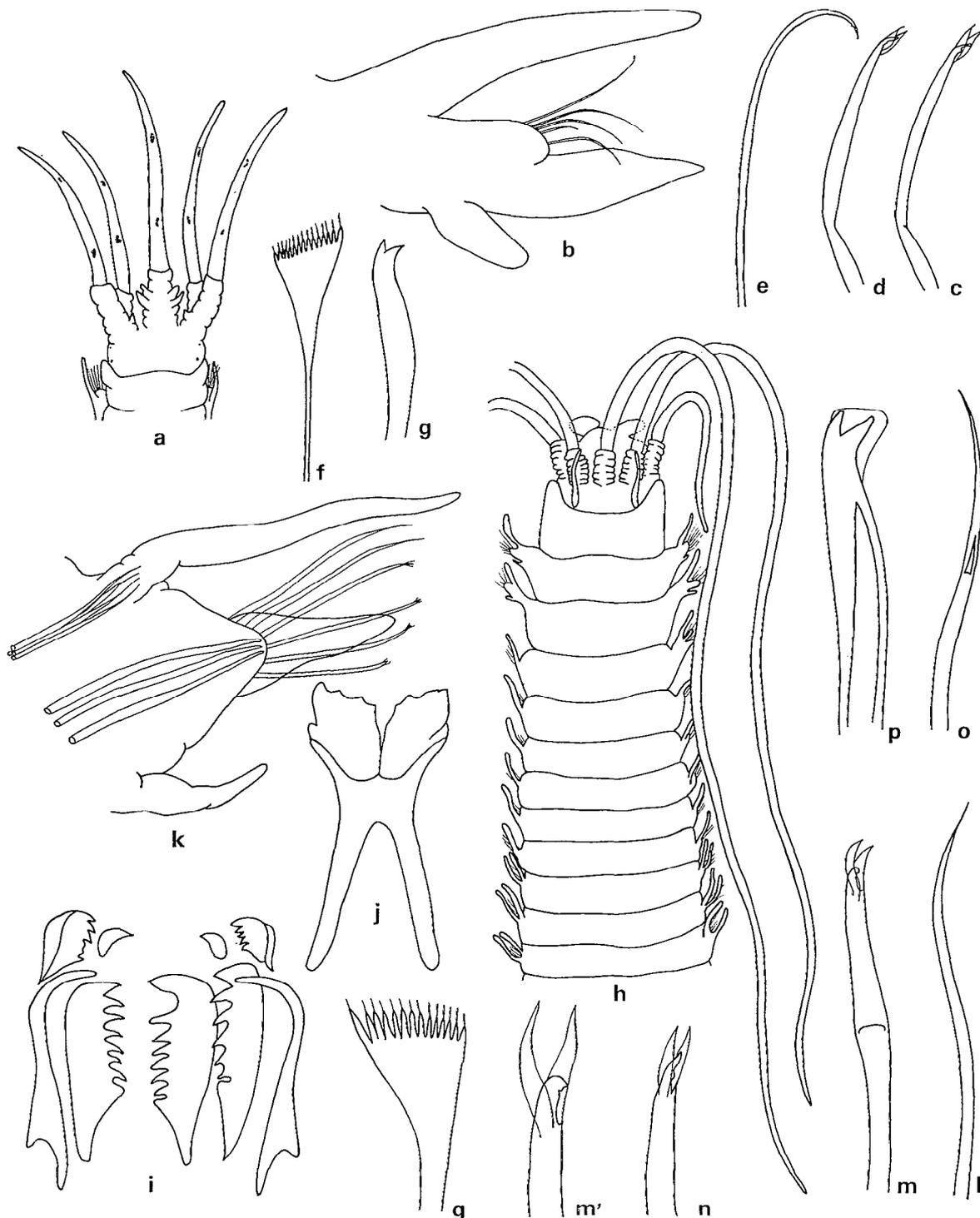


Fig. 10. — *Diopatra* aff. *dubia* Day, 1960 : a = Partie antérieure, vue dorsale $\times 20$; b = Premier sétigère $\times 60$; c = Crochet pseudocomposé supérieur du premier sétigère $\times 200$; d = Crochet pseudocomposé moyen du premier sétigère $\times 200$; e = Crochet pseudocomposé du premier sétigère $\times 120$; f = Soie pectinée $\times 200$; g = Soie aciculaire $\times 150$. — *Onuphis amoureuzy* sp. nov. h = Partie antérieure, vue dorsale $\times 5$; i = Mâchoires $\times 30$; j = Labre $\times 25$; k = Premier sétigère $\times 50$; l = Soie supérieure du premier sétigère $\times 100$; m = Crochet pseudocomposé du premier sétigère $\times 100$; m' = Extrémité du crochet pseudocomposé du premier sétigère $\times 160$; n = Extrémité du crochet pseudocomposé du 2^e sétigère $\times 160$; o = Crochet pseudocomposé unidenté $\times 100$; p = Soie aciculaire $\times 100$; q = Soie pectinée $\times 150$.

Les antennes frontales ne sont pas aplaties comme chez *D. dubia*, mais d'apparence normale. Les cératophores des antennes occipitales sont courts, à cinq anneaux. Ceux-ci sont peu marqués sur la base des antennes latéro-externes, munis d'expansions latérales sur le deuxième anneau des antennes latéro-internes; le cératophore de l'antenne médiane porte des expansions semblables sur les anneaux 2, 3, 4, la plus importante se situant sur le troisième anneau. Il existe en outre deux paires de très petits yeux noirs disposés sur les côtés. Les branchies sont toutes peu développées, à 2 ou 3 spirales de filaments. Elles apparaissent au 5^e sétigère et disparaissent au 12^e.

Les crochets antérieurs pseudocomposés sont bidentés, mais quelques-uns sont recourbés avec un simple décrochement à la place de la dent secondaire. Les soies pectinées possèdent une quinzaine de dents terminées en pointe fine. Cet exemplaire, très certainement jeune, ne possède pas de cirres tentaculaires, ce que DAY a également constaté sur ses spécimens Sud Africains (DAY, 1967 : 415).

Récolté à 80 m.

Genre *Epidiopatira* Augener, 1918

Epidiopatira hupferiana ne se distingue de *Diopatira neapolitana* que par l'absence de cirres tentaculaires, à tel point qu'on peut se demander si les deux espèces ne doivent pas être réunies en une seule.

***Epidiopatira hupferiana* Augener, 1918.**

Epidiopatira hupferiana Augener, 1918 : 355, Taf. V, fig. 104-106, Taf. VI, fig. 212, texfig. XL; FAUVEL, 1950 : 368; FAUVEL, 1953 b : 30; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 172; GUY, 1964 : 190; RULLIER, 1964 a : 184; DAY, 1967 : 409.

MATÉRIEL : stations TD12, 1; TD13, 3; TD14, 4; TD16, 2; TD21, 1; TD23, 1; TD25, 1; TD32, 1; TD53, 1; TD54, 1; TD92, 1; TD112, 5; TD121, 1; TD128, 1; TD133, 7; SD1, 1; SD3, 1; SD6, 1; TC12, 1; TC13, 1; TG3, 1; CT7, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental du Rio de Oro au Sud-Ouest Africain.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Congo.

Récolté de 20 à 100 m.

Genre *Rhamphobrachium* Ehlers, 1887

Rhamphobrachium agassizi est caractérisé par de longues soies simples aux trois premiers sétigères et des branchies apparaissent au 16^e sétigère avec au maximum cinq filaments.

***Rhamphobrachium agassizi* (Ehlers, 1887).**

Rhamphobrachium agassizi Ehlers, 1887 : 70; FAUVEL et RULLIER, 1959 : 171; GUY, 1964 : 189.

MATÉRIEL : stations TD93, 1; TD97, 12; TD106, 3; TD117, 2; TD126, 5; TD132, 1; SD2, 1; SD68, 8.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique tropical. Afrique de l'ouest : Côte d'Ivoire, Gabon.

Récolté de 40 à 200 m.

Genre *Onuphis* Audouin et Milne-Edwards, 1833

La collection comprend six espèces du genre dont deux sont décrites comme nouvelles. *Onuphis conchylega* porte des branchies à un seul filet débutant au 9^e sétigère; le même caractère se retrouve chez *Onuphis africana* décrit par AUGENER (1918); les critères de distinction retenus par GUY (1964) ne nous semblent pas probants c'est pourquoi tous nos exemplaires sont maintenus dans l'espèce *Onuphis conchylega*; il faut cependant noter que nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner d'aussi grands individus que ceux de GUY; cette espèce fait partie du sous-genre *Nothria* par ses branchies toutes simples. Toutes les autres ont des branchies pectinées et appartiennent au sous-genre *Onuphis*; celles d'*Onuphis quadricuspis* ont au maximum 4 filets et apparaissent entre le 6^e et le 9^e sétigère; l'espèce possède des soies pseudocomposées tridentées aux premiers sétigères. *Onuphis eremita* se distingue par des branchies à 5-6 filets au maximum présentes dès le premier sétigère et des crochets pseudocomposés à 2, 3 ou même parfois 4 dents. Les branchies d'*Onuphis zebra* ont également 5-6 filets au maximum mais débutent au 6^e sétigère; les soies pseudocomposées des premiers sétigères sont tridentées; la coloration est tout à fait caractéristique. *Onuphis amoureuxi*, espèce nouvelle, est l'*Onuphis sp.* signalée par AMOUREUX au Congo (1973); elle possède des branchies à 4 filets au maximum, qui apparaissent au 9^e sétigère et des crochets pseudocomposés unidentés à valves développées. *Onuphis bihanica*, espèce nouvelle également, porte des branchies à deux filets à partir du 12^e sétigère et des crochets pseudocomposés bidentés à valves très développées.

***Onuphis (Nothria) conchylega* Sars, 1835.**

Onuphis conchylega Sars, 1835 : 61; FAUVEL, 1923 a : 415, fig. 164; FAUVEL, 1936 : 50; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 92; RULLIER, 1965 : 33; DAY, 1967 : 425, fig. 17-13 k-p;

? *Onuphis africana* : AUGENER, 1918 : 335, Taf. V, fig. 109-112, Taf. VII, fig. 251; GUY, 1964 : 189.

MATÉRIEL : stations TD21, 3; TD50, 4; TD53, 102; TD54, 1; TD92, 1; TD107, 2; TD109, 2; TD110, 1;

TD111, 2; TD112, 125; TD119, 1; TD122, 39; TD123, 3; TD127, 2; TD128, 4; TD129, 2; TD130, 1; TG2, 2; TG3, 1; CT2, 1; CT13, 2; CT14, 1; CT15, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : cosmopolite.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Dahomey.

Récolté de 15 à 60 m.

Onuphis (Onuphis) quadricuspis Sars, 1872.

Onuphis quadricuspis Sars, 1872 : 407; FAUVEL, 1923 a : 418, fig. 165 f-p; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 938; DAY, 1967 : 421.

MATÉRIEL : stations TD21, 2; TD24, 9; TD25, 2; TD74, 1; TD84, 3; TD85, 3; TD86, 1; TD93, 6; TD94, 3; TD103, 5; SD2, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Norvège au Sénégal, Afrique du Sud ?; Atlantique occidental du Canada au Massachussets.

Afrique de l'ouest : Sénégal.

Récolté de 30 à 100 m.

Onuphis (Onuphis) eremita Audouin et Milne-Edwards, 1833.

Onuphis eremita Audouin et Milne-Edwards, 1833 : 226; FAUVEL, 1923 a : 414, fig. 163; TEBBLE, 1955 : 118; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 171; FAUVEL et RULLIER, 1964 a : 184; RULLIER, 1965 : 33; DAY, 1967 : 422, fig. 17-12 l-q;

Onuphis landanaensis : AUGENER, 1918 : 339, Taf. V, fig. 135-138, Taf. VII, fig. 197, Textfig. 36.

MATÉRIEL : stations TD1, 4; TD2, 2; TD3, 1; TD6, 4; TD12, 2; TD20, 4; TD21, 5; TD41, 2; TD42, 2; TD50, 4; TD52, 2; TD53, 12; TD60, 3; TD61, 1; TD62, 1; TD69, 1; TD71, 2; TD74, 1; TD79, 1; TD81, 1; TD83, 5; TD89, 1; TD90, 2; TD91, 12; TD98, 2; TD99, 1; TD100, 16; TD108, 1; TD111, 2; TD120, 2; TD122, 10; TD123, 1; TD129, 1; TD130, 16; TD132, 5; TD133, 13; TD134, 20; SD64, 2; TG1, 1; TG2, 3; GT1, 4; CT6, 5; CT7, 1; CT8, 3; CT10, 2; CT12, 1; CT15, 1; CT17, 1; CT18, 3; CT19, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud; Atlantique occidental : USA; Océan Indopacifique.

Afrique de l'ouest : Du Sénégal au Congo.

Récolté de 10 à 60 m.

Onuphis (Onuphis) zebra Berkeley et Berkeley, 1939.

Onuphis zebra Berkeley et Berkeley, 1939 : 337; RULLIER, 1965 : 33, fig. 5.

MATÉRIEL : stations TD12, 1; TD80, 1; TD129, 1; CT4, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Océan Atlantique tropical oriental et occidental; Océan Pacifique (Californie).

Afrique de l'ouest : Dahomey.

Récolté de 15 à 20 m.

Onuphis (Onuphis) amoureuxi sp. nov.

Figure 10 a à q.

Onuphis sp. Amoureux, 1973 : 55, fig. 4.

MATÉRIEL : stations TD46, 2; TD47, 1; TD57, 1; TD58, 1; TD66, 2; TD67, 2; TD76, 1; TD77, 1; TD87, 5; TD104, 1.

DESCRIPTION : C'est une espèce de grande taille. L'individu de la station TD104 choisi comme holotype mesure 35 mm par 7 mm pour 60 segments. Les segments antérieurs sont de section arrondie, puis le corps est aplati dorsoventralement. Les trois premiers segments ont leurs parapodes rejetés vers l'avant, puis les pieds sont orientés latéralement. Les branchies, dorsales, laissent la plus grande partie du dos découverte. La couleur est uniformément brun-clair sans ornementation.

Le prostomium est arrondi en avant et porte des palpes globuleux et des antennes frontales ovoïdes. Les antennes occipitales sont très longues : l'antenne médiane atteint le 20^e segment, les antennes latérales intérieures parviennent au 18^e segment et les antennes latérales extérieures, beaucoup plus courtes, ne vont que jusqu'au 3^e segment. Les cératophores sont courts, et possèdent de 5 à 8 articles, bien marqués. Le prostomium ne porte pas d'yeux.

La formule des mâchoires est la suivante : Mx 1 = 1+1, Mx 2 = 8+8, Mx 3 = 6+0, Mx 4 = 5+6, Mx 5 = 2 petites plaques faiblement chitinisées à 1 dent chacune. Le labre est allongé, à bord blanc irrégulièrement dentelé. Les cirres tentaculaires s'insèrent en arrière des antennes occipitales intérieures et sont bien éloignés l'un de l'autre; relativement longs, ils mesurent une fois et demie la longueur du segment buccal.

Les parapodes antérieurs comportent un cirre dorsal très développé qui dépasse les soies, une plaque présétale grossièrement triangulaire, un lobe postsétal très développé, digitiforme, aussi long que les soies et enfin un cirre ventral digitiforme, bien développé. Si la taille du cirre dorsal varie peu sur tout le corps, celle du cirre ventral diminue après les trois premiers sétigères pour disparaître au 8^e sétigère et être remplacé par un bourrelet glandulaire. Les branchies apparaissent au neuvième sétigère; d'abord simples, elles acquièrent deux filets vers le 25^e sétigère, puis trois, pour en porter quatre au maximum; postérieurement, elles redeviennent simples. Il n'est cependant pas possible de connaître l'extension de la zone branchifère, tous les

exemplaires étant tronqués postérieurement. Sur un parapode moyen, on observe une branchie à 3 ou 4 filets, un cirre dorsal atteignant environ la moitié de la branchie, une plaque présétale non modifiée, un lobe postsétal plus court que dans les premiers sétigères, et un bourrelet glandulaire ventral au lieu du cirre.

Au premier sétigère, on observe une paire de soies capillaires, à lame étroite, terminée en pointe fine supérieure et quatre crochets pseudocomposés à pointe recourbée encapuchonnée de deux valves bien développées. Ces crochets sont unidentés, avec en plus une légère proéminence sous la dent principale : ils se transforment dans le troisième sétigère en soie capillaire robuste avec une très faible trace au niveau de la pseudoarticulation. Deux soies aciculaires jaunes bidentées à capuchon apparaissent vers le 25^e sétigère. Il existe des soies pectinées peu nombreuses à environ 25 dents à lame légèrement oblique, dans les sétigères moyens et à dents moins nombreuses (13 environ) dès les premiers parapodes.

Le tube est inconnu.

Un exemplaire de cet *Onuphis* a été également récolté au Congo, par 100 m de profondeur et AMOUREUX (1973) en donne une description sans toutefois la nommer. Nous sommes heureux de lui dédier cette espèce.

Il faut noter cependant un certain nombre de différences entre le spécimen du Congo et ceux de Côte d'Ivoire. Si la longueur des antennes et leurs proportions relatives sont semblables les branchies commencent ici au 9^e sétigère au lieu du 10^e avec un filet, et elles acquièrent un deuxième filet au 25^e au lieu du 26^e. Nous n'avons observé que quatre filets au maximum au lieu de cinq. De même, le cirre ventral disparaît au 8^e sétigère ici et au 9^e au Congo. La formule dentaire est également légèrement différente.

Récolté de 80 à 100 m.

Onuphis bihanica sp. nov.

Figure 11 a à h.

MATÉRIEL : stations TD17, 35; TD37, 1; TD48, 5; TD58, 7; TD78, 1; TD88, 11; TD96, 1; TD97, 1; TD106, 8.

DESCRIPTION : Cette espèce n'est représentée que par des individus jeunes, de petite taille. L'exemplaire de la station 78 (holotype) mesure 27 mm de long sur 0,3 mm de large. Les segments antérieurs sont de section arrondie avec deux parapodes rejetés vers l'avant. Puis le corps est aplati. La coloration est uniformément claire après fixation.

Le prostomium porte deux antennes frontales globuleuses et deux paires d'yeux. La première

paire se situe en avant des antennes occipitales et la deuxième paire, très latérale, en arrière des antennes extérieures. Les antennes occipitales ont des cératophores courts à anneaux peu nombreux (5-6). L'antenne médiane, très longue, atteint le 15^e-20^e sétigère. Les antennes latérales intérieures sont également très longues, un peu plus courtes cependant que l'antenne impaire, alors que les antennes extérieures sont très courtes et parviennent au 3^e sétigère seulement. Les cirres tentaculaires, bien écartés l'un de l'autre, sont à peu près aussi longs que le segment buccal.

Les mâchoires ont pu être disséquées et présentent la formule suivante : Mx 1 = 1+1, Mx 2 = 8+8, Mx 3 = 6+0, Mx 4 = 3+3, Mx 5 = 2 petites plaques unidentées.

Les branchies apparaissent au 12^e sétigère et possèdent deux filets. Elles semblent se poursuivre jusqu'à l'extrémité postérieure. Les trois premiers sétigères portent des crochets pseudocomposés à capuchon bivalve très développé, long et fin. À l'intérieur de cette valve, on observe l'extrémité de la soie qui possède deux dents mal définies. Les soies aciculaires bidentées, jaunes, apparaissent au 9^e sétigère. Le cirre dorsal est plus court que la branchie qui est rabattue sur le dos de l'animal. La lèvres présétale des premiers segments est très développée et digitiforme.

Cette espèce présente beaucoup d'analogies avec la précédente : longueur relative des antennes occipitales, nombre réduit de filets aux branchies, branchies apparaissant sur le 9^e-12^e sétigère. Cependant, des différences notables existent dans la formule des mâchoires, l'apparition des soies aciculaires et l'aspect des crochets pseudocomposés. Ces crochets se rapprochent de ceux de *O. furcaloseta*, les branchies de celles de *O. dibranchiata*.

Le tube est constitué d'un manchon muqueux entouré de vase compactée sans apport d'éléments grossiers.

Récolté de 100 à 200 m.

FAMILLE DES LUMBRICONEREIDAE

Genre *Lumbriconereis* Grube, 1840

Le matériel compte huit espèces du genre dont une nouvelle. *Lumbriconereis latreilli* est caractérisé par la présence de crochets composés du 3^e au 25^e sétigère; les acicules sont de couleur jaune; la lèvres postsétale des parapodes postérieurs devient nettement plus longue que la lèvres présétale mais ne dépasse pas les soies. *Lumbriconereis impatiens* ne possède pas de soies composées; les crochets appa-

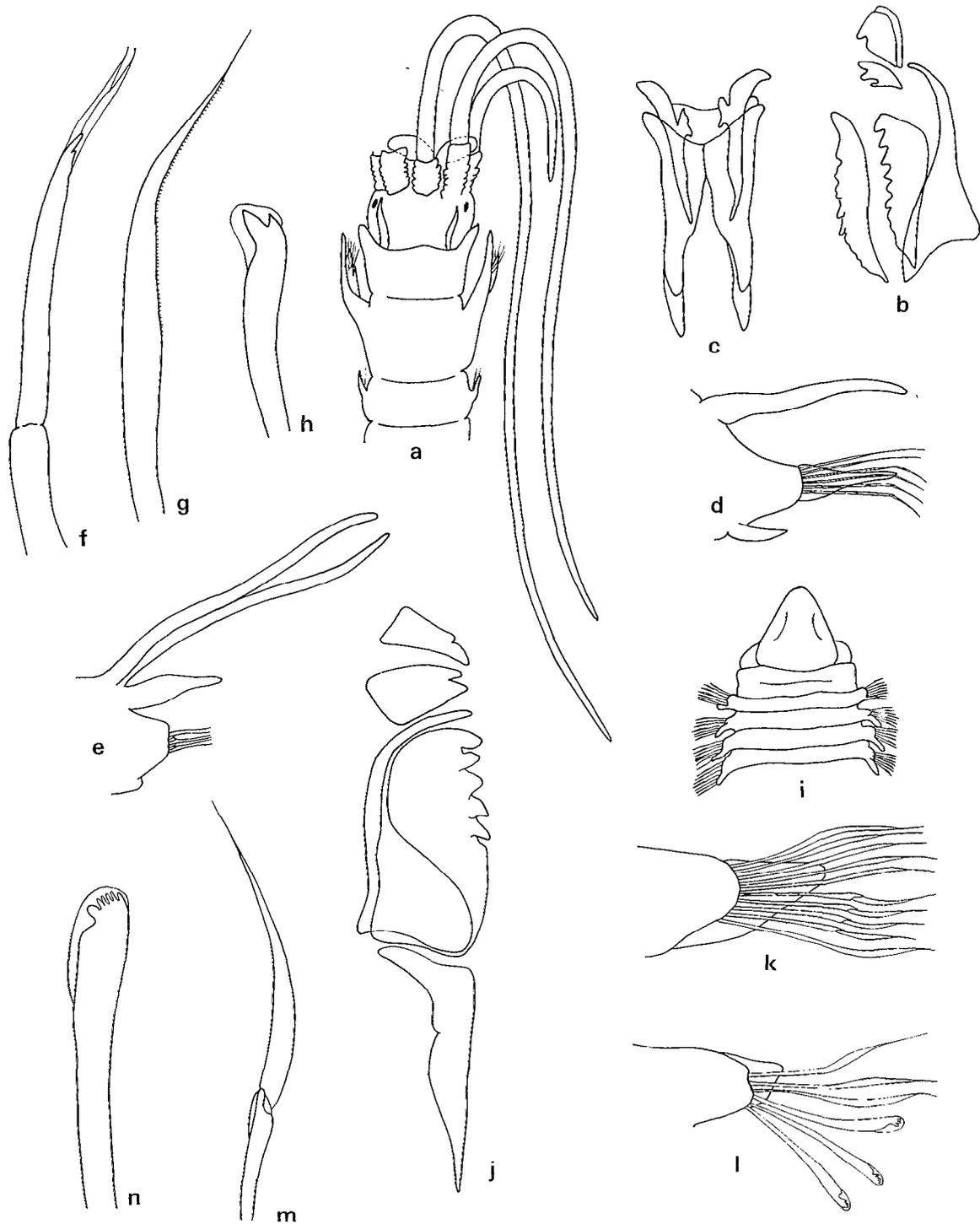


Fig. 11. -- *Onuphis bihanica* sp. nov. a = Partie antérieure, vue dorsale $\times 60$; b = Mâchoires $\times 150$; c = Labre $\times 120$; d = Premier parapode $\times 150$; e = 22^e sétigère $\times 120$; f = Crochet pseudocomposé du 1^{er} sétigère $\times 300$; g = Soie simple du 1^{er} sétigère $\times 300$; h = Soie aciculaire $\times 320$. — *Lumbriconereis cultriformis* sp. nov. i = Partie antérieure, vue dorsale $\times 8$; j = Mâchoires $\times 30$; k = 12^e parapode $\times 50$; l = 100^e parapode $\times 60$; m = Soie composée à article cultriforme $\times 200$; n = Crochet simple postérieur $\times 200$.

raissent aux sétigères 1 à 5; les acicules sont jaunes; la lèvre postsétale des parapodes postérieurs est allongée, plus courte que les soies. *Lumbriconereis heteropoda* ne porte que des crochets simples présents après le 20^e sétigère; la lèvre postsétale des parapodes postérieurs s'allonge pour devenir plus longue que les soies. *Lumbriconereis coccinea* est caractérisé par son prostomium globuleux, ses crochets composés apparaissant dès les premiers sétigères et la lèvre postsétale de ses derniers parapodes légèrement allongée. *Lumbriconereis mucronata* fait partie du groupe de *Lumbriconereis* à crochets simples bidentés, sans crochets composés; de plus chez cette espèce il n'y a qu'un segment achète derrière le prostomium et la mâchoire IV est garnie d'une dizaine de petites dents. L'espèce nouvelle *Lumbriconereis cultriformis* déjà signalée par AMOUREUX au Congo sous le nom de *Lumbriconereis adriatica* Fauvel, 1940 possède un type de soies spéciales peu répandues dans le genre : des soies composées à articles cultriformes, présentes à la partie antérieure jusqu'au 34^e sétigère et remplacées ensuite par des crochets simples. *Lumbriconereis quasibifilaris* acquiert des processus digitiformes par évolution des lèvres pré et postsétales dès la partie antérieure du corps, vers le 8^e-10^e sétigère; les crochets composés disparaissent vers le 20^e sétigère. Enfin, *Lumbriconereis gracilis* se distingue par des soies composées à serpe très courte aux 10-25 premiers sétigères et des acicules pâles; la formule des mâchoires est par ailleurs caractéristique.

Lumbriconereis latreilli (Audouin et Milne-Edwards, 1834).

Lumbriconereis latreilli Audouin et Milne-Edwards, 1834 : 168.

Lumbriconereis latreilli : AUGENER, 1918 : 365; FAUVEL, 1923 a : 431, fig. 171 m-r; FAUVEL, 1936 : 53; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 947; RULLIER, 1964 a : 186, fig. 16; RULLIER, 1964 b : 1089; DAY, 1967 : 438, fig. 17. 16 p-t.

MATÉRIEL : stations TD15, 1; TD24, 1; TD25, 1; TD42, 1; TD54, 2; TD59, 1; TD67, 1; TD68, 1; TD73, 1; TD88, 1; TD106, 1; TD125, 1; TD135, 1; SD2, 1; SD3, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : cosmopolite dans les mers tempérées et tropicales.

Afrique de l'ouest : Cap Vert, Cameroun, Congo, Angola.

Récolté de 35 à 200 m.

Lumbriconereis impatiens Claparède, 1868.

Lumbriconereis impatiens Claparède, 1868 : 455; AUGENER, 1918 : 364; FAUVEL, 1923 a : 429, fig. 171 a-i; FAUVEL, 1936 : 53; FAUVEL, 1953 a :

267, fig. 134 a-i; FAUVEL, 1953 b : 32; TEBBLE, 1955 : 118, fig. 23 c; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 92; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 947; RULLIER, 1964 a : 186; RULLIER, 1964 b : 1089; RULLIER, 1965 : 38.

MATÉRIEL : stations TD32, 2; TD37, 1; TD59, 1; TD65, 1; TD83, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe au Sud-Ouest Africain. Océans Indien et Pacifique.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Dahomey, Cameroun.

Récolté de 40 à 200 m.

Lumbriconereis heteropoda Marenzeller, 1879.

Lumbriconereis heteropoda Marenzeller, 1879 : 138; FAUVEL, 1939 : 32; FAUVEL et RULLIER, 1957 a : 94; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 174; GUY, 1964 : 191;

Lumbriconereis heteropoda heteropoda : DAY, 1967 : 440, fig. 17-17 l-o;

Lumbriconereis heteropoda difficilis : DAY, 1967 : 440, fig. 17-17 f-h.

MATÉRIEL : stations TD1, 3; TD12, 1; TD13, 1; TD14, 1; TD16, 2; TD23, 1; TD24, 1; TD29, 3; TD37, 1; TD39, 27; TD40, 6; TD41, 1; TD58, 1; TD74, 3; TD75, 3; TD76, 2; TD86, 5; TD95, 5; TD96, 2; TD100, 2; TD102, 1; TD105, 1; TD123, 2; TD124, 3; TD134, 4; SD5, 2; CT1, 2; CT8, 1; CT10, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical, Indo-Pacifique tropical.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Guinée, Nigeria, Côte d'Ivoire.

Récolté de 20 à 200 m.

Lumbriconereis coccinea (Renier, 1804).

Nereis coccinea Renier, 1804 : XIX.

Lumbriconereis coccinea : FAUVEL, 1923 a : 432, fig. 172 g-n; FAUVEL, 1936 : 53; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 173; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 948; RULLIER, 1964 a : 187; DAY, 1967 : 436, fig. 17. 16 i-m.

MATÉRIEL : stations TD16, 1; TD24, 1; TD53, 1; TD88, 2; TD96, 2; TD112, 2; SD18, 2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de l'Europe à l'Afrique du Sud; Atlantique occidentale (USA).

Afrique de l'ouest : Sénégal, Ghana, Ile d'Annobon.

Récolté de 35 à 200 m.

Lumbriconereis mucronata Ehlers, 1908.

Lumbriconereis mucronata Ehlers, 1908 : 95, pl. 12, fig. 9-13; GALLARDO, 1967 : 84, pl. 34, fig. 1-5.

MATÉRIEL : stations TD2, 2; TD51, 1; TD54, 1; TD71, 2; TD100, 1; CT, 1, 1.

Nos spécimens correspondent parfaitement à la description de GALLARDO (1967) en particulier pour la formule des mâchoires : les maxilles 1 sont en forme de croc sans dent accessoire; les maxilles 2 portent 6 dents; les maxilles 3 sont unidentées et les maxilles 4 ont environ 10 dents; les supports de mâchoires sont courts, en forme d'amphore. Il existe un seul segment péristomial achète. Les soies sont de deux types dès le premier sétigère : des soies capillaires limbées et des crochets simples bidentés. Cette espèce est très proche de *Lumbriconereis paradoxa* Saint Joseph, 1888 dont elle diffère par la forme et la longueur des supports de mâchoires et par la présence d'un seul segment péristomial achète.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical; Océan Pacifique tropical.

Afrique de l'ouest : Congo.

Récolté de 15 à 40 m.

Lumbriconereis cultriformis sp. nov.

Figure 11, i à n.

Lumbriconereis adriatica : AMOUREUX, 1973 : 58.

MATÉRIEL : stations TD76, 1; TD104, 2.

DESCRIPTION : C'est une espèce d'assez grande taille. Le type choisi (TD76) mesure 32 mm de long sur 5 mm de large pour environ 200 segments.

Le prostomium est conique, obtus. Le labre présente une coloration blanchâtre marquée de lignes brunes. La formule dentaire s'établit ainsi : M1 = 1+1, M2 = 5+5, M3 = 2+2, M4 = 2 plaques chitineuses à bidentation mal définie.

Les parapodes, bien développés dès les premiers sétigères portent une lèvre présétale réduite, obtuse et une lèvre postsétale bien développée, triangulaire, allongée, qui s'étend horizontalement, perpendiculairement à l'axe du corps. A partir du 6^e sétigère, l'extrémité distale de cet appendice tend à remonter dorsalement en même temps que la longueur relative de la lèvre s'allonge. Au maximum de son développement, cette lèvre atteint la moitié de la longueur des soies.

Les parapodes antérieurs, jusqu'au 34^e sétigère portent deux types de soies : des soies simples capillaires limbées au nombre de 3 à 6, des soies composées à article cultriforme au nombre de 2 à 4.

Après le 34^e sétigère, les soies composées disparaissent et sont remplacées par des crochets simples arqués, jaunâtres, portant environ 5 dents à l'apex. D'abord en petit nombre (1-2) dans les parapodes, ils deviennent plus nombreux en s'éloignant postérieurement pour arriver à 4 ou 5, alors accompagnés de 1 à 3 soies limbées. Il n'a pas été trouvé ici de

crochet simple et de soie composée dans le même pied.

Cette espèce fait partie du groupe *L. adriatica*, *L. adriatica foresti*, *L. composita*, *L. januarii*. Elle se distingue de celles-ci par l'absence de crochets composés, déjà constatée par AMOUREUX (1973).

Récolté à 80 m.

Lumbriconereis quasibifilaris Monro, 1937.

Figure 12, a à e.

Lumbriconereis quasibifilaris Monro, 1937 : 297, Textfig. 18.

Lumbriconereis meteorana : AMOUREUX, 1973 : 58, fig. 5.

MATÉRIEL : stations TD88, 1; TD106, 2.

DESCRIPTION : Tous les exemplaires sont tronqués : Ceux de la station 106 mesurent 15 mm de long sur 4 mm de large avec 40 segments et 14 mm de long sur 3 mm de large pour 57 segments. Ils correspondent parfaitement à la description de MONRO quant à l'évolution des lèvres pré et postsétales : la lèvre présétale acquiert un processus digitiforme, d'abord faible, dès la partie antérieure du corps, soit au 8^e sétigère. Les deux lèvres s'allongent graduellement à partir de ce moment et prennent un développement notable, en restant subégales, très en avant des fragments que nous possédons. Les crochets composés disparaissent ici au 22^e sétigère au lieu du 20^e chez l'exemplaire de MONRO. Cet auteur n'avait pu examiner les mâchoires que nous avons disséquées et dont la formule s'établit ainsi : M1 = 1+1, M2 = 2+2, M3 = 1+1, M4 = 1+1.

Cette espèce fait partie du groupe *L. bifilaris*, *L. pseudobifilaris*, *L. meteorana*. Elle est très proche de *L. meteorana* par sa formule dentaire, la présence de crochets composés et la présence de lèvres parapodiales allongées postérieurement. AMOUREUX (1973) a rapporté des exemplaires du Congo à *Lumbriconereis meteorana* en précisant toutefois que l'évolution des lèvres pré et postsétales se fait progressivement; et sa figure 5B montre en effet le 19^e sétigère où les deux processus digitiformes sont déjà très bien développés, comme chez les individus de Côte d'Ivoire. Il semble plus judicieux de se référer à la description de MONRO à laquelle les spécimens ouest-africains correspondent beaucoup mieux. *Lumbriconereis quasibifilaris* diffère donc de *Lumbriconereis meteorana* par les caractères suivants : l'évolution des lèvres parapodiales se fait beaucoup plus antérieurement; les crochets composés disparaissent plus postérieurement; la troisième paire de mâchoires est différente.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Océan Indien (golfe d'Aden).

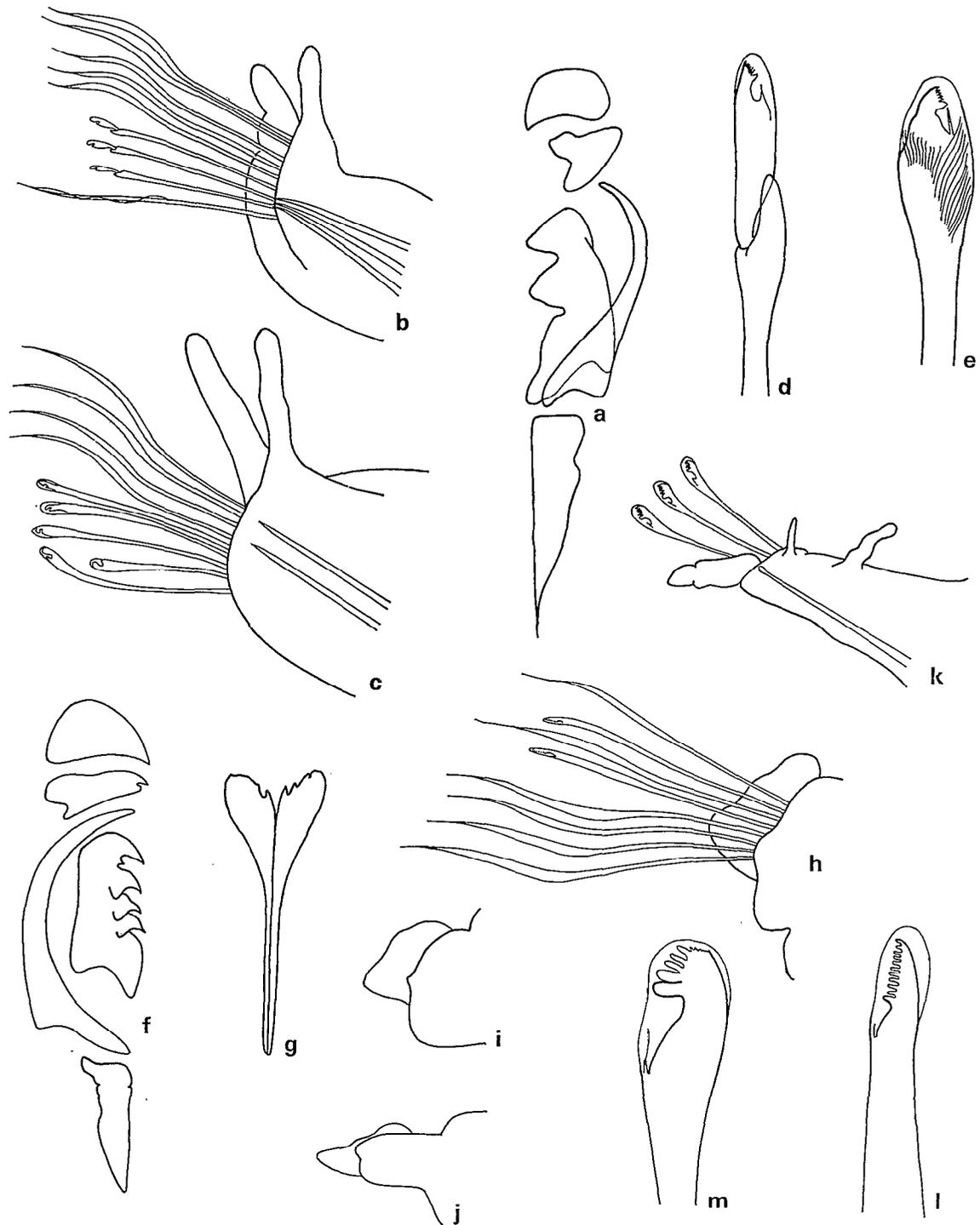


Fig. 12. — *Lumbriconereis quasibifilaris* Monro, 1937: a = Mâchoires $\times 120$; b = 15^e parapode $\times 40$; c = 25^e parapode $\times 40$; d = Crochet composé $\times 150$; e = Crochet simple $\times 150$. — *Ninoe africana* (Augener, 1918) comb. nov. f = Mâchoires $\times 30$; g = Labre $\times 50$; h = Parapode antérieur $\times 80$; i = 10^e parapode $\times 50$; j = 16^e parapode $\times 50$; k = 13^e parapode $\times 80$; l = Crochet antérieur $\times 180$; m = Crochet postérieur $\times 180$.

Afrique de l'ouest : non signalé.

Récolté à 200 m.

Lumbriconereis gracilis Ehlers, 1868.

Lumbriconereis gracilis Ehlers, 1868 : 393; FAUVEL, 1923 a : 432, fig. 172 a-f; FAUVEL, 1936 : 53; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 173; RULLIER, 1964 a : 186; RULLIER, 1965 : 39.

MATÉRIEL : stations TD88, 1; TD122, 2; TC9, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental de la Manche au golfe de Guinée.

Afrique de l'ouest : Cap Vert, Guinée, Dahomey, baie de Biafra.

Récolté de 40 à 50 m.

Genre *Ninoe* Kinberg, 1855

Chez *Ninoe africana* les branchies sont de deux types et apparaissent très postérieurement vers le 100^e sétigère; il n'est donc pas étonnant que AUGENER (1918) ait rapporté cette espèce au genre *Lumbriconereis* car il n'a pu examiner que des fragments antérieurs dont le plus long ne comporte que 61 segments. Mais pour le reste l'identité de nos spécimens avec ceux d'AUGENER ne nous semble pas faire de doute; en particulier les crochets apparaissent également au 6-7^e sétigère et leur forme est identique. *Ninoe saeva* sp. nov. se caractérise par la présence de branchies du 4^e au 38^e sétigère, d'abord simples puis à plusieurs filets, et l'apparition des crochets au 13^e sétigère; la formule dentaire est également caractéristique.

Ninoe africana (Augener, 1918) comb. nov.

Figure 12, f à m.

Lumbriconereis africana Augener, 1918 : 367, Taf. VII, fig. 261, 262, Textfig. 62; FAUVEL et RULLIER, 1959 a : 173; RULLIER, 1965 : 38.

MATÉRIEL : stations TD50, 1; TD54, 3; TD63, 1; TD70, 1; TD138, 1.

DESCRIPTION : Le plus grand spécimen, celui de la station 138 mesure 21 mm de long sur 1,5 mm de large (parapodes compris) pour environ 180 segments. Il est conforme à la description d'AUGENER. Le prostomium est un peu plus long que large. Le labre est transparent, allongé, à bords tranchants dentelés. La formule des mâchoires s'établit ainsi : M1 = 1+1, M2 = 4+4, M3 = 2+2, M4 = 1+1; la 3^e paire porte cependant une dent beaucoup plus forte que l'autre. Les parapodes antérieurs possèdent une lèvre antérieure conique assez longue, celle des parapodes postérieurs étant plus effilée, plus longue. Les 37 premiers sétigères portent des soies limbées; elles sont seules sur les 6-7 premiers sétigères,

puis sont accompagnées de crochets simples, droits et fins. La partie dentée est dans le prolongement de la soie, parallèle à l'axe de celle-ci. Vers le 23^e sétigère apparaissent des crochets simples, plus épaissis que les précédents, avec une ligne de dents, inclinée par rapport à l'axe de la soie. Les parapodes les plus postérieurs ne portent plus que deux ou trois crochets. Vers le 100^e sétigère, les parapodes acquièrent deux branchies digitiformes, dont les bases sont très nettement séparées; la plus grande est issue de la paroi du parapode, à mi-hauteur et environ à mi-longueur sur la face postérieure; l'autre est postéro-dorsale, au niveau de la base de la lèvre postsétale; celle-ci est importante dans ces parapodes postérieurs. La branchie de la face postérieure du parapode se retrouve chez plusieurs espèces du genre (*N. fuscoïdes* Fauchald, 1972 par exemple). La branchie dorsale plus petite se trouve également chez d'autres espèces comme *N. fusca* Moore, 1911. L'espèce présente est originale par la présence simultanée de ces deux types de branchies. En outre leur apparition très tardive rapproche quelque peu *N. africana* de *N. mando* Crossland, 1924.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : Atlantique oriental tropical.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Ghana, Gabon, Principe, Dahomey.

Récolté de 20 à 40 m.

Ninoe saeva sp. nov.

Figure 13, a à f.

? *Ninoe kinbergi* : FAUVEL, 1936 : 56.

MATÉRIEL : stations TD37, 1; TD48, 2; TD78, 1; TD106, 1.

DESCRIPTION : Le spécimen de la station 106 (holotype) mesure 16 mm de long sur 2,2 mm de large, parapodes compris. Il comporte 57 segments.

Le prostomium est conique, peu allongé, légèrement aplati dorsoventralement. Il porte deux carènes longitudinales; les yeux sont absents. L'organe nucal est masqué sous le bord du premier segment péristomial. Les deux segments péristomiaux sont apodes et d'importance à peu près équivalente, un peu plus larges que le prostomium.

Les mâchoires bien développées présentent la formule suivante : M1 = 1+1, M2 = 6+5, M3 = 1+1, M4 = fin denticules (20).

Les premiers parapodes sont peu développés. La lèvre présétale est courte et tronquée. La lèvre postsétale se présente comme un lobe triangulaire bien développé dès le premier sétigère, à peu près de la moitié de la longueur du parapode.

Les branchies, dressées, apparaissent dès le 4^e sétigère par division de la lèvre postsétale et se

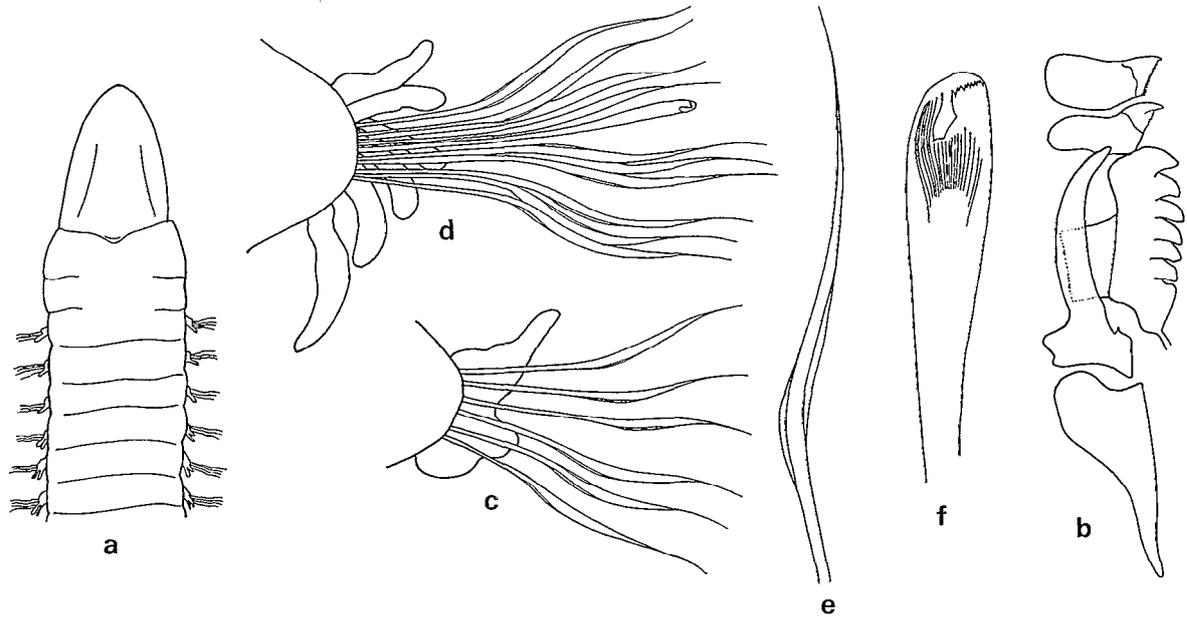


Fig. 13. — *Ninoe saeva* sp. nov. a = Partie antérieure, vue dorsale $\times 12$; b = Mâchoires $\times 40$; c = 6^e parapode $\times 80$; d = 35^e parapode $\times 100$; e = Soie limbée $\times 200$; f = Crochet simple $\times 200$.

poursuivent jusqu'au 38^e sétigère. D'abord simples, elles acquièrent un maximum de 6 filets en buisson.

Les 12 premiers sétigères environ ne portent que des soies capillaires limbées robustes et relativement nombreuses, approximativement 12 sauf pour les 4-5 premiers. Ensuite apparaissent des crochets au nombre de 1 ou 2 par parapode. Longs et fins, ils portent 6 dents à leur apex et leur extension couvre le reste de la région branchifère. Ensuite sont présents des crochets plus robustes, de couleur ambrée au nombre de 4 à 6 par segment accompagnés d'abord de quelques soies capillaires limbées longues et fines, puis seuls. Ces crochets portent une dizaine de dents à l'apex et sont munis d'une valve.

Les caractères de cette espèce sont proches de ceux des exemplaires vus par FAUVEL en provenance du Maroc sous le nom de *N. kinbergi*, dont la zone branchifère s'étend cependant beaucoup plus en arrière. Nos spécimens rappellent également *N. falklandica* Monro 1936, *N. pulchra* Wesenberg-Lund 1949 par l'extension de la zone branchifère et le nombre de filets aux branchies mais ils en diffèrent par la formule dentaire. Ils se rapprochent encore plus de *N. armoricana* Glémarec 1966 dont ils diffèrent cependant par le nombre de filets aux branchies (6 au lieu de 5) qui débutent au 4^e sétigère au lieu du 5^e et qui se terminent au 38^e alors que chez *N. armoricana* elles finissent du 36^e au 39^e. En outre Mx2

porte 7 dents chez *N. armoricana* et M4 7-8 au lieu de nombreux denticules chez *N. saeva* sp. nov.

Récolté à 200 m.

FAMILLE DES ARABELLIDAE

Genre *Arabella* Grube, 1850

Arabella iricolor ne porte pas de branchies; toutes les soies aciculaires sont limbées; ses mandibules en pinces sont dentelées à la base.

***Arabella iricolor* Montagu, 1804.**

Arabella iricolor Montagu, 1804 : 82; FAUVEL, 1914 b : 137; FAUVEL, 1923 a : 438, fig. 175 a-h; FAUVEL, 1936 : 55; FAUVEL, 1939 : 16; FAUVEL, 1950 : 369; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 950; RULLIER, 1964 a : 188;

Arabella iricolor iricolor : DAY, 1967 : 446, fig. 17. 18 i-m.

MATÉRIEL : stations TD11, 4; TD12, 1; TD21, 1; TD65, 7; TD74, 3; TD84, 5; TD85, 1; TD86, 2; TD88, 1; TD93, 8; TD94, 4; TD102, 3; TD123, 11; TD131, 1; TD132, 11; TD133, 6; TD134, 2; CT7, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : cosmopolite dans les eaux tropicales et tempérées.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Cap Vert.

Récolté de 15 à 200 m.

Genre *Drilonereis* Claparède, 1870

Drilonereis filum est caractérisé par un parapode muni d'un fort acicule émergeant; les mandibules, en pinces, sont dépourvues de dents.

Drilonereis filum (Claparède, 1868).

Lumbriconereis filum Claparède, 1868 : 454.

Drilonereis filum : FAUVEL, 1923 a : 436, fig. 174 a-h; FAUVEL, 1936 : 55; FAUVEL et RULLIER, 1959 c : 948; RULLIER, 1964 b : 1089; RULLIER, 1965 : 39.

MATÉRIEL : stations TD8, 1; TD9, 1; TD21, 4; TD23, 1; TD25, 1; TD36, 1; TD37, 1; TD42, 1; TD44, 1; TD46, 1; TD47, 1; TD48, 1; TD52, 4;

TD53, 1; TD54, 4; TD55, 1; TD56, 2; TD59, 2; TD61, 1; TD66, 2; TD75, 1; TD76, 1; TD83, 1; TD84, 1; TD85, 1; TD86, 1; TD88, 2; TD93, 1; TD94, 1; TD95, 1; TD97, 1; TD112, 12; TD113, 8; TD114, 1; TD115, 1; TD123, 2; TD133, 2; SD2, 2; SD6, 1; TG1, 1; TG3, 1.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : cosmopolite dans les mers tempérées et tropicales.

Afrique de l'ouest : Sénégal, Togo, Cameroun.

Récolté de 20 à 200 m.

Un second article sur les polychètes sédentaires de Côte d'Ivoire fera suite à celui-ci et comprendra une bibliographie générale.

Enfin, nous tenons à exprimer notre plus vive gratitude au Dr L. LAUBIER du Centre Océanologique de Bretagne qui nous a fait profiter de son expérience tout au long de ce travail, et qui a bien voulu lire le manuscrit et nous faire part de ses remarques et critiques toujours judicieuses tant sur le fond que sur la forme du texte.